

AVRIL 1975

N° 253

Rédacteur en chef : Claude Julien

Prix : 5 F

Algérie : 500 DA Maroc : 500 dir. Canada : 1,25 \$ e. Roy.-Uni : 32 p. Espagne : 50 pes. Suisse : 5 fr. Italie : 500 lire Tunisie : 500 mil.

Abonnements : voir tarif page 21.

Publication mensuelle (vingt-deuxième année)

éditée par

Le Monde

LE MONDE diplomatique

Fondateur : Hubert Beau-Méry

5, rue des Italiens, Paris-IX^e

Directeur : Jacques Fauvet

Lire pages 9 à 14 :

La démocratie trahie par...

...Les inégalités de revenus

(Bernard Lory, John Hackett, Edward S. Herman, Jacques Soppelsa et Daniel Pèpy)

Vergogne

Par CLAUDE JULIEN

Le drame du monde moderne est sans doute de ne pas croire au miracle, alors même que celui-ci, éblouissant, s'impose au regard le moins attentif. Car le miracle est là, aveuglant, émuant comme s'enfuit l'être une générosité sans calcul ou une absolue nouveauté folle. Prodiges : les libertés de peuple portugais ont trouvé d'ardents défenseurs jusque chez d'anciens complices de la dictature soviétique...

Comment ne pas se sentir rassuré par ce renfort inespéré ? Lorsqu'en 1949 le Portugal de Salazar fut admis au sein de l'OTAN, le « monde libre » sollicitait, pour mieux assurer sa défense, le concours d'un régime que ne tourmentait guère la suppression des libertés fondamentales. Cette association contre nature provoqua bien, en Occident, quelques protestations, mais elles ne provenaient pas des secteurs qui, aujourd'hui, sont les plus véhéments : ils ont, pendant un demi-siècle, toléré le viol effectif, total, des libertés au Portugal ; ils s'affligent, s'indignent maintenant parce que les libertés dans ce pays sont moins entières qu'on pourrait le souhaiter, et peut-être plus gravement encore menacées.

LS ont raison. La liberté ne se partage pas. Refusée, en période électorale, au parti démocrate-chrétien et à deux organisations gauchistes, la voici déjà plus fragile et vulnérable pour ceux qui en jouissent. Lorsque les chantres du « monde libre » justifient l'alliance avec la dictature salazariste, et plus tard l'établissement de bases stratégiques dans l'Espagne franquiste, ils évoluent en pleine imposture. Déjà, qu'ils l'oublient sans vergogne joga à la fois le solidité de leurs principes et le désintéressement de leurs calculs. C'est leur affaire. Il reste que la liberté, elle, est indivisible.

En faisant adopter le principe du syndicat unique, en s'abstenant de sanctionner certaines violences, en bâillonnant divers groupes pendant la campagne électorale, le M.F.A. a montré que d'efficaces adversaires d'une dictature pouvaient ne pas avoir une bonne compréhension des exigences de la démocratie. Comment donc pourraient-ils la découvrir dans les écrits de ces brillants auteurs qui, hier, s'accrochaient au salazarisme pour mieux dénoncer les erreurs présentes ?

Par la suppression de la liberté, la dictature en interdit le long et délicat apprentissage, portant ainsi des fruits qui, malheureusement, lui survivront. C'est pourquoi l'effondrement du système policier ne suffit jamais à garantir l'épanouissement d'une véritable démocratie. Les intellectuels « libéraux » qui, par leurs silences ou par leurs écrits, cautionnent l'état Novo, portent une trop lourde responsabilité pour s'ériger en donneurs de leçons.

ES entorses aux règles de la démocratie ne seront jamais un moyen efficace de la sauvegarder les libertés contre les extrémismes de tous bords. Fente dangereuse, sur laquelle peut naître un nouveau régime, une décision arbitraire, prise en petit comité, ne saurait en aucun cas se substituer aux seuls moyens démocratiques qui permettent, le cas échéant, de refuser la liberté aux factieux qui la méconnaissent. De tels procédés risquent fort, au contraire, de précipiter l'épreuve de force qui entraverait pour longtemps une démocratie fraîchement reconquise.

D'autant que le Portugal ne vit pas isolé du reste du monde. Le parti communiste portugais le sait bien, lui qui, en approuvant sans réserve, en 1968, l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, souscrivait à la loi non écrite qui a instauré, entre Moscou et Washington, le partage du monde en zones d'influence. Les gouvernements de Lisbonne doivent savoir à laquelle de ces zones leur pays appartient... Qu'ils soient sous illusion : ce qui s'est passé au Brésil en 1964, à Saint-Domingue en 1965, au Chili en 1974 peut être réédité au Portugal, au dans un autre pays européen, en 1975 ou 1976.

Toute attente aux intérêts qui ont prospéré sous la dictature invite à un coup de force inspiré ou soutenu par l'étranger. Ce n'est pas une raison de renoncer à l'indispensable bouleversement des structures politiques et économiques. Mais toute attente aux libertés fondamentales deviendrait une providentielle justification a posteriori : c'est un alibi qu'il serait suicidaire de fournir au grand protecteur.

PRIX-PLANCHER ET « LEADERSHIP » AMÉRICAIN

M. KISSINGER ET LE PÉTROLE

Par PIERRE PEAN*

Les revers essuyés par la politique très personnelle de M. Henry Kissinger au Vietnam, au Cambodge, à Chypre et en Proche-Orient ont suscité une impression de faillite généralisée, aggravée par la détérioration des positions américaines en d'autres secteurs du monde, notamment au Portugal, mais aussi en Club de Paris qui a refusé d'examiner la reconduction de la dette chilienne. Cette débâcle paraît d'autant plus retentissante que l'on aurait foudroyé d'avantage d'espoirs sur les talents d'un prétendu « magicien » dont on a pourtant, et depuis longtemps, critiqué ici les conceptions et les méthodes afin d'en montrer l'irréalisme. Certaines déceptions d'aujourd'hui sont à la mesure des excessives louanges d'hier... En fait, les plus sérieux échecs enregistrés sont ceux d'un homme qui, dès son investissement dans le pétrole, reste un brillant théoricien transformé en diplomate amateur : ce ne sont pas les échecs d'un outil diplomatique qui, lui, demeure à peu près intact. Si l'actuel secrétaire d'Etat en a fait un malhabile usage, cet outil n'est pas moins puissant et efficace. Rien que la doute et le scepticisme ont gagné du nombreux esprit, l'hégémonie des Etats-Unis reste, aujourd'hui comme hier, assise sur la même suprématie stratégique, sur la même puissance économique en dépit de la récession, sur les mêmes multiples moyens de pression politiques, monétaires, financiers, etc. Seul un recul important dans ces secteurs permettrait en cassant l'outil, de conduire à un échec déterminant de la diplomatie américaine. C'est pourquoi il importe d'envisager avec réalisme, par exemple, les chances et les difficultés de la stratégie pétrolière de Washington.

Le camp occidental présente un front commun, sous la houlette des Etats-Unis, à la réunion préparatoire de la conférence sur l'énergie proposée par le président Valéry Giscard d'Estaing. L'enjeu de ce rassemblement, véritable obsession de la diplomatie américaine, dépasse largement le cadre des négociations entre pays industrialisés et tiers-monde, qui ont peu de chances de déboucher sur un véritable dialogue. La nouvelle solidarité occidentale qui apparaît à ce propos doit être étudiée dans le contexte général de la « revitalisation du leadership » américain souhaitée par le secrétaire d'Etat Henry Kissinger : un dessein qui implique le réexamen global des relations entre les Etats-Unis et l'Europe dans les domaines politique, économique et militaire.

M. Kissinger avait bien lancé l'idée de la « nouvelle charte atlantique » le 23 avril 1973, et 1973 devait être l'« année de l'Europe ». Mais le crise de l'automne était exacerber les tensions au sein de la communauté atlantique. Le 12 décembre 1973, M. Kissinger, dans un important discours prononcé à Londres devant le Société des pétroliers (1), récusait une Europe qui risquait de se faire aux dépens des Etats-Unis et soulignait l'impérieuse nécessité de renforcer la solidarité sous leadership américain.

À Washington, en février 1974, M. Kissinger faisait accepter par tous ses grands partenaires occidentaux, à l'exception de la France, l'idée d'un front des consommateurs, qui a conduit à la création de l'Agence internationale de l'énergie, en novembre 1974. Le secrétaire d'Etat devait, à plusieurs reprises, exposer les raisons profondes de cette solidarité. Le 3 février...

* Auteur de Pétrole, la Troisième guerre mondiale (Calmann-Lévy, Paris, 1974).

Le 23 avril 1975, devant le National Press Club, à Washington, il affirmait que la résolution de la crise de l'énergie devait renforcer la solidarité dans tous les domaines, car « l'ensemble du monde industrialisé doit affronter une crise grave qui affecte simultanément l'économie, les institutions politiques et le cadre moral ». « Une crise morale qui est à la base de toutes nos difficultés », ajoutait-il. Pour l'affronter et éviter tous les troubles politiques qu'elle implique, un resserrement des rangs est donc, selon lui, indispensable. L'évolution de la situation au Portugal, en Italie et même en France n'est pour M. Kissinger que le début d'un processus qu'une crise économique majeure accélérerait dans les prochains mois en provoquant « l'arrivée de gouvernements autoritaires de droite ou de gauche ». En vue de sauver les démocraties occidentales, le coordination des politiques économiques et énergétiques est donc devenue le leitmotiv de M. Kissinger. Dans son interview à Business Week, en janvier 1974, il prétendait que les alliés et amis des Etats-Unis devaient accepter cette idée. « Ainsi il s'est produit, en un an, un virage à 180° ».

De nombreuses tensions intérieures

UN consensus politique et pu, en effet, se dégager sur la notion de protection nécessaire des investissements qui seront effectués pour développer les ressources énergétiques et diminuer ainsi la dépendance des pays industrialisés à l'égard de l'OPEP. La principale crainte des Etats-Unis concerne l'éventuelle baisse, dans les prochaines années, du prix du pétrole, baisse qui réduirait en cause la rentabilité des investissements très élevés réalisés, pour la quasi-totalité, sur le territoire des Etats-Unis et par les trusts américains. La consommation incontrôlée d'un pétrole à bas prix est le cause principale de la vulnérabilité actuelle des pays industrialisés », a récemment déclaré M. Kissinger. Et M. Tom Enders, son représentant à l'Agence, a réussi à entraîner ses partenaires dans une solidarité autour du principe d'un pétrole cher qui seul permettrait aux Etats-Unis de mener à bien leur « projet d'indépendance ».

Toutefois, l'expression de cette solidarité n'a pas été aussi totale que l'aurait souhaité le département d'Etat. L'accord, en effet, n'est réalisé sur un concept politique de protection des investissements et non sur un prix-plancher élevé et bien défini. Non seulement ce prix-plancher que réclamait M. Kissinger aurait mis l'industrie américaine définitivement à l'abri, mais il aurait empêché les alliés des Etats-Unis de bénéficier d'un éventuel renversement du marché.

(1) Cf. Le Monde, 14 décembre 1973, p. 2.

Dans ce numéro
Difficile voie laotienne (Pages 2 et 3.)
Israël et la paix (Pages 16 à 18.)
Quand l'histoire agit dans le présent (Pages 23 et 24.)

FIRMES MULTINATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL

DES GÉANTS EN QUÊTE D'UN STATUT JURIDIQUE

Par ARMANDO URIBE*

On peut dire que, au point de vue du droit international positif, les sociétés multinationales n'existent pratiquement pas. Cela ne doit pas surprendre. Le phénomène est ancien, le nom est nouveau, mais la compréhension de l'un et de l'autre commence seulement à se faire jour avec une extrême difficulté. Ce fait a été mis en lumière par le rapport présenté en 1974 au secrétaire général des Nations unies en application d'une résolution de 1972, par le « groupe de personnalités chargées d'étudier les incidences des sociétés multinationales sur le développement et les relations internationales ». Ce rapport constate, dans l'un de ses passages les plus intéressants, que, « pendant toute la durée de son travail, le groupe a été surpris par la rareté des informations utilisables, sûres et comparables, sur bien des aspects de cette question ».

dance de plus en plus marquée des Etats nationaux par rapport à cette nouvelle forme de domination. La souveraineté des Etats subit — et le phénomène n'est pas particulier aux pays sous-développés — des atteintes inconnues dans le passé. Devant l'inquiétude que ce phénomène commence à éveiller dans certains pays et même aux Nations unies, les sociétés multinationales mettent actuellement en œuvre une stratégie qui implique des périls accrus pour la souveraineté des Etats. Cette stratégie a pour objet de légitimer leur présence et leurs activités en tant que sociétés multinationales, et d'obtenir la reconnaissance d'un statut international les plaçant sur le même plan que les Etats. Cette aspiration des multinationales à être reconnues en tant que sujets de droit international trouve des soutiens dans certains pays — évidemment ceux dont ces firmes sont originaires, les Etats-Unis en premier lieu — et même dans les assemblées internationales, qui ont cependant pour raison d'être de défendre les Etats et le droit des peuples (ce droit est expressément reconnu par la charte des Nations unies, de son article I, et par nombre d'autres textes du droit international positif). Les initiatives tendant à proposer l'arbitrage international en cas de conflit entre un Etat et une société multinationale constituent l'exemple

le plus notoire de cette dangereuse tendance. Dans le cadre du droit international économique en formation, un certain nombre de principes qui commencent à se dessiner — et qui, à leur tour, sont fondés principalement sur les principes de souveraineté et de non-intervention dans les affaires intérieures des autres peuples — permettent toutefois de disposer, jusqu'à un certain point, d'éléments de défense face à la menace que les sociétés multinationales représentent pour les Etats et pour les peuples. Quelques-uns de ces principes, qui trouvent leur source dans la pratique récente et, de façon partielle, dans la doctrine internationale, peuvent être dès à présent énumérés : 1. — Les activités d'exploitation économique des entreprises étrangères — qui sont de plus en plus fréquemment des filiales plus ou moins dégoulinées des consortiums multinationaux, — entraînent fréquemment, surtout dans les pays en voie de développement, un véritable « exploitation sans cause ». Ces firmes perçoivent des bénéfices que l'on considère comme « excessifs » en se fondant sur des critères internes et parfois sur des accords internationaux fixant un plafond aux intérêts que les firmes étrangères peuvent légitimement recevoir (tel est le cas de divers pays latino-américains qui, en ce qui concerne les investissements étrangers, admettent une commune notion de revenu maximum, définie en particulier par le pacte andin).

(Lire la suite page 5.)

* Professeur associé à la Sorbonne, ancien ambassadeur du Chili à Paris.

A la Grande Maroquinerie de Paris
RIVES
350 F
Style et coloris nouveaux
156, rue de Rivoli
MÉTRO : LOUVRE

DIFFICILE VOIE LAOTIENNE

Une subtile neutralité agissante

DEUX ans se sont écoulés depuis le signature de l'accord de Vientiane et apparemment, rien n'a changé. Le rythme de la vie quotidienne s'empare toujours sur le rythme des affaires politiques : la population discute plus volontiers des fluctuations du prix du riz que de l'application des accords de paix. Dans les campagnes comme dans les villes, chacun s'est installé dans le pax comme il s'était installé dans la guerre.

L'année dernière, les pluies ont été tardives et la phase de repiquage du riz a été ajournée d'autant. Cette année encore, le Laos vivra donc du riz importé. Alors les commerçants cachent le riz pour faire monter les prix. A la Direction du commerce, qui a remplacé l'ADO (Office de développement agricole, géré par les Américains) pour la distribution du riz, il faut parfois attendre plusieurs heures avant d'obtenir le ration hebdomadaire.

Rien dans l'immédiat ne permet d'anticiper des changements spectaculaires. Les tensions politiques favorisent l'immobilisme économique. Le Laos reste un pays éclaté : le morcellement ethnique et l'existence de deux zones séparées empêchent la création d'une entité nationale qui fournirait la base d'un développement conforme aux besoins de la population. Les dossiers du ministère du Bien sont au sommeil. L'avenir appartient aux politiciens. « Cette période préélectorale, dans laquelle nous sommes déjà entrés, conduit, par principe, toute idée de planification régionale comme nationale puisque les éléments politiques à très court terme sont prédominants (1). »

La lutte pour les réfugiés

La cohabitation entre la partie de Vientiane et le Front patriotique, tend sur le terrain que dans les institutions politiques, connaît les fortunes diverses. Selon les cieux politiques de l'accord de Vientiane, chacun des deux ministères est doublé d'un secrétariat d'Etat attribué à la partie adverse. Deux ministères considérés comme mineurs (justice et P. et T.) reviennent à des personnalités. Les Iratons, par ailleurs de cabinet interposés, sont fréquentes. Un fonctionnaire nous confiait : « Les Pathet-Lao veulent régenter la ministre alors qu'ils ne connaissent rien à l'information. Ils ne savent pas ce qu'est la liberté d'expression. Ils confondent l'information et la propagande. »

« Si vous allez dans la Sud, vous verrez de Vientiane au Nord partout. » Nous savons, désormais, que ce privilège est réservé aux Américains. L'usage de Vientiane au Nord, de jeunes Laotiens nous accueillant plus étonnés que fâchés.

Onze ans de guerre ont fait du Laos un immense camp de réfugiés. De cinq cent mille à huit cent mille personnes (soit le quart de la population) ont été déplacées et sont désormais l'objet des sollicitudes « touchantes » de la partie de Vientiane, qui ne peut prendre le risque d'en perdre le contrôle avant les élections. Aussi des moyens non négligeables sont-ils mis en œuvre pour fixer ces populations afin de les empêcher de regagner la zone libérée ainsi que l'accord le prévoit.

L'UNSAID participe pour sa part à l'éducation : elle fournit parfois l'aide alimentaire et les produits de première nécessité, mais elle axe l'essentiel de son action sur le développement des infrastructures routières, scolaires, etc. La route de Luang-Prabang à Sayaboury sera terminée dans le courant de l'année. Sur le tronçon construit jusqu'à ce jour, les réfugiés se regroupent autour des écoles, des dispensaires, des projets agricoles mis en place par l'UNSAID. Le Dooley Foundation étend le domaine de sa compétence : de l'aide médicale, elle envisage de passer maintenant à l'aide culturelle.

Enfin, le projet des FAR consiste à convertir les soldats en instituteurs dans les régions qui bordent la zone libérée. Enjou politique pour les uns, les réfugiés peuvent, à l'occasion, être un pactole pour d'autres. La partie de Vientiane dit que les réfugiés ont le droit de rester où ils sont. C'est une fausse liberté. Avec le financement américain, on leur fait des logements, des écoles, pour qu'ils restent du côté de Vientiane. « Il ajoute : « On parle beaucoup ici des fonds pour aider les réfugiés et de la gestion de ces sommes. C'est encore un pactole pour certaines personnes. D'ailleurs, le Congrès américain étudie sérieusement cette question, car la vérité est qu'il s'agit d'une exploitation supplémentaire. »

La Front patriotique exige, de son côté, que le retour des réfugiés soit organisé de façon qu'un afflux de population ne vienne pas bouleverser l'équilibre démographique, économique et social dans la zone libérée. C'est un danger réel. La présence des réfugiés dans la zone de Vientiane est une source de contradiction explosive. Dans la province du Nord, quatre mille réfugiés seulement sont rentrés chez eux. Comme la partie de Vientiane ne peut les intégrer sans risquer d'ébranler son propre équilibre, on peut espérer que « l'embargo sur les réfugiés sera levé » dans les mois qui viennent.

Les rivalités politiques élargissent l'audience du Front patriotique

Par DANIEL LECONTE

L'habile progression du Front patriotique

Peu de jours avant l'arrivée du prince Souphanouvong à Vientiane, les soldats du Front patriotique prenaient leurs quartiers dans la ville. La surprise était de taille pour une population qu'une intense propagande avait fait par conséquent que les soldats du Front étaient des Vietnamiens du Nord sanguinaires qui avaient changé d'uniforme. Or Vientiane et Luang-Prabang ont découvert de jeunes paysans du Laos du Nord, méfiants certes, mais ne ménageant pas leur amabilité vis-à-vis d'une population attentive à leurs modestes gestes.

Sur la route de Tadoua, près de Vientiane, une jeune femme se rend au marché du matin. Des policiers l'arrêtent et lui demandent un rançon en échange de son passage. Un soldat du Front patriotique est envoyé à terre et routé de coups. Arrivé, il ne bouge pourtant pas, comme ses camarades qui assistent à la scène. La population indignée prend à partie les policiers qui doivent alors laisser passer la jeune femme. Cette histoire a fait le tour de la ville.

Amples uniformes kaki, casquette chinoise bouffante, chaussures de campagne, AK-47 en bandoulière, les soldats du Front patriotique s'intègrent peu à peu au paysage de la capitale. Ils s'arrêtent dans les magasins, discutent avec les commerçants, créent des liens avec la population. Chargés d'assurer la sécurité, avec les forces de la partie de Vientiane, dans le cadre des patrouilles mixtes, ils n'ont pas eu de gros problèmes d'adaptation. Le seul domaine où le Front patriotique n'était pas sa compétence reste la police de la circulation, chassée par la police locale, connue pour sa corruption. La Front n'a voulu laisser planer aucun doute sur l'intégrité de ses troupes. « Les cartouches sucrées sont plus mortelles que les balles de l'ennemi », a dit un soldat du Front, qui ajoute : « Avant, la police s'installait dans les boutiques et commandait les produits, soustrait de l'argent. Maintenant, depuis que nos soldats sont avec eux, ils ont honte, et les commerçants sont tout surpris de voir que la police ne se comporte plus comme en pays conquis. »

Le Front patriotique, qui entend profiter de sa présence dans les villes neutralisées pour transformer les mentalités, a plusieurs années d'occupation étrangère, porte une attention toute particulière à son image de marque. Conjointement à l'action que mènent les soldats, la troupe artistique du Front patriotique a réalisé une tournée dans la zone de Vientiane, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'indépendance. Les représentations de la troupe ont attiré des milliers de personnes et ont donné naissance à un phénomène culturel de masse. Pour la première fois, la population de la zone de Vientiane a pu reconnaître dans les liens une authentique production culturelle qui contribue à renforcer l'identité nationale laotienne. En somme, la présence du Front patriotique à Vientiane et à Luang-Prabang non seulement offre plus de garanties militaires à la paix, mais limite la population de Vientiane aux usages nouveaux répandus en zone libérée.

Au-delà bien sûr le plan politique que sur le plan du rapport des forces militaires, il semble que le Front patriotique ait la situation bien en main. L'éclipse de la partie de Vientiane, tirailée entre les grandes familles, risque la perte politique du Conseil politique national mixte. Hasard ou calcul lucide du Front, le centre de gravité de l'activité politique s'est, en effet, déplacé à Luang-Prabang. Là, à la limite des zones libérées, juché sur une colline proche du palais royal surplombant la ville, le Conseil national politique mixte, dernière des institutions politiques laotienne, a choisi de se fixer. Pour beaucoup, sa naissance constituait une énigme. A l'époque, la droite y attachait peu d'importance : considérant que l'essentiel demeurait le contrôle du gouvernement, celui-ci était l'objet de ses soins les plus attentifs. Sa surprise fut de taille lorsqu'elle apprit que le prince Souphanouvong en faisait le vice-président du gouvernement d'union nationale du Front patriotique et prenait lui-même la direction du Conseil politique. Elle oubliait qu'il ne s'agissait pas seulement de gérer les affaires publiques concurrentiellement avec l'autre partie, mais que la bataille engagée se menait aussi sur le front idéologique et politique. Dans cette bataille, le rôle du Conseil politique, valorisé par l'insertion du gouvernement, devenait capital.

Une forte vague de grèves

Si, en apparence, tout est comme par le passé, en fait le Laos connaît, depuis l'été dernier, de profondes mouvements sociaux. En août, à Vientiane, la légalité a été mise en vacances. Des cloques de la déshérence, lieux morbides où la misère a trouvé refuge, aux somptueuses villas des banlieues résidentielles, la nouvelle s'est propagée comme une trainée de poudre : la grève, mot magique et effrayant, fit les années les exclus, s'est installée au cœur de la ville.

Selon la Direction du travail, le mois d'août a compté dix cantile par jour. Partout la même atmosphère. Près du Mékong, le siège de la police est occupé. Sur le trottoir, se taca, fréquenté en permanence pendant la durée du conflit, les passants assistent, médusés, à une manifestation. Hier principaux artisans de la corruption, six cents officiers subalternes de la police demandent aujourd'hui la démission de leur directeur, soupçonné de tirer profit financièrement de sa fonction. A l'intérieur, les discussions vont bon train. Du balcon d'un bâtiment ouvert à tous vents, les haut-parleurs égrènent une musique traditionnelle entrecoupée de déclarations politiques. Dans la cour, une assemblée attentive fait l'apprentissage de la lutte. Ce soir, grâce à la nourriture offerte par la population, le pique-nique politique pourra se prolonger à la lueur des projecteurs.

A Leo Wood Industry, sur la route de Tadoua, l'ambiance est la même. Sur un panneau on peut lire : « L'union pour la justice et pour la vie quotidienne, c'est mieux que d'être l'instrument de ceux qui ne travaillent pas mais gagnent beaucoup. La solidarité est la source de la victoire. Il ne faut pas croire les exploi- »

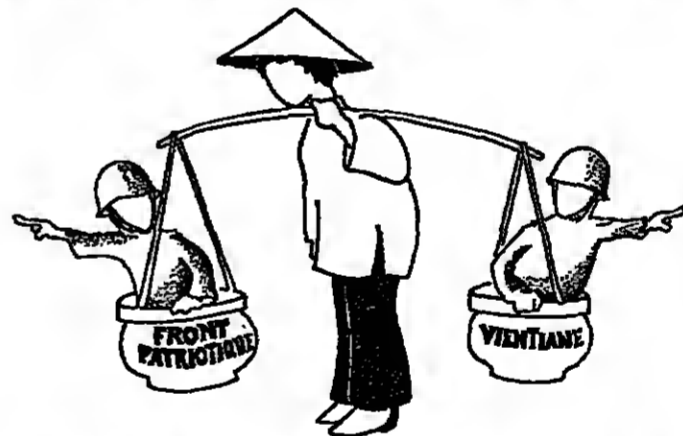
teurs. Les trois cents ouvriers ont tous entre 15 et 20 ans. La plupart ont abandonné le travail des rizières, pensant trouver à l'usine de séchage du bois un salaire décent. Or les femmes gagnent 300 kips par jour, les hommes 400 (2). Tous doivent supporter les brimades de contremaîtres thaïlandais racistes. Excédés, ils ont décrété le grève et sont déterminés à mettre le feu à l'usine si leurs revendications ne sont pas acceptées. A l'extérieur, les militaires veillent, inquiets.

Aucun secteur n'a été épargné par ce mouvement. Les employés de la voirie et des travaux publics de Vientiane (trois cent cinquante personnes), ceux d'Air Continental (treize-cinq personnes), vestige d'Air America, ont mené une lutte victorieuse. Les premiers ont obtenu la démission du préfet et du chef de la voirie. Les seconds, l'expulsion hors du Laos de deux cadres supérieurs, l'un Américain, l'autre Thaïlandais.

Les gardiens des bâtiments officiels américains (mille personnes) se sont mis en grève. C'est aux soldats du Front patriotique qu'est revenu l'honneur de veiller à la sécurité de l'ambassade pendant les négociations.

Ajors, la ville change de visage. Les journaux muraux fleurissent sur les édifices en grève. Sur la place du marché, les langues se délient. La population s'empare de la critique du passé. La rumeur publique l'empêche jusque dans les plus petits recoins de l'ancien pouvoir. Chaque jour qui passe voit tomber des têtes. Après le préfet de Vientiane et le chef de la voirie, les directeurs de la police, du commerce et d'ED.L. (Electricité du Laos) sont mis en cause. On apprend que tel général des FAR est le principal actionnaire d'une usine en grève, que tel haut fonctionnaire a empoché le bénéfice des taxes perçues sur les commerçants. Beaucoup d'informations circulent. Peu sont vraies. Et pourtant, en libérant la parole, la grève a rempli son rôle.

Désormais, trente mille travailleurs, chiffre fourni par la Direction du travail, savent que rien ne sera plus comme avant. Mais qui sont-ils au juste ? Jeunes diplômés, qui n'ont pu trouver d'emplois de bureau et qui s'orientent vers les usines et les sociétés mixtes. Chauffeurs de taxis ou de camions (3), qui louent leurs véhicules à des compagnies privées. Manutentionnaires du Marché du Matin. Charbonniers, cinq mille environ, disséminés dans la plaine de Vientiane, pour qui la production du charbon de bois constitue une activité complémentaire du travail de la terre, qu'ils n'ont pas abandonnée. Bref, un éventail d'activités dont le lot n'arrive pas encore à fixer les contours. Beaucoup sont



semi-citadins, grappillant dans les campagnes les ressources que la ville leur refuse. Parler de prolétariat a peu de sens. Aussi les Laotiens préfèrent-ils utiliser le terme de kamakone, travailleurs, par opposition à une catégorie sociale oisive, riche non par investissement de son capital mais par corruption. En 1972, les « experts » évaluèrent à 23.000 kips le minimum vital d'une famille de quatre enfants. Aujourd'hui, malgré l'arrosage monétaire, le revenu moyen d'une telle famille est de 10.000 à 15.000 kips.

Pour le kamakone, la guerre fut une période noire. Les jeunes ruzux fuyant la mobilisation virent en ville, attirés par « les merveilles de la civilisation » que les Américains apportèrent avec eux. De ce katin auquel ils n'étaient pas conviés, ils ne partagèrent que les miettes. Le « monde libre » réservait à d'autres ses leçons. Pour survivre, ils devaient s'adapter à la vie. Entre-temps, des patrons lucides avaient distribué des actions fictives aux généraux afin d'asseoir leur pouvoir. Là, les kamakones retrouvèrent ce qu'ils avaient fui, la bannière étoilée de l'armée, et perdirent pour longtemps une certaine idée de la liberté. Durant le conflit, Vientiane, Savannakhet, Pakse, respirant l'insouciance, cotèrent ainsi des jours paisibles. Les politiciens liés aux grandes familles y jouissaient d'une immunité totale à l'abri de laquelle croissaient les privilèges. « Avant, dit un fonctionnaire si tu dénonçais la corruption, on t'envoyait dans le Mékong. »

(1) Note sur la régionalisation de la planification d'après guerre. Ch. Tailleur, ministère du plan et de la coopération, juillet 1972.
(2) USIS : United States Information Service.
(3) 25 000 kips = 120 F. Au marché noir, le Collier vaut entre 800 et 1 200 kips.
(4) Le sém le est un vélotaxi.

GROSPIRON
RAOULT GROSPIRON SUC
DÉMÉNAGEMENTS
EMBALLAGE
GARDE-MEUBLES
EXPEDITIONS
49, Rue de la Fédération XV^e
734-02-66
Service Administratif

GR
RAO
D
G
49

سكذامن زلجول

ET LE TIERS-MONDE

pour la coopération

voie de développement qui se sont fixé des impératifs de développement économique qu'ils ne peuvent atteindre seuls, alors qu'ils ont, par ailleurs, les moyens d'un tel développement dans des conditions économiques raisonnables. C'est l'idée d'une coopération triangulaire conjuguant les efforts financiers des pays producteurs, la

d'application? Tout d'abord, la puissance publique et, bien plus encore, les opérateurs industriels et financiers doivent aider les pays en voie de développement à préparer les projets susceptibles d'intéresser les investisseurs arabes ou autres producteurs de pétrole. Préparer les projets, c'est d'abord sélectionner les secteurs d'investissement en fonction des avantages comparés offerts par tel ou tel pays d'accueil; évaluer les débouchés potentiels, c'est aussi participer aux études de faisabilité sur le plan technique, c'est enfin un effort d'information et de coordination entre producteurs industriels.

doivent, par leur part, faciliter l'accès à ce marché; c'est ce que nous nous efforçons de faire à Bruxelles par la mise en place d'un système de préférences généralisées pour les produits industriels et des accords de coopération commerciale passés avec de nombreux pays du tiers-monde.

Cette approche ne pourra être retenue partout, et elle trouvera d'autant mieux son application que le pays en voie de développement considéré est promoteur, sur le plan industriel, de par ses structures, sa situation géographique et ses ressources naturelles.

CHEYSSON*

technologie, le marché d'un grand ensemble économique comme l'Europe et permettant des investissements dans des pays en voie de développement disposant d'une population, d'une main-d'œuvre, d'un espace industriel et d'un climat politique et économique favorable aux investissements.

QUELS sont les éléments fondamentaux qui conditionnent ces investissements, faits dans le cadre de la coopération triangulaire envisagée ne pourra être suivie

En second lieu, le choix de ces investissements doit être largement déterminé par le critère de leur rentabilité. Cet impératif de rentabilité est essentiel, car il correspond aux exigences légitimes des partenaires pétroliers. Pour qu'il y ait rentabilité élevée d'un projet, il convient qu'il soit bien conçu techniquement, que le « management » soit bon et, enfin, qu'il existe un marché. C'est sur ces aspects que nous, Européens, avons en rôle essentiel à jouer. Nos opérateurs doivent apporter la technique, le management, la garantie de bonne exécution, parfois aussi une petite participation financière garantie de leur engagement. La puissance publique et, à ce titre, les institutions communautaires responsables du marché européen

POUR l'Europe, très dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements en matières premières et l'écoulement de ses productions, c'est un nouveau défi qui se pose dans le sens de ses intérêts; cette démarche devrait aider au renforcement de ses interdépendances nécessaires vis-à-vis du tiers-monde, tout en facilitant la restauration de l'équilibre des paiements extérieurs.

Ces préoccupations sont, évidemment, à l'arrière-plan non seulement de la convention de Lomé, mais aussi des accords en cours de négociation ou envisagés avec un ensemble de pays riverains de la Méditerranée.

A la fois un précédent et un exemple

Par PHILIPPE LEMAÎTRE

L'INTÉRÊT que la convention de Lomé a suscité dès sa conclusion dans les pays du tiers-monde — intérêt qui tranche avec les critiques souvent hargneuses ayant accueilli jadis la convention de Yaoundé — tient sans doute à ce que bon nombre de gouvernements considèrent que ses dispositions originales pourraient servir de précédent et d'exemple dans les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. En particulier, le système de garantie des recettes d'exportation et le régime d'importation du sucre.

La convention de Lomé, contrairement à celle de Yaoundé, pose le principe de la non-réciprocité des obligations commerciales. Les fameuses « préférences inverses », celles consenties naguère par les associés à l'Europe et si souvent dénoncées par le Royaume-Uni, les pays anglophones des Caraïbes et d'Afrique, et par les Etats-Unis comme perpétuant le fait colonial, sont désormais bannies. Les Etats A.C.P. se sont uniquement engagés à ne pas mieux traiter d'autres pays industrialisés que ceux de la Communauté.

CEE, aux pays atteints. « C'est une assurance contre les mauvaises années et c'est une assurance qui ne coûte rien », commente M. Cheysson, le commissaire européen responsable de la fixation et du maintien d'un juste prix des matières premières. Ainsi l'Europe n'a-t-elle pas été en mesure d'accepter, comme cela lui était demandé durant la négociation, que la recette garantie soit indexée; le système de stabilisation des recettes d'exportation laissera les exportations de partenaires A.C.P. vulnérables à l'inflation. Le système de stabilisation est doté d'un budget, prélevé sur le

FED de 375 millions d'unités de compte (2,06 milliards de francs), soit cinq tranches annuelles de 75 millions d'unités de compte (412 millions de francs).

Les pays A.C.P. redoutent que ces crédits ne soient pas suffisants pour permettre au dispositif de remplir son rôle dans le cas d'une conjoncture de crise, c'est-à-dire dans le cas tout à fait plausible où la chute des recettes d'exportation affecterait plusieurs produits et plusieurs pays. L'expérience montrera si de telles craintes sont fondées. On peut espérer toutefois que si survient une crise exigeant une rallonge, la Communauté saura consentir l'effort nécessaire pour ne pas laisser déprimer un système qu'elle a eu le courage d'imposer, puis, en dépit de ses propres hésitations et des pressions extérieures, notamment américaines, d'adopter.

organisées par la Commission de Bruxelles entre les organisations ouvrières européennes et des représentants des pays A.C.P. en témoignage — commencement à accepter l'idée que certains transferts d'industries pourraient être à tous égards préférables aux transferts de travailleurs qu'a suscités jusqu'ici le capitalisme européen. L'industrialisation est possible demain dans les Caraïbes (qui disposent de gaz naturel, de bauxite et de la proximité du marché américain), ainsi que dans quelques pays d'Afrique disposant de ressources et d'infrastructures suffisantes, tels le Nigeria, le Gabon, la Côte-d'Ivoire. Son accélération et son extension à d'autres pays A.C.P. dépendront de la façon dont fonctionnera la Centre pour le développement industriel créé par la convention, avec, comme tâche principale, d'informer, de favoriser les contacts et d'intéresser les chefs d'entreprises communautaires à investir dans les pays A.C.P.

Vers une progression des échanges ?

PEU-T-ON espérer, sinon la création d'une vaste zone commerciale africaine au moins un développement et, comme conséquence, une progression des échanges? Tout pronostic serait hasardeux car les résultats dépendront surtout de l'ardeur que mettront les Etats associés à tirer parti des possibilités offertes par l'association.

Plus faibles que celles qui résulteraient de la convention de Yaoundé. C'est dire que le succès dépendra, davantage encore qu'auparavant, de la détermination des entreprises et des gouvernements.

Deux remarques peuvent cependant être faites :
1° Les préférences qui sont offertes aux pays A.C.P. sont moins importantes que celles dont bénéficiaient les Etats associés de la convention de Yaoundé. C'est notamment la conséquence de l'extension du régime des « préférences généralisées », c'est-à-dire des suspensions tarifaires que la Communauté, sous l'influence de son lobby mondialiste, accorde de plus en plus généreusement à l'ensemble du tiers-monde. De plus, ces préférences, dont la qualité, nous venons de le voir, s'est dégradée au fil des années, seront désormais partagées par quarante-six pays au lieu de dix-neuf, ce qui, à l'évidence, ne peut que diluer l'effet. En résumé, les chances données par la convention de Lomé à un démantèlement des échanges commerciaux entre des groupes de pays qui précédemment signaient

selon un schéma analogue, les pays A.C.P. anglophones des Caraïbes, dont auparavant les relations avec l'Afrique de l'Ouest étaient insignifiantes. Rien n'empêche d'espérer que, selon un schéma analogue, les pays A.C.P. anglophones des Caraïbes, dont auparavant les relations avec l'Afrique de l'Ouest étaient insignifiantes, ne bénéficieront bientôt de l'Europe continentale. Les avantages tarifaires inscrits dans la convention ne seront pas d'ailleurs le ferment unique d'une telle redistribution des échanges; ils devraient être tout autant stimulés par les biens tissés en raison de la coopération financière, industrielle et institutionnelle.

Le régime d'importation du sucre

LES pays A.C.P. producteurs de sucre — ils sont une quinzaine au premier rang desquels Maurice, Fidji et les pays anglophones des Caraïbes — figurent parmi les bénéficiaires les plus certains de la convention de Lomé. La Communauté s'est engagée à leur acheter chaque année, pendant sept ans, 1 million 400 000 tonnes de sucre à un prix très proche du prix communautaire, c'est-à-dire de celui qu'elle garantit à ses propres producteurs (en fait, ces contrats à long terme ne porteront finalement que sur une quantité légèrement inférieure, environ 1 million 300 000 tonnes, certains pays A.C.P. ayant estimé qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir pas dans leur intérêt de souscrire les engagements de livraison qui leur étaient proposés). Les producteurs de

sucres des pays A.C.P. — les premiers parmi les exportateurs de matières premières — ont donc obtenu, comptant la garantie d'écoulement, l'indexation de leur prix de vente. C'est là un avantage de taille — absent notamment du Commonwealth Sugar Agreement, conçu dans la tradition coloniale pour assurer l'approvisionnement du Royaume-Uni à bas prix — même si aujourd'hui le prix du sucre dans la Communauté (environ 145 livres sterling par tonne) est inférieur au cours mondial. La sécurité absolue garantie aux pays A.C.P. devrait leur permettre d'envisager plus facilement les investissements nécessaires pour moderniser leur équipement, réduire leur prix de revient et, de la sorte, à terme, leur marge bénéficiaire.

La coopération industrielle

CE sont les pays A.C.P. qui ont insisté pour qu'elle soit inscrite dans la convention comme l'un des objectifs prioritaires de la coopération avec l'Europe. Magia du mythe indépendance = industrialisation, ou bien volonté réelle de mettre à profit les possibilités offertes par l'apport technologique et financier de l'Europe ainsi que par l'ouverture de son mar-

ché pour bâtir une industrie aujourd'hui inexistante? Comment ne pas constater pour le moins que la conjoncture politique et économique internationale est plus propice aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle à l'industrialisation des pays riches et pays sous-développés? Dans la Communauté, les syndicats eux-mêmes — des réunions récemment

LES QUARANTE-SIX PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ

- Dix-sept Etats africains et malaisiens signataires de la convention de Yaoundé : Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tchad, Togo et Zaïre.
- Vingt et un Etats appartenant à la Communauté, dont :
 - en Afrique : Kenya, Ouganda et Tanzanie, signataires de la convention d'Arusha; Botswana, Gambie, Ghana, Lesotho, Malawi, Nigeria, Sierra-Léone, Swaziland et Zambie.
 - dans les Caraïbes : Barbade, Guyane, Jamaïque, Bahamas, Grenade, Trinité et Tobago.
 - dans le Pacifique : Fidji, Samoa occidentale et Tonga.
- Six autres Etats d'Afrique : Éthiopie, Guinée, Guinée-Équatoriale, Guinée-Bissau, Libéria et Soudan.

Coopération financière et stabilisation des recettes d'exportation

L'AIDE qui sera accordée par le Fonds européen de développement (FED) pendant la durée d'application de la convention, sous forme de subventions et de prêts à très faible intérêt, a été fixée à 3 milliards d'unités de compte, soit au cours actuel, environ 16,5 milliards de francs. Il faut y ajouter les prêts de la Banque européenne d'investissement, soit 390 millions d'unités de compte (2,145 milliards de francs). L'aide du FED sera financée ainsi : France et République fédérale d'Allemagne, 25,85 % chacune; Royaume-Uni, 18,75 %; Italie, 12 %; Pays-Bas, 7,25 %; Belgique, 6,25 %; Danemark, 2,40 %; Irlande, 0,80 %; Luxembourg, 0,20 %. La convention met l'accent sur la nécessité de traiter de façon prioritaire les pays A.C.P. les plus pauvres. Il y est expressément prévu de consacrer 10 % des moyens disponibles à des projets de coopération régionale. Cette idée figureait déjà dans la convention de Yaoundé, mais n'avait pas été exploitée par les associés, à les entendre, ils se montrent décidés cette fois à lui donner un contenu réel.

accoutumée par la hausse des prix du pétrole a vidé les coffres et rend l'Europe plus vulnérable, donc plus craintive. La perspective d'une aide financière substantielle en faveur des pays d'Asie, d'Amérique latine et de dix-sept de leurs sous-produits. En cas de baisse des cours ou bien de récoltes décevantes provoquant une chute des recettes d'exportation d'au moins 7,5 % (2,5 % pour les pays A.C.P. les plus pauvres), des compensations financières seront fournies par la

Calendrier des fêtes nationales		
16-30 AVRIL		
16 DANEMARK	Fête nationale.	
16 ISRAËL	Fête nationale.	
17 ÉTYRIE	Fête nationale.	
19 SIERRA-LÉONE	Fête nationale.	
26 TANZANIE	Fête nationale.	
27 TOGO	Fête nationale.	
23 JAPON	Fête de l'indépendance.	
1er-13 MAI		
5 ÉTHIOPIE	Fête nationale.	
5 TCHÉCO-SLOVAQUIE	Anniversaire de la libération.	
11 LAOS	Fête de la Constitution.	
14 PARAGUAY	Fête de l'indépendance.	

à Paris 16^e
78 rue de la Pompe
40 rue Decamps
22 appartements de très grand luxe
à 20 mètres de l'avenue Henri-Martin
Studios 3-4-5 pièces

piene
banon
20, av. Franklin Roosevelt
225 46 62

LES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES ET LE DROIT INTERNATIONAL

Des géants en quête d'un statut juridique

(Suite de la première page.)

Dans ces pays, lorsque l'Etat décide de nationaliser des biens étrangers...

2. - Il y a des cas plus graves - exceptionnels en apparence, mais qui se sont fréquemment produits au cours des dernières années...

services secrets et même parfois des ambassades des Etats-Unis, des activités tendant à corrompre des fonctionnaires et des parlementaires...

tion se transforme, au mépris des normes du droit international, en conflit entre deux Etats. Ces contrats d'assurance, conclus en violation du droit international, sont dépourvus de toute validité internationale.

Intérêts privés, ne peuvent valablement opposer ce prétendu « droit » au gouvernement qui, dans notre hypothèse, a décidé la nationalisation, car un acte interne, édicté sur le plan international, a saurait escamoter le droit souverain de juridiction d'un autre Etat.

nales est contraire au droit international » (1).

On pourrait nous dire que les principes juridiques que nous venons d'énoncer sont de faible portée, presque dérisoires, contre la pénétration des multinationales et leurs empiètements sur la souveraineté des Etats...

Nous croyons cependant que tout effort tendant à « délégitimer » ces entreprises multinationales présente une utilité pratique immédiate. Les efforts actuels de ces firmes pour accroître leur légitimité internationale ne peuvent être contenus et battus en brèche que dans la mesure où les Etats souverains et surtout les peuples en qui réside la souveraineté, inclinent le rejet de cette prétention dans leur lutte politique...

Le piège des contrats

5. - En matière d'indemnisation pour cause de nationalisation, nous devons également examiner une situation juridique qui se produit malheureusement assez souvent...

6. - Mais la première ligne de défense, en ce moment, sur le plan juridique international, doit être la lutte contre les tentatives des sociétés multinationales pour se faire reconnaître la qualité de sujets de droit international.

Des délits imprescriptibles

3. - On peut ajouter que, dans le cas d'interventions d'intérêts privés étrangers dans la politique intérieure des pays, au moyen d'actes illégaux perpétrés avec ou sans la complicité de gouvernements étrangers...

d'autres pays industrialisés) en vue d'identifier, sous une apparence juridique, les intérêts des sociétés multinationales aux intérêts du gouvernement de leur pays d'origine.

Nous sommes convaincus du bien-fondé du verdict prononcé, dans les cas de ce genre, par le tribunal Russell II à Bruxelles, au janvier dernier. En vertu de cette décision, les suppléments d'indemnités imposés aux multinationales qui régissent l'acte de nationalisation et au droit des peuples, « sont dépourvus de toute validité et créent une responsabilité imprescriptible à l'égard de ceux qui ont perdu ces biens et de ceux qui leur ont affectés ». Ces indemnités supplémentaires sont nulles, non seulement parce qu'elles sont contraires à la législation nationale, mais aussi parce qu'elles constituent un « enrichissement sans cause » pour le gouvernement du pays ayant décrété la nationalisation.

4. - Outre la complicité clandestine du gouvernement du pays d'origine dans les activités subversives de l'entreprise privée contre la souveraineté d'un autre Etat, il existe un autre mécanisme formel, fréquemment mis en œuvre par le gouvernement des Etats-Unis (mais aussi par

RÉFORMES AGRAIRES, GUÉRILLAS ET CONTRE-GUÉRILLAS

Tocsin pour les latifundistes

Par GERARD GARREAU

LES réformes agraires ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Les seules « expériences » latino-américaines ont engendré une littérature suffisante pour décourager quiconque voudrait s'intéresser à ces problèmes.

part des cas, il est de type historique, avec un caractère « à vie » et un caractère « agricole ». La démarche reste alors descriptive plus ou moins minutieuse.

On peut regretter que certains épisodes de la période 1958-1971 soient restés et notamment le plan LASO (Latin American Security Operation) mis en œuvre avec l'assistance de conseillers militaires des Etats-Unis, pour la reconquête de la région de Biayneta.

tion insensée de vouloir conclure de manière définitive un «anime» de neutralité scientifique, ne se renouant que très rarement chez les experts, il était bon de le souligner ici. Malgré toute la prudence de l'analyse, M. Klatsmann est cependant convaincu que « les ressources ne manquent pas pour fournir une information très satisfaisante à une population beaucoup plus nombreuse que celle d'aujourd'hui... »

Lorsque Lénaïne affirmait que le partage des latifundia seigneuriaux et la remise des terres aux paysans constituait la meilleure réforme agraire qui puisse se concevoir en Espagne...

De là à prétendre, comme Michel Gutelman (2), que la meilleure structure, le meilleur programme agraire pour la classe ouvrière sont ceux qui mettent - même provisoirement - les paysans du côté du profit dans la révolution sociale en brisant la coalition des classes dominantes, il y a un pas. Tel n'est d'ailleurs pas l'essentiel du propos de M. Gutelman...

frustrée comme le soutient, entre autres, Eric Hobsbawm (4) ou, au contraire, un contenu contre-révolutionnaire.

L'AMERICAIN Borjas, a, sans aucun doute, mérité le prix Nobel de la paix qui lui a été attribué pour la création d'une variété nouvelle de blé susceptible de donner de hauts rendements dans les conditions climatiques de certains pays du Proche-Orient.

De là à prétendre, comme Michel Gutelman (2), que la meilleure structure, le meilleur programme agraire pour la classe ouvrière sont ceux qui mettent - même provisoirement - les paysans du côté du profit dans la révolution sociale en brisant la coalition des classes dominantes, il y a un pas. Tel n'est d'ailleurs pas l'essentiel du propos de M. Gutelman...

L'extraordinaire lenteur de l'Institut de réforme agraire est avancée par M. Gilhodes pour expliquer la participation des paysans de la région du Simn aux grands mouvements d'occupation de terres, fin 1970 et début 1971.

Bien connu pour ses idées « avancées » sur les problèmes agraires mondiaux, M. Klatsmann a écrit il y a un livre consacré et remarquable pas d'une grande nouveauté. Certes, l'auteur n'a pas péché par excès d'optimisme en ce qui concerne les possibilités de l'agriculture et de la production alimentaire. L'auteur est mis sur la limitation des ressources, sur la concurrence croissante pour la terre et pour l'eau entre l'agriculture et les usages non agricoles...

(1) Agrarian Reform and Agrarian Reformism, Studies of Peru, Chile, China and India, ouvrage sous la direction de David Leemann, Ed. Faber, Londres, 1974, 320 pages, 6,50 livres sterling. (2) Structures et réformes agraires, Instruments pour l'analyse, par Michel Gutelman, Maspéro, Paris, 1974, 200 pages, 1,50 F. (3) La question agraire - La question agraire en Colombie 1958-1971, par Pierre Gilhodes, vol. Fond. Nat. des sc. po., Armand Colin, Paris, 1974, 337 pages, 50 F. (4) The Anatomy of Violence, par Eric Hobsbawm, New Society, Londres, n° 26, 11 avril 1958. (5) La Question paysanne et le Capitalisme, par Samir Amin et Ernest Veronique, Ed. Anthropos-Ides, Paris, 1974, 270 pages, 35 F. (6) Histoire des multinationales d'aujourd'hui, par Joseph Klatsmann, coll. « SUP », PUF, Paris, 1975, 288 pages, 37 F. (7) L'Europe rurale, par Henri de Farcy, coll. « Que sais-je ? », PUF, Paris, 1975, 123 pages, 1,50 F. (8) The Political Economy of Agrarian Change (An Essay on the Green Revolution), par Keith Griffin, Ed. Macmillan, Londres, 1974, 204 pages, 7 livres.

On n'échappe pas au cercle vicieux décrit par M. Gutelman. En effet, le modèle qu'il propose est au point, les auteurs n'ont d'ailleurs que la ressource de s'en tenir au système d'analyse traditionnel. Dans la pu-

dire qu'on attendait plus de cet ouvrage déjà volumineux? Bien qu'il s'agisse là, incontestablement, d'une importante contribution à la connaissance de la question agraire colombienne,

مركز لمن زلزل



juridique

LA DÉMOCRATIE TRAHIE PAR...

... les inégalités de revenus



(Photo Ohas Gerritsen-Gamma.)

De multiples lignes de clivage séparent les hommes selon les ressources matérielles dont ils peuvent disposer. A la distinction classique entre pays industrialisés et pays sous-développés se superposent deux autres distinctions :

— D'une part, à l'intérieur de chacun de ces deux grands groupes, d'importants écarts séparent les nations elles-mêmes : dans le premier, l'Italie vient loin derrière les Etats-Unis ; dans le second, l'Inde est fort éloignée des Etats pétroliers ;

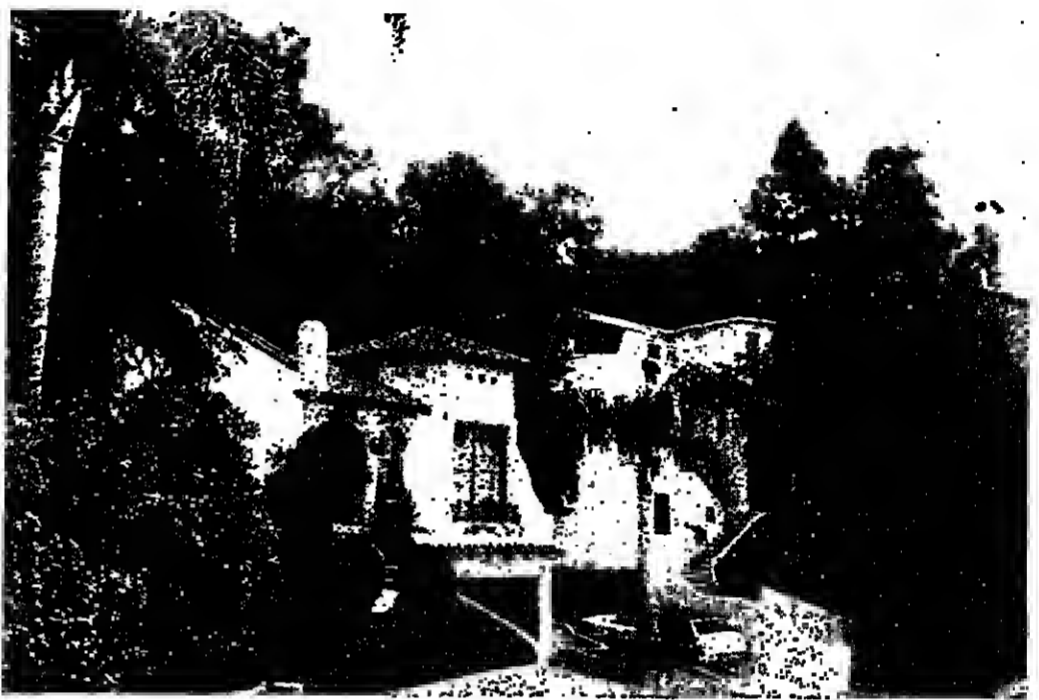
— D'autre part, à l'intérieur de chaque nation, industrialisée ou non, les écarts ne sont pas moins grands (selon les régions, les classes sociales, le sexe, etc.) entre le « riche » et le « pauvre ».

Notions relatives, difficiles à définir car elles prennent un sens différent selon l'environnement socio-économique : une famille « pauvre » dans le ghetto noir de Harlem dispose d'un revenu plusieurs dizaines de fois supérieur à celui de familles pauvres du Bangladesh ou de Haute-Volta, aux yeux desquelles elle peut passer pour « riche ».

Les articles réunis ici ne se contentent donc pas d'analyser ces disparités. Ils montrent comment elles procèdent des mêmes mécanismes, des mêmes struc-

tures, qui entretiennent d'immenses zones de pauvreté et de misère non seulement sur les continents sous-développés mais aussi au cœur même des citadelles de la grande industrie moderne. Il n'existe pas de « loi » économique « naturelle » qui engendrerait inéluctablement cette double distorsion. C'est une politique globale qui creuse les écarts de revenus entre nations et à l'intérieur de chaque nation. Et cette politique globale ne pourra être corrigée, renversée, que le jour où ses victimes se montreront capables de faire la synthèse des deux faces inséparables d'une même action : contre les injustices à l'intérieur de leur propre société, contre les injustices dont celle-ci se rend coupable à l'encontre d'autres sociétés plus pauvres.

Trahie par une fiscalité peu soucieuse d'équité (Le Monde diplomatique, janvier 1975), par une politique de santé qui crée des privilèges (mars 1975), la démocratie l'est aussi dans le partage des revenus entre nations et au sein de chaque nation, riche ou pauvre. Le véritable combat pour la démocratie, quelle que soit l'idéologie dont il se réclame, doit saisir dans un même effort ces deux aspects complémentaires d'une même injustice.



(Photo Burt Glenn-Magnum.)

Effets de la croissance et limite de l'action sociale

La société contemporaine, plus particulièrement la société française, comporte un certain nombre de situations individuelles ou collectives marquées par la marginalisation, les troubles du comportement, les inégalités culturelles et matérielles, des dégâts humains provoqués par des structures économiques et politiques incapables à créer une vie sociale harmonieuse et équilibrée, propice à l'épanouissement des personnes.

Le développement de l'injustice sociale revêt trois aspects différents mais complémentaires : a) les disparités des revenus primaires ; b) l'inefficacité des mécanismes de redistribution ; c) l'appartenance au groupe social marginal victime d'un néo-paupérisme.

La croissance ne suffit pas à assurer la justice sociale entre nations, entre groupes sociaux, entre les femmes et les hommes, ni entre les régions. Ainsi les conclusions suivantes peuvent-elles être dégagées :

1) L'inégalité augmente avec le niveau de développement qui reste stable et ensuite décroît dans les pays les plus riches. Une étude du B.T.P. sur la répartition du revenu en fonction du niveau de développement économique (1) de cinquante-six pays permet de constater que :

Par BERNARD LORY*
Une étude du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) montre notamment que l'écart des salaires entre les cadres et les ouvriers est particulièrement important : toutefois, après un élargissement de l'éventail de 1963 à 1967, les accords de Grenelle et la création du SMIC se sont traduits par un relèvement des bas salaires. Mais celui-ci n'a pas empêché qu'en 1970 et en 1971 les salaires des cadres ont progressé plus vite qu'une partie des autres catégories : de 1968 à 1971, les salaires des cadres supérieurs ont été de 33,1 % et ceux des ouvriers de 23,9 %, tandis que de 1970 à 1971 les salaires des premiers progressent de 10,5 % et ceux des seconds de 10,3 %.

2) En juillet 1972, deux millions de salariés gagnent moins de 1 000 francs par mois (3). En 1973, au moins 50 % des travailleurs français, employés par un million d'établissements industriels et commerciaux ont gagné moins de 1 750 francs par mois. Il en a été ainsi pour 60 % des femmes et 85 % des hommes.

Le revenu. Les revenus des travailleurs indépendants non agricoles sont également fort dispersés : pour l'ensemble des industriels, commerçants et artisans, 10 % des forfaits étaient inférieurs à 4 000 F en 1970 et 10 % étaient supérieurs à 35 000 F, tandis que, pour les bénéfices réels, 10 % correspondaient à des déficits et 10 % à des bénéfices de plus de 80 000 F par an. Ce dernier chiffre est en outre révélateur d'une importante fraude fiscale.

7) D'une enquête réalisée par le CERC, il résulte que les écarts réels sont supérieurs aux écarts supposés. Alors que l'éventail des revenus est en moyenne de 1 à 26, les Français croient qu'il est de 1 à 13,5.

On constate une légère tendance à la diminution de la dispersion des revenus entre 1963 et 1970. Celle-ci reste toutefois trop forte en France, notamment chez les non-salariés où elle est beaucoup plus forte que chez les salariés. Au total, 10 % des ménages perçoivent 31 % des revenus.

Les écarts de revenus s'accompagnent de disparités considérables entre les patrimoines. L'inégalité des patrimoines est, en France, environ deux fois plus forte que celle des revenus. Alors que le revenu moyen déclaré par les ménages interrogés lors d'une enquête de l'INSEE conduite par M. L'Hardy varie selon qu'il s'agit d'ouvriers ou de cadres supérieurs, la valeur du patrimoine déclaré par les mêmes groupes varie de 1 à 6,1. Ces indications sont significatives en dépit de la sous-estimation des revenus.

L'abondance n'élimine pas des écarts très importants

Un éventail beaucoup trop largement ouvert

LES statistiques de l'ONU font état d'un écart important en France entre le revenu des plus pauvres et le revenu des plus riches.

La comparaison des Comptes nationaux des pays de la Communauté montre que la France est le seul Etat où la part du revenu national attribué aux ménages va en diminuant de 1961 à 1971 (de 83,4 à 81,2 %) à l'avantage de la part revenant aux sociétés, alors qu'elle augmente chez les autres partenaires. Dans le même temps, on constate une augmentation du salaire moyen moins rapide que celle des revenus des ménages. Alors que la part des salaires dans la population active augmente de 10,8 %, la part des salaires dans les revenus des ménages n'augmente que de 4,7 %.

SED GRAPHIK FRANCE
ARCHITECTURE D'INTERIEUR
58 RUE DE LA ROQUETTE
75011 PARIS
TELEPHONE : 700 18 75
355 81 88

pour l'étude, la réalisation et décoration de vos bureaux, appartements, résidences.

LAS

(Suite de la page 9.)

La disparité des patrimoines tient à la disparité des revenus et le nombre des titulaires varie d'une manière inversement proportionnelle à leur importance: 2 % des actions sont détenues par 42 % des ménages, tandis que 43 % des actions appartiennent à 2,6 % des ménages.

comme l'autre n'ont pas contribué à réduire l'inégalité sociale pour des raisons différentes mais convergentes quant aux résultats (4).

Les impôts ne modifient que très peu la hiérarchie des revenus. Le coefficient hiérarchique entre groupes est de 9,97 avant impôt et de 9,86 après impôt. Quant à la Sécurité sociale, faite d'un mode de financement et d'une structure globale cohérents avec son objectif, elle ne réalise pas cette redistribution des revenus nécessaire au plein emploi et à la justice sociale.

Population sous-prolétaire sédentaire française vivant de ressources inférieures au SMIC; elle est dispersée dans les régions rurales ou les secteurs urbains pauvres, ou regroupée dans de véritables cités sous-prolétaires (cités d'urgence ou de transit).

Le chiffre de dix millions d'Européens appartenant au quart-monde (5). Les pays développés se trouvent affrontés à un double problème de lutte contre la pauvreté concernant respectivement le tiers-monde et le quart-monde. La solution de ces deux problèmes implique nécessairement une nouvelle orientation de la croissance et un nouveau mode de répartition de ses produits.

Dans les pays développés à économie de marché

Une tendance lente à une répartition moins inégalitaire

Le concept d'inégalité est, en même temps, simple et assez difficile à cerner. A un certain stade du raisonnement, il s'agit d'une idée appartenant des plus aisées à saisir et, en tout cas, ayant trouvé une résonance populaire qu'aucune autre idée-force n'a égalée.

Par JOHN HACKETT

La pauvreté est désormais un problème de sociétés riches. Le mot revient à la mode en même temps qu'une réalité que l'on avait crue caractéristique du dix-neuvième siècle.

répartition des revenus. Les enquêtes par sondage ont aussi leurs limites, qui sont il est vrai plus grandes dans certains pays que dans d'autres.

Considérons pour les Etats-Unis le tableau I. Il indique une grande stabilité dans la répartition des revenus primaires et par famille aux Etats-Unis depuis la dernière guerre, avec une légère baisse de la part des revenus des plus élevés.

Comment définir le revenu d'une personne? Cette question a été longuement débattue par les économistes et par les spécialistes de la fiscalité.

des impôts correspond à ce que l'on peut appeler la répartition « primaire » des revenus. Après déduction d'impôts, et en y ajoutant le montant des transferts sociaux perçus à divers titres (allocations, indemnités, etc.), on obtient un tableau de la répartition « secondaire » des revenus.

CE qui précède permet de comprendre qu'il n'est guère aisé de trouver une répartition des revenus et leurs inégalités dans l'ensemble des différents pays développés à économie de marché.

socialistes sont assez proches, il n'est pas illégitime de tenter de tirer de ces recherches dispersées des conclusions provisoires de portée plus générale.

Si nous examinons maintenant la répartition des revenus, compte tenu des versements d'impôts directs et des recettes au titre des divers transferts sociaux, les résultats, toujours pour les Etats-Unis et selon les travaux de la Brookings Institution (3), sont indiqués au tableau II. (Voir page suivante.)

TABEAU I Part dans le revenu global, avant impôts, des revenus des familles ombitables, par tranches de revenus.

Table with 5 columns (Year: 1947, 1958, 1968, 1972) and 5 rows (1st quintile, 2nd quintile, 3rd quintile, 4th quintile, 5th quintile).

La contre-révolution des revenus

Par EDWARD S. HERMAN*

EN 1951, Arthur F. Burns écrivait: « Le changement dans la redistribution de notre revenu national (...) peut d'ores et déjà être compté au nombre des grandes révolutions sociales de l'histoire. »

Ces perspectives s'appuient sur une analyse économique et une analyse politique également superficielles, dont l'étrange empirisme n'a pas résisté au choc de vingt-cinq années d'expérience.

Mesure des inégalités

Une autre difficulté s'oppose à une évaluation précise des tendances actuelles de la distribution des revenus. Même si la part des revenus perçue par les 20 % des catégories les plus basses est constante, voire en régression, leurs revenus peuvent s'accroître en valeur absolue si la masse des revenus augmente.

Les écarts entre les pays

* Professeur de finance à l'université de Georgetown (Wharton School).

Handwritten text in a box: محمد زكي

PEU gr... serais... pense... dont... institut... respect... sous... le... d'égali... gouvern... Une... dent... ex... présent... sur... un... n'a... de... tion... don... Tous... d... M. Kiss... ni... l'un... terme... c... sous... des... ment... à... Paris... G... vietnamien... direction... de... faisait... re... GI... RAO... D... 49...

هڪڙو ڪردار

contre, est forcément influencée par les transferts sociaux (la part des revenus les plus faibles passe de 1,7 à 6,3 % et celle des plus élevés tombe de 55,1 à 47,1 %).

Cette constatation semble être valable aussi pour le Royaume-Uni où, comme ce fut le cas aux Etats-Unis, l'extension rapide des transferts sociaux durant les années 60 a modifié la répartition des revenus (voir tableau III).

Quant à la Suède, elle offre un des rares cas étudiés par des renseignements suffisamment documentés où la répartition volontaire et systématique, par le canal des finances publiques, apporte depuis quelques années non seulement un effet redistributif assez marqué entre les catégories de revenus les plus élevés et les plus faibles mais aussi une

redistribution à l'intérieur des groupes de revenus moyens. On retrouve ce phénomène, mais de manière un peu moins nette, dans quelques autres pays où le poids global de la fiscalité, en pourcentage du produit national brut, a lui aussi fortement augmenté ces dernières années (Danemark, Pays-Bas, Norvège).

En somme, à ce niveau d'analyse globale, on peut retenir les conclusions de l'économiste Tinbergen selon lesquelles la tendance, en langue période, de la répartition des revenus se traduit par une augmentation de la part des revenus les plus faibles, mais surtout à cause des transferts sociaux, et une diminution de la part des revenus les plus élevés. Mais cette tendance vers une répartition moins inégalitaire des revenus est lente et ne se poursuivra que s'il y a une action soutenue pour la promouvoir.

Affiner l'outil d'analyse

CETTE constatation conduit à se demander s'il ne faut pas affiner les égrégats assez grossiers que sont les classes de revenus pour atteindre les vraies structures économiques et sociales qui déterminent l'existence des classes de revenus les plus faibles. L'expérience américaine, quoique par-

ticulaire à ce pays à certains égards, est riche en enseignements. On relève aux Etats-Unis que l'inégalité des revenus est sensiblement plus grande pour le groupe d'âge de vingt-cinq à soixante-quatre ans que pour le groupe d'âge de trente-cinq à quarante-quatre ans. Cela résulte du fait qu'une même per-

TABLEAU II Répartition des revenus individuels aux Etats-Unis avant et après impôts et transferts sociaux (1972).

	Avant impôts %	Après impôts %	Après impôts et transferts sociaux %
1 ^{re} cinquième (revenus les plus faibles)	1,7	1,8	6,3
2 ^e cinquième	6,0	7,6	9,1
3 ^e cinquième	14,5	24,5	24,5
4 ^e cinquième	24,1	24,9	22,8
5 ^e cinquième	53,1	51,3	47,1
	100	100	100

Outils mal adaptés et freins politiques

Le problème de la pauvreté aux Etats-Unis représente sans nul doute l'un des thèmes les plus complexes, et les plus controversés concernant l'économie récente de la société nord-américaine. La description du phénomène, en effet, n'est pas dépourvue d'ambiguïtés et d'arbitraires. Certes, elle peut s'appuyer, outre-Atlantique, sur un remarquable outil statistique, ce qui est loin d'être le cas à l'échelle du globe. Fait révélateur, en juillet 1974, quelques deux mille vingt-huit chercheurs privés, gouvernementaux ou contrôlés par des institutions locales, s'intéressaient directement ou indirectement au seul problème de la mesure de la pauvreté aux Etats-Unis.

Pourtant — ou peut-être à cause de cela — les résultats obtenus sont très souvent divergents, voire contradictoires. A titre d'exemple très simple, essayons de répondre à la question élémentaire : combien y a-t-il de pauvres aux Etats-Unis ? Au lendemain du recensement d'avril 1970, le corps des réponses est étonnamment diversifié : il varie de cinquante millions d'individus pour l'économiste Michael Hartington, auteur, naguère, du best-seller *The Other America*, à moins de vingt millions selon le comité des conseillers économiques du président, et

même à moins de quinze millions pour Rose D. Friedman de l'American Enterprise Institute.

Une telle hétérogénéité est, de toute évidence, le reflet direct de la multiplicité des méthodes de mesure, des critères adoptés, voire des définitions proprement dites accolées au phénomène. En schématisant quelque peu, nous pouvons, dans cette optique, rappeler deux grands courants d'analyses :

— Le premier, pas toujours le plus ancien, définit l'état de pauvreté « comme une situation objective en deçà d'un certain seuil dans l'échelle des revenus ». « Seuil », « revenus », voilà déjà deux termes élémentaires à partir desquels dévale une cascade d'ambiguïtés. Pour certains, en effet, l'état de pauvreté correspond à une situation objective en deçà d'un certain seuil dans l'échelle des revenus. « Mais », et c'est là le problème, comment mesurer ce seuil ? Au recensement de 1960 plaignaient ainsi la « barre » de la pauvreté à 3 000 dollars de revenu monétaire par an et par famille (introduisant ainsi la notion de « revenu familial moyen »). C'est cette définition extrêmement grossière qui est reprise notamment par Marc Saporta (*La vie quotidienne aux Etats-Unis*) quand il s'exclame : « Il n'y pas beaucoup de pays où 80 % de la

somme ne gagne pas le même revenu pendant toute sa vie active. On voit apparaître là une des faiblesses des tableaux de répartition des revenus se référant à une seule année, tels que ceux que nous avons utilisés plus haut. La

en fonction de la hausse des prix et non selon le revenu réel (5). Depuis 1958, on constate de profonds changements dans la structure du groupe de population se situant au-dessous du seuil de pauvreté. Tout d'abord, l'expari-

beaucoup selon qu'il s'agit d'une famille en deçà ou au-delà du seuil de pauvreté. 29 % des chefs de famille dans le premier cas avaient leur certificat d'études, contre 52 % dans le second cas. Certains métiers aussi connaissent des

TABLEAU III Changement en pourcentage du revenu primaire, compte tenu des impôts (directs et indirects) et des transferts sociaux au Royaume-Uni

Année	REVENU ANNUEL EN LIVRES STERLING INFERIEUR A :										3104 et au-dessus	
	200	315	382	469	539	675	815	988	1395	1648		
1964...	+105	+67	+31	+5	—	-5	-13	-12	-19	-22	-27	-34
1969...	+59	+83	+39	+41	+28	+6	-3	-9	-12	-21	-28	-33

Source : Economic Trends, août 1966 et février 1971.

« coupe » dans la répartition masque en effet cet aspect dynamique de la répartition du revenu d'un individu tout au long de sa vie active. Par surcroît, une telle répartition est influencée par la structure démographique : plus les classes d'âge jeune sont nombreuses, plus la répartition des revenus en coupe pour une seule année paraît inégalitaire. De même, l'extension des travaux à temps partiel, ou saisonniers (étudiants, femmes mariées, personnes semi-retraitées), accroît l'inégalité des revenus individuelles (6). D'une année à l'autre, c'est le durcissement du travail, bien plus que le niveau de rémunération, qui influence le degré d'inégalité. Ainsi la récession entraînant le chômage accroît l'inégalité entre les familles selon que l'un ou plusieurs de leurs membres se trouvent sans emploi.

Les autorités fédérales américaines es- rétent, depuis les années 60 à un « seuil de pauvreté » défini comme étant égal à trois fois la somme nécessaire pour l'achat, par une personne démunie, d'une nourriture suffisante en calories et en protéines. En 1972, ce seuil, pour une famille de quatre personnes, était égal à 4 275 dollars par an. Il est révisé

selon économique et les conditions relativement favorables du marché du travail, jusqu'en 1974 tout au moins, ont permis à de nombreuses familles pauvres de franchir ce seuil. D'autre part, pour les familles qui demeurent en deçà du seuil, ce seuil n'est pas exactement le seuil de ceux-ci attribuant au manque d'occasions de travailler la cause principale de cette situation. Entre 1969 et 1972, c'est bien plutôt l'augmentation du pourcentage des familles dont le chef était une femme de 22 à 43 % qui explique le phénomène (8). Dans des cas de ce genre, il faut tenir compte en effet des difficultés, pour le chef de famille, d'exercer un emploi rémunéré quand il y a des enfants en bas âge.

Le nombre d'enfants constitue en soi un facteur important pour expliquer la pauvreté des familles. En 1972, 31 % des familles se situant au-dessous du seuil avaient trois enfants, contre 17 % pour les autres familles, et 22 % seulement de femmes dans les familles pauvres travaillaient en dehors de la maison par rapport à 48 % pour les autres familles. Le niveau d'instruction diffère lui aussi

salaires anormalement bas : 20 % des hommes chefs de famille dans les familles pauvres occupaient un emploi agricole de ce type par rapport à 4 % seulement ailleurs.

Bien sûr, les personnes âgées forment un pourcentage élevé des familles pauvres. Mais l'extension rapide des programmes fédéraux d'aide à cette catégorie a entraîné une baisse notable de l'incidence de la pauvreté pour ce groupe. Alors qu'en 1970 encore, 25 % des familles pauvres étaient composées de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, ce pourcentage n'était plus que de 19 % en 1972 et il s'accroît de nouveau depuis cette date.

JOHN HACKETT.

(4) La difficulté qui consiste à prendre des chiffres utilisant la famille comme unité de base a déjà été notée.

(5) De telles sortes qu'il ne protège pas les familles les plus pauvres d'un appauvrissement relatif. Ainsi le seuil de 4 275 dollars en 1972 ne représentait que 33 % du revenu moyen de l'ensemble de la population par rapport à 55 % en 1969.

(6) Pour l'ensemble du pays, on comptait en 1972 une 83 % des familles dont le chef est une femme et 53 % quand la femme est de coiffeur sont au-dessous du seuil de pauvreté, contre 6 % seulement pour les familles dont le chef est un homme.

Difficultés de lutter contre la pauvreté au sein de l'opulence

Par JACQUES SOPPELSA*

population cient plus de 2 200 F par famille et par mois.

Le second courant, ultérieurement, a affirmé ce type d'approche (introduction des notions de « revenu brut disponible » ou de « seuil mobile de pauvreté »). Mais l'utilisation systématique des catégories socio-professionnelles américaines (olis bleus, cols blancs ; personnel de services, travailleurs ruraux), la médiocrité de l'échelle de référence (l'état où, dans les meilleurs cas, le comité, ce qui revient à nier, consciemment ou non, l'existence des « lits blancs de misère ») ou l'insoluble problème posé

Une grande diversité de causes

Ce seul exemple illustre bien, en fait, la complexité de la tâche, et l'inefficacité de l'arsenal des instruments de lutte gouvernementaux à l'égard de la pauvreté. Les « quibbles du Plaza Marshall », les « laissez-passer-compte de l'expansion », semblant pourtant être au centre des préoccupations fédérales sous les

présidences de Kennedy et de Johnson à propos notamment de la loi de 1964 de l'Economic Opportunity Act (E.O.A.) et sa stratégie (révolutionnaire à l'époque) concrétisée par la mise en place de programmes d'action communautaire (Community Action Programs). Pourtant, certes, d'un postulat éminemment discutable (« la lutte contre la pauvreté passe inévitablement par la croissance économique »), les stratégies de l'E.O.A., tout en essayant

de perfectionner le système d'assistance, soulevaient l'intérêt de s'attacher à une action profonde sur l'environnement. Mais, dans la pratique, leur activité et celle des « volontaires du service pour l'Amérique », tout en court-circuitant les mécanismes des conseils « classiques » de communautés (développant ainsi une véritable crise au sein des services sociaux traditionnels) ont été radicalement stoppés, dès 1968, par les restrictions budgétaires. Bien sûr, ou plus encore, la politique de restriction les a touchés en tout premier lieu en dépit de la modestie financière des programmes : en 1969, moins de 2 milliards de dollars de crédits furent par un Congrès qui, prélevant manifestement les canons au beurre, acceptait simultanément un tranche de quelque 75 milliards pour la défense.

L'arrivée au pouvoir de Richard Nixon n'était caractérisée aussi, au niveau de l'activité locale, par un renforcement du contrôle des autorités locales (maires des grandes municipalités par exemple) au détriment des communautés spontanées, provoquant rapidement un déclin de la participation des pauvres eux-mêmes aux programmes d'action.

(Lire la suite page 12.)

l'augmentent à été de 3,1 %. Si on l'applique au revenu de base de l'Inde, qui tournait autour de 80 dollars par an, cela représente un gain de 2,48 dollars par tête et par an. On notera que la seule augmentation de revenus par tête aux Etats-Unis est supérieure au total du revenu par tête en Inde.

Un petit nombre de pays en voie de développement à régime totalitaire de libre entreprise, comme le Brésil, l'Iran, l'Indonésie ou la Corée du Sud, ont connu une croissance rapide ces dernières années, mais pour cela il leur a fallu livrer une bonne partie du développement à des intérêts extérieurs et ignorer au moins volontairement se dégrader les conditions d'existence de leurs populations.

Bref, comme le faisait remarquer Irving Kravis dans un récent mémoire, nous assistons à une « polarisation croissante des niveaux de revenus dans le monde », les trois cinquièmes de l'humanité disposant d'un revenu par tête égal ou inférieur à 370 dollars par an, tandis que le fossé entre pays riches et pauvres se creuse sans cesse. « La conclusion inévitable, écrit Kravis, en est que les bénéfices du progrès économique sont allés à une minorité privilégiée de la population mondiale (4). »

Le partage dans les pays pauvres

LES pays pauvres, dont le taux de croissance est resté très faible dans l'ensemble, manifestent, en outre, des tendances de plus en plus accusées à l'inégalité dans le partage des revenus. Irma Adelman et Cynthia Taft Marz qui ont publié, sur cette question, une étude inestimable, *Economic Growth and Social Equity in Developing Countries*. Dès la préface, les auteurs déclarent : « Les résultats de notre analyse ont été un choc pour nous (...), qui partageaient auparavant l'opinion couramment admise qui veut que la plupart des nations tirent bénéfice de la croissance économique. Nous ne mettons pas non plus en doute la validité de l'association historique entre une croissance économique réussie et l'extension de la démocratie économique. Nos résultats vont à l'encontre de toutes nos

préconceptions. » Après avoir minutieusement analysé les statistiques de quarante-trois pays sous-développés en voie de développement, elles en arrivent à cette conclusion :

« A chaque fois que l'on fait brusquement décoller une croissance dualiste sur les bases étroites d'une économie de subsistance de type rural, la position des 60 % les plus pauvres de la population empire aussi bien dans l'absolu que dans le relatif... Les gains des 5 % les plus riches sont particulièrement importants dans les pays à revenu moyen très bas où une structure nettement dualiste se combine à la domination économique et politique d'élites traditionnelles ou exotériques. »

En se fondant sur des exemples pris dans l'histoire des pays occidentaux, Kuznets et d'autres auteurs ont émis l'idée que les conditions de vie des masses pourraient connaître une récession temporaire à un stade avancé du processus général de croissance. Mais on a vu récemment apparaître des phénomènes de ce type qui sont le produit de facteurs spécifiques à notre époque et ne semblent pas être une anomalie passagère ou une phase transitoire de la croissance.

Les pays en voie de développement du « monde libre » souffrent particulièrement de la consommation effrénée par leurs élites de nouveaux biens dont les pays riches les bombardent sans cesse, les poussant à consacrer à l'achat de voitures et de carburant, à la construction d'autoroutes et à l'édification de résidences somptueuses des ressources qui pourraient utilement contribuer au développement (5). Ces élites ont « besoin » de tous les dividendes de la croissance pour se conformer à un modèle international de consommation dont les critères sont continuellement en hausse ; donc elles s'efforcent d'occuper tous les excédents, ce qui a pour effet de réduire encore plus le revenu réel des masses et se traduit souvent par une politique d'inflation qui exerce une pression vers le bas sur les salaires.

Autre facteur spécifique à notre époque : la volonté des pays riches de modeler le développement postcolonial du tiers-monde nos

pos à leur image, comme le vent en cliche trop répandu, mais en fonction de leur intérêt. Cette volonté s'est traduite par des actes d'ingérence qui visaient à faire naître une élite néo-coloniale et à assurer sa perpétuation.

En cette époque de soulèvement général de la situation des tiers-monde, les Etats-Unis, malgré toutes les proclamations rhétoriques de leur attachement à la démocratie, ont clairement fait de soutien zélé à la contre-révolution la clef de voûte de toute leur politique. La création d'importantes forces armées néo-coloniales, dont les Américains prennent en charge l'entraînement militaire et l'entretien matériel, est essentiellement conçue comme une « police d'assurance » contre la révolution sociale. Que l'usage de la torture soit institutionnalisé au Brésil et la déportation jugulée ne dérange ni les banquiers ni les militaires. Ils ne sont pas non plus troublés outre mesure par le fait que la répartition des revenus s'est notablement dégradée depuis l'accession au pouvoir de la junte, la part relative des 5 % les plus riches étant passée de 29 % en 1960 à 38 % en 1970, tandis que les revenus réels des 40 % les plus pauvres s'effondraient dans l'absolu (6).

La République dominicaine est un exemple encore plus probant des effets néfastes de la politique américaine. Dans cet Etat- client où la malnutrition est endémique, la majorité des terres arables (pourtant potentiellement riches) est laissée en friche ou mal exploitée ; mais d'un pour cent des agriculteurs contrôlent 47,5 % des terres, les autres travaillent, rigés par un système de fausse quasi féodal. Un reportage paru dans le Wall Street Journal du 9 septembre 1971 rapporte les propos d'un expert économique étranger qui estime que « le revenu moyen par tête d'habitant est à peu près le même qu'avant 1965, mais la répartition est moins équitable ». Les bas salaires sont maintenus grâce à la stagnation et au régime de la terreur — auquel les Etats-Unis contribuent largement. Le Wall Street Journal lui-même était obligé de le reconnaître : « L'ambassade (américaine) n'a rien fait pour se dissocier de la terreur. »

L'article décrivait, d'une façon plus précise, les effets de la répression sur la redistribution des revenus :

« L'année dernière, une grève s'étant déclenchée sur le chantier de construction d'une usine de traitement du ferro-nickel à capri- nous étrangers, M. Bolaguez dépêcha l'armée pour rétablir l'ordre. Et pendant que les soldats maintenaient l'ordre, l'entreprise chargée des travaux licencia trente-deux « agitateurs »... La grève fut brisée en l'espace de huit jours. »

Le Wall Street Journal faisait également état d'un recours à l'armée pour procéder à l'éviction de paysans de terrains à l'an voulut édifier un hôtel de grand luxe dont un des actionnaires s'était assuré que M. George Meany, secrétaire général de la centrale syndicale américaine A.F.L.-C.I.O., répété pour avoir toujours donné sa bénédiction à l'écrasement des libertés syndicales dans les pays clients des Etats-Unis.

Les régimes de Lon Nol, Thieu, Park, Balaguer, Suharto, Marcos, etc., ont pour communs dénominateurs le caractère institutionnalisé, le régime de la terreur et la priorité accordée aux besoins des « élites exotériques » qu'irma Adelman et Cynthia Morris désignent comme responsables au premier chef de la détérioration du partage des revenus. La « doctrine Nixon » a donné une formulation théorique au soutien apporté à de tels régimes mais la pratique de ce soutien existait déjà bien avant Nixon.

Le partage aux Etats-Unis

AUX Etats-Unis, la distribution des revenus est extrêmement inégale et, de ce point de vue, les choses n'ont guère changé depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

(Lire la suite page 13.)

(4) Irving Kravis, « A World of Unequal Income », in *Annals of the American Academy*, septembre 1973, p. 79.

(5) Cf. notamment David Felix, « Economic Development, Technology and Consumerist Growth », in *Social Research*, été 1969.

(6) Albert Fishlow, « Brazilian State Distribution of Income », in *American Economic Review*, mai 1972.

(Suite de la page 11.)

L'échec spectaculaire de la politique de logement social, illustré par des cascades de fraudes et de corruptions, outre de lourdes pertes financières (son résultat le plus tangible: le H.U.D., département du logement et du développement urbain, est devenu le plus grand possesseur de taxidis de la nation), permet de souligner avec vigueur l'erreur systématiquement commise quant au choix de l'échelle d'application des programmes. Ces derniers, entre 1968 et 1972, ont pratiquement tous été adoptés à partir de la carte officielle de la distribution géographique de la pauvreté...

En réalité, la pauvreté constitue un état objectif singulièrement complexe. Certes, plus du quart du phénomène est à mettre en relation avec le « statut socio-économique » (pourcentage de logements insalubres ou surpeuplés, pourcentage de Noirs, revenus faibles, etc.) et 12 % avec le stigme « couleur ethnique »: rien de révolutionnaire.

Minorités ethniques et "pauvres Blancs"

L'AMÉRIQUE pauvre, aux yeux de l'opinion publique, se confond très souvent avec l'Amérique noire. Mais la juxtaposition n'est pas rigoureuse: il est indispensable de la nuancer. L'Amérique pauvre, c'est effectivement, en partie, les minorités ethniques et raciales et, en tout premier lieu, les quelque vingt-deux millions de Noirs. Les dernières décennies ont vu rennaître ou se multiplier les émeutes, les « étés chauds », les manifestations de masse. Fait beaucoup plus original, ces troubles ont eu lieu surtout dans le Vieux Sud, se sont développés au cœur des grandes cités de l'Est (New-York, Philadelphie, Detroit ou Cleveland) comme de

Mais près de 20 % sont à mettre au « crédit » du processus d'urbanisation et d'industrialisation, et près de 16 % à celui de l'environnement rural. La projection ultérieure du phénomène sur le plan spatial permet en fait de dégager deux traits majeurs: — D'une part, le rôle croissant du milieu urbain (notamment des grandes métropoles), rarement percé, voire escamoté, par le biais des méthodes traditionnelles d'analyse; — D'autre part, la bipolarité extrême des situations régionales, qui nous permet de croire à la nécessité, plus impérieuse que jamais, de développer la lutte contre la pauvreté à l'échelle du territoire de l'Union. Mais ce phénomène nous autorise aussi à considérer avec un profond scepticisme toute politique reposant sur l'utilisation systématique d'un mécanisme unique.

Au contraire, la diversité des milieux, des groupes sociaux, des formes créantes ou larvées du fléau pauvre, nous invite à précocier une parcellisation croissante des tâches et une diversification aussi poussée que possible des instruments de lutte.

Les facteurs brièvement exposés précédemment sont, parfois, plus des conséquences que des causes proprement dites de la pauvreté, mais ils permettent d'élucider plus finement le phénomène, et de nuancer, sinon de dénoncer, quelques schémas traditionnels, telles les corrélations exclusives de type « Amérique pauvre-Amérique noire » ou « Amérique pauvre-Vieux Sud ».

septentrionaux ou de l'Ouest sont essentielles: les citadines (84 % de la population noire en 1970). Par ailleurs, dans la plupart des États du Sud, Noirs et Blancs cohabitent, comme avant l'émancipation. Ces relations plus étroites sont sans doute « admissibles » dans la mesure où elles ne remettent pas en cause l'ordre établi. Il n'en reste pas moins que, sur le strict plan spatial, et bien que certaines villes du Sud soient progressivement affectées, en ce domaine, de « nordisation », le « ghetto noir » est un produit du Nord. Au sein des principales agglomérations, la concentration des populations de couleur est particulièrement poussée: 87,9 % à Harlem, 83,9 % à Stuyvesant, 97,9 % à Cermak Road (Chicago), 98,5 % à Saint-Louis. Or le ghetto noir, c'est une kyrielle d'éléments démographiques et sociaux négatifs: surpopulation, détérioration de l'habitat, taux élevé de mortalité infantile, délinquance juvénile, alphabétisme, abus de la drogue et des stupéfiants, prostitution, désagrégation de la vie familiale. Tout cela correspond, sur un plan plus général, à des niveaux de vie moyennement défavorisés par rapport à la communauté blanche. A preuve, notamment, la discrimination raciale face au problème desormais angoissant du chômage.

La mise en corrélation des revenus moyens par État et du pourcentage de la population noire, bien que les ghettos du Nord soient « noyés » dans les statistiques, confirme clairement ce phénomène. Disparités d'autant plus vivement ressenties que, contrairement à un mythe tenace, certains postes budgétaires du foyer noir sont relativement élevés. Le logement en ghetto, par exemple, coûte cher: de 60 à 80 dollars pour une pièce misérable à Saint-Louis, 140 dollars pour un « deux pièces » dépourvu du confort le plus élémentaire dans Harlem. Fréquemment, en outre, ces loyers « officiels » sont majorés d'un impôt spontané sur « la couleur de la peau », de l'ordre de 10 à 40 dollars.

Mais le tableau de la pauvreté et des « cercles vicieux » dans lesquels se débatent la majorité des Noirs américains ne correspond guère à celui de l'Amérique pauvre: — En premier lieu, certaines classes noires échappent aux processus de ségrégation économique;

membres d'une classe moyenne protestante, émouvante, de formation scolaire satisfaisante; professions libérales ou spécialistes dans quelques branches particulièrement rentables, des coefficients décroissants aux entrepreneurs de pompes funéraires. Aspirant à devenir l'égal du Blanc, le Noir nauté se retrouve géographiquement concentré au sein de banlieues résidentielles: à Englewood (New-Jersey) sur la rive droite de l'Hudson, 62 % des habitants noirs disposent ainsi de revenus annuels supérieurs à 6 000 dollars.

— D'autre part, une frange importante de la population blanche fait figure de déshéritée au sein de l'opulente Amérique: ruraux des Dakotas ou du Nebraska, « pauvres Blancs » du Kentucky, Hispano-Américains. Outre les Noirs, les Indiens et deux millions de Portoricains, les noyaux les plus impor-

tants de l'Amérique pauvre sont ainsi représentés, à l'heure actuelle, par les petits fermiers du Centre-Est et des grandes plaines, les Mexicains (Chicanos), plus ou moins officiellement installés au sein du territoire de l'Union et, plus déshérités encore, les descendants des poignées de colons non britanniques de la première période de peuplement européen: le revenu moyen des Français de Louisiane, farouchement attachés à leur langue, à leurs coutumes, à leurs fermes isolées des « bayous », n'atteint pas 80 % de celui de la population noire en 1970. Les gouvernements démocrates de Kennedy et de Johnson semblaient avoir voulu s'intéresser à l'avenir de ces poches de misère. Depuis le retour des républicains à la Maison Blanche, la question de la pauvreté paraît avoir été reléguée à l'arrière-plan des préoccupations fédérales.

Le grand retard des services publics

Il n'est fait, et paradoxalement peut-être, en Amérique pauvre, ni en tant que « Amérique publique ». La production des biens publics apparaît de plus en plus négligée. Les efforts consentis par les autorités locales (État ou fédérales) sont presque toujours insuffisants pour pallier de sévères carences du secteur public en matière culturelle, sanitaire ou de loisirs. Les écoles, collèges, universités, hôpitaux « publics » souffrent systématiquement de la comparaison avec les établissements du secteur privé. Les statistiques globales sont d'ailleurs décevantes: en cours de la décennie 1962-1972, l'aide fédérale s'est chiffrée à 19 milliards de dollars en matière de rénovation urbaine et, par exemple, à près de 2 000 milliards au chapitre des dépenses militaires. Les sommes que l'État fédéral avait dépensées en 1970 étaient inférieures, à prix constants, à celles de 1959 dans tous les domaines du secteur public, défenses et recherche spatiale exclues.

Le système fédéral explique partiellement semblable carence. En dépit des progrès constants du pouvoir fédéral, l'autonomie relative des États en de nombreux domaines, les lenteurs de la mise en application des lois, les obstacles juridiques et administratifs locaux, les traditions

régionales, contribuent à l'hétérogénéité des situations et à la relative impuissance de Washington. En moins à court terme. Plus de deux millions de programmes publics sont à l'heure actuelle à l'état de projet. Mais l'essentiel des efforts de quelques deux mille comités d'aménagement se borne à concurrencer le voisin, dans une course à la maine fédérale, singulièrement amoindrie depuis quelques mois.

Les autorités municipales des grandes villes ont dû affronter au cours de la dernière décennie un drame généralisé: les revenus des autorités locales se détériorent alors que ceux des comités et des districts périphériques augmentent très sensiblement. Or dans le même laps de temps, les nécessités d'un réajustement national de l'infrastructure routière, d'un patrimoine immobilier vieillissant, et la mise en place d'équipements culturels, de loisirs, hospitaliers, etc., jusque-là insuffisants, prévalent trop lourdement sur le budget municipal. D'où, sans doute, la lenteur extrême des rénovations, la généralisation du délabrement et du sous-équipement de nombreux quartiers des grandes métropoles, nouveau cercle vicieux de l'Amérique contemporaine.

JACQUES SÖFFELSA.

Bourgeoisies et prolétariats en Afrique noire

Par DANIEL PEPY

tionnelle connaissait peu l'appropriation privée des moyens de production, le développement progressif du commerce et de la traite avec les marchands européens produisit peu à peu une nouvelle source de pouvoir. On vit ainsi, sur la côte du golfe de Guinée, les « Brésiliens », enrichis par leur participation à la traite, acquérir progressivement une fraction importante de la coconterie. Plus tard, à côté des planteurs européens beaucoup moins nombreux qu'en Afrique du Nord ou en Malaisie, les planteurs africains de café ou de cacao volent leur nombre s'accroître dans les zones forestières du Ghana ou du Nigeria, plus tard en Côte-d'Ivoire ou au Cameroun. Bénéficiant d'un revenu monétaire croissant, ils en viennent à jouer un rôle économique, social, voire politique important.

Par un phénomène quasi général, ces planteurs développent de véritables chefs d'exploitation. L'appropriation collective disparaît, peu à peu, en face de leur puissance. Certains peuvent faire appel à des ouvriers agricoles, sur le modèle des planteurs européens d'alors, ils vont chercher dans des pays voisins, par exemple chez les Mossis de Haute-Volta. L'inégalité sociale se creuse alors entre trois groupes qui vont se différencier: celui des planteurs exploités, qui forment maintenant une véritable bourgeoisie rurale; les autres paysans; enfin les ouvriers agricoles proprement dits.

L'apparition de la bourgeoisie rurale n'est guère encore produite en zone soudanienne ou sahélienne; le coton ou l'arachide laissent moins de profits que la cacao ou le café; la présence d'un nombre important d'ouvriers et de travailleurs plus difficile d'appropriation privée du sol. Là où elle existe,

la bourgeoisie rurale ne se contente pas d'un rôle économique et d'un prestige social, elle aspire au pouvoir politique. Le parti démocratique de Côte-d'Ivoire est issu du syndicat des planteurs de café animé par le président Houphouët-Boigny. L'hostilité croissante des planteurs de cacao du Ghana a été l'une des causes de l'échec final du président Nkrumah.

Mais si une bourgeoisie rurale tend à se développer, on ne voit pas encore paraître une bourgeoisie industrielle. Les Africains étaient peu orientés vers les fonctions industrielles pendant l'époque coloniale, surtout dans les territoires contrôlés par la France. Depuis l'indépendance, la politique de développement planifiée et de nationalisation pratiquée par un nombre croissant de gouvernements ne conduit presque jamais à la création d'entreprises privées africaines. Les entreprises nationales ou les sociétés d'État

Des différences de plus en plus ressenties et de moins en moins tolérées

D'APRÈS le président Nyerere, les inégalités sociales n'avaient pas, en Afrique, avant la domination coloniale, une telle importance. Ce qui changeait, c'est le rôle de la bourgeoisie, et elle-ci leur a donné, par la suite, un rôle de plus en plus important. Il y avait, certes, des riches et des pauvres, mais tous occupant des mêmes difficultés, des mêmes destins ou des mêmes familles. Les différences sociales issues de l'époque coloniale, de la traite, puis de l'introduction progressive de l'économie monétaire comptent peu, cependant, en face du problème fondamental de l'existence nationale. Ce qui conduisit le président Sékou Touré à déclarer avant l'indépendance de son pays: « Le concept de classe sociale n'a pas cours en Afrique. »

Analysant, peu avant sa mort, « les classes sociales en Afrique », le Dr Nkrumah affirmait que la séparation fondamentale est celle qui s'établit entre, d'une part, les milieux sociaux

influencés par une véritable allégeance aux puissances impériales et, d'autre part, ceux qui luttent contre cette domination. Alors que « le prolétariat urbain s'était alié à la bourgeoisie redoublée dans la lutte pour l'indépendance, visant à l'éviction du pouvoir colonial », effaçant ainsi momentanément les antagonismes sociaux, ceux-ci réapparaissent et s'amplifient après l'indépendance, corollaire inévitable de la politique économique et sociale des nouveaux gouvernements. « Seule l'union du prolétariat urbain et des masses paysannes peut conduire à des structures authentiquement socialistes. Dans des conflits engageant des intérêts politiques et économiques, ces derniers l'emportent toujours. » Simple affirmation de principe, ou vision prophétique des choses? Une analyse plus poussée est nécessaire pour comprendre la portée et la valeur de ces phrases du grand Africain que fut le Dr Nkrumah.

Alors que la société africaine tradi-

(Suite de la page 11.)

Comme le montre le tableau 1, 20 % des familles — celles qui appartiennent à la tranche inférieure des revenus — se partagent 5,4 % des revenus en espèces, contre 41,4 % aux 20 % de familles de la tranche supérieure, les 5 % de familles qui se situent tout en bout de l'échelle en concentrant à elles seules 15,9 %.

Mais ces chiffres portent exclusivement sur les revenus bruts hors impôts, qui incluent les prestations des assurances sociales et des cotisations de chômage, mais d'où sont, en revanche, exclues les plus-values de capital (réalisées ou non); d'autre part, ils ne tiennent aucun compte des incidences de l'impôt sur la répartition des revenus. Les deux dernières colonnes du tableau sont reprises d'un livre récent de Joseph A. Pechman et Benjamin A. Okner, qui ont rapporté sur les chiffres de 1966 un certain nombre de correctifs judiciaires, qui permettent de se faire une idée plus complète des revenus avant et après impôt. En prenant en compte les compléments

TABLEAU I Répartition des revenus réels ou États-Unis (ajustés et non ajustés) pour des années sélectionnées depuis 1945

Table with 4 columns: Year (1947, 1957, 1968), and 2 columns for percentages (%). Rows represent income brackets: Top 20%, 2nd 20%, 3rd 20%, 4th 20%, and Bottom 20%.

SOURCES: (1) U.S. Bureau of Census, Current Population Reports, « Money Income in 1972 of Families and Persons in the United States », 1974, p. 43. (2) Pechman (Joseph A.) et Okner (Benjamin A.), « Who Bears the Tax Burden? », Brookings, 1974, p. 46.

de salaires, les gains et capital, la valeur d'usage des logements occupés par leurs propriétaires, etc., ils s'observent que ces ajustements nous indiquent non seulement que les revenus de 60 % en moyenne, mais ont un impact considérable sur leur ventilation puisque la part des 20 % inférieurs s'est trouvée réduite de 0,6 point et celle des 20 % supérieurs augmentée de 5,3 points. Les chiffres corrigés de Pechman et Okner donnent des inégalités plus prononcées encore que les statistiques de Bureau de recensement, qui sont contrairement utilisées.

Le tableau indique également que la distribution des revenus aux États-Unis ne s'est pas sensiblement modifiée depuis 1947. En 1947, les familles de la tranche inférieure se partagent 5,1 % des revenus bruts, contre 43,3 % à la tranche supérieure, ce qui représente une inégalité à peine plus grande qu'en 1972. Mais, compte tenu de la multiplication des privilèges fiscaux, exponentielle depuis 1947, et de la généralisation de taxes et d'impôts locaux du plus en plus régressifs, il est probable que la très légère égalisation qui est intervenue au ce qui concerne les revenus bruts serait ou moins neutralisée si l'on effectuait les ajustements indiqués.

En fait, puisque la répartition est restée plus ou moins constante, la fessée entre Américains riches et Américains pauvres s'est notablement élargi. En 1959, le revenu moyen par tête et par ou des familles se situent dans la tranche des 20 % supérieurs dépassait de 10 565 dollars le revenu moyen des familles se situant dans la tranche des 20 % inférieurs; en 1969, la différence était de 10 971 dollars (en dollars de 1959) et elle o du passer depuis, le cop des 20 000 dollars. Les dernières bénéficiaires de vingt-cinq années de croissance ont donc servi à consolider et même à accroître les inégalités.

Les gens vraiment misérables sont relativement peu nombreux aux États-Unis, mais il en va de même de ceux qui bénéficient de privilèges fiscaux exorbitants. Comme le note Philip Stern dans son ouvrage The Rope of the Taxpayer (7), 10 % de l'ensemble

des contribuables tirent bénéfice de plus-values de capital, et 1 % seulement des revenus substantiels; malgré cela, le Congrès persiste à faire bénéficier les plus-values de capital d'un taux d'imposition deux fois moindre que celui qui s'applique aux traitements et salaires. Pour Stern, c'est là le résultat de l'extrême état de dépendance dans lequel se trouvent les politiciens vis-à-vis des grosses fortunes qui alimentent les caisses de leurs partis ou leurs fonds de campagne électoraux. Un autre facteur, ou motif aussi important, permet d'expliquer cet état de choses: il se trouve que les 5 % de titulaires de revenus qui sont tout en bout de l'échelle exercent un contrôle quasi absolu sur la presse et les autres moyens d'information, qui refusent obstinément de faire le moindre battage autour du problème de l'iniquité des revenus.

Selon une étude de département du travail, les statistiques sur les revenus nets manifestent une tendance à l'augmentation, avec une inégalité accrue dans la période qui va de 1958 à 1970, alors que dans cette même période les revenus bruts ont régulièrement augmenté. Les revenus en espèces des tranches supérieures de 20 % et de 5 %, qui avaient connu un léger déclin jusqu'en 1967, passent ensuite la direction inverse; quant à ceux de la tranche des 20 % inférieurs, ils ont atteint leur point culminant en 1968-1969. Pour cinq des huit années qui vont de 1966 à 1973, on constate une baisse ou une stagnation des recettes hebdomadaires réelles des ouvriers américains. Le Rapport économique du président passe pieusement sous silence une statistique pourtant pleine d'enseignements, qui montre que le déclin d'enseignements « pauvres » a cessé en 1969, que la corbeille a remonté en 1970 et en 1971, et qu'elle est revenue, en 1972, à son niveau de 1969. Et il est à peu près certain que la flambée des prix a sensiblement rééquilibré, depuis 1972, la part de revenus réels des deux tranches de 20 % les plus basses.

Avant toute chose, la politique des revenus donne l'impression de la structure de l'intérêt et du pouvoir dans une société,

Dans la plupart des nations du tiers-monde, une véritable révolution est nécessaire pour parvenir à une plus grande égalité des revenus; cette révolution passe par le transfert du pouvoir des élites traditionnelles à des gens plus sociaux des intérêts du grand nombre. Une comparaison des services de santé de la Chine ou du Vietnam du Nord, qui sont organisés pour la prévention et largement accessibles aux masses rurales, avec leurs équivalents ou indonésiens ou au Vietnam du Sud, dont les gouvernements ne s'embarrassent pas de considérations aussi vaines, est pleine d'enseignements sur ce point. La contribution la plus importante que pourrait faire le peuple américain à l'amélioration du partage des revenus et du niveau de vie général dans les pays du tiers-monde ne pourrait donc prendre qu'une forme négative: il faudrait que les Américains cessent pour que leur gouvernement abandonne la soutien qu'il accorde depuis si longtemps au néocolonialisme sous toutes ses formes.

Aux États-Unis mêmes, il est difficile d'être optimiste quant aux perspectives de voir s'améliorer notre politique des revenus et notre système de priorités. Le changement, s'il o lieu, viendra vraisemblablement d'un successeur inattendu du choc et de la feuille ultime du système à satisfaire non seulement les 20 % les plus pauvres, mais les 80 % les moins riches. Il semble bien que de grosses difficultés matérielles soient seules capables de faire élargir le gavage de fausse conscience qu'on crée le régime et le « libéralisme » anticommuniste, et d'aboutir à une unification de la classe ouvrière sur la base de ses intérêts véritables et de ses propres problèmes. Et c'est bien là que se mesure le force du statu quo en Amérique — dans le fait que nous sommes réduits à voir la prochaine étape son dans l'opportunité d'un nouvel humanisme, mais dans la prise de conscience, par des gens ordinaires, de leurs véritables intérêts matériels.

EDWARD S. HERMAN.

(7) GL « Démocratie et inégalités fiscales », Le Monde diplomatique, janvier 1975.

Handwritten note: 50000 من المليون

sont généralement dirigés par des hommes venus de la fonction publique ou des milieux politiques. Les nouveaux chefs d'entreprises, de par leur statut et les contrôles auxquels ils sont soumis...

Sans doute faudrait-il distinguer entre les entreprises moyennes de travaux publics, d'alimentation ou de sucrerie, et les grandes entreprises minières ou hydroélectriques. Sans doute aussi les nationalisations ne sont pas générales.

Dans certains pays, même l'africanisation aboutit à une appropriation privée des moyens de production, en Côte d'Ivoire par exemple, ou encore au Nigeria, à la suite des mesures prises...

La haute et moyenne fonction publique a des origines diverses, mais elle est en commun une rémunération élevée, un même goût de la puissance, le même désir d'ascension...

Le désir d'accéder au sommet

DANS les années qui ont précédé et suivi l'indépendance, les luttes politiques véritables ont été la conquête du pouvoir au sein du même groupe social. Au Togo, le président Olympio succédait au président Grunitzky, son beau-frère...

Peu à peu, les coups d'Etat entraînent une certaine mutation. Les militaires, quels qu'aient été leur parcours antérieurs et le lieu de leur formation, appartiennent très généralement aux milieux ruraux. Leurs habitudes, leurs modes de vie sont différents de ceux de la nouvelle classe dirigeante...

Par un phénomène très répandu, cette bourgeoisie, qui domine l'Etat, tend peu à peu à se replier sur elle-même, ne serait-ce que par l'effet de la limitation de la croissance des effectifs après le grand boom de l'indépendance.

La mobilité sociale se manifestait encore nettement il y a quelques années et, par le système des bourses et des concours, nombre de jeunes Africains se sont retrouvés chercheurs, professeurs d'université, diplomates, hommes politiques ou même chefs d'Etat.

Même les solidarités traditionnelles ne peuvent plus toujours permettre de compenser, en quelque sorte, les désavantages sociaux ou les inégalités individuelles par l'appartenance au même village, à la même ethnie, à la même région.

Mais si les chances d'accéder au sommet de la nouvelle société sont réduites par rapport à ce qu'elles étaient il y a quinze ou vingt ans, le percepteur qu'en ont les intéressés se réfère encore à ce passé récent. Comme le remarque le Pr Lloyd, analysant la société de l'Ouest africain, la conscience de classe est réduite lorsque le sentiment existe encore de pouvoir accéder aux milieux dirigeants du pays...

Par ailleurs, les sociétés africaines sont profondément divisées. Les milieux bourgeois, fonctionnaires et prolétaires des villes, se différencient de plus en plus des masses rurales de la brousse. Ce n'est pas seulement la différence de revenu quantifiable qui divise ces deux groupes. Celle-ci est pourtant considérable, de l'ordre de 1 à 10 ou 20. Mais, en raison de l'importance de l'auto-consommation, les différences dans l'aspect qualitatif du mode de vie...



L'ÉCART SE CREUSE ENTRE LA BOURGEOISIE ET LES SOCIÉTÉS RURALES. Mais les chances d'accéder au sommet sont de plus en plus réduites.

touchent encore plus directement les intéressés que l'insuffisance quantitative des revenus. La torche électrique ou la lampe à huile n'ont rien de commun avec l'éclairage urbain. La distribution de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, le curage de ne pas mourir de faim en cas de disette ou de famine, modifient complètement les conditions d'existence des ménages.

Urbanisation et frustrations rurales

Le taux croissant d'urbanisation ne correspond généralement pas à des possibilités de même ordre d'emploi véritable. Kinshasa, la capitale du Zaïre, a vu sa population plus que doubler en moins de quinze ans, dépassant ainsi le grand capitale des Yorbubas, Ibadan, la ville aux cent villages. Tous les parlants ne restent pas urbains, mais le sous-emploi urbain est une des caractéristiques de l'Afrique actuelle.

Dans un livre bien connu, René Dumont critique le montant exagéré des rémunérations urbaines, notamment des fonctionnaires. Sans le citer, le député communiste Barthélemy lui répondait : « Préconiser l'égalisation des niveaux de vie par le bas, comme le font ceux qui créent hier sur la classe ouvrière, c'est tourner la dos au développement éco-

nomique qui, plus encore dans des économies aussi arriérées, est insupportable de l'intéressement matériel des travailleurs. » C'est pourtant ce que fait avec audace le président Nyerere, qui s'efforce tout à la fois de réduire les rémunérations les plus élevées, notamment dans les milieux politiques, et d'accroître les chances des milieux ruraux, dans le cadre de la politique de l'ujamaa.

Nombre de gouvernements sont maintenant conscients de la nécessité impérieuse d'améliorer les conditions de vie rurales. Percements de puits par centaines et par milliers, comme certains pays du Sahel le font avec l'aide internationale, comme le Côte-d'Ivoire vient de décider de le réaliser il y a quelques semaines ; politique d'habitat rural...

qui, pratiqués habilement, peut changer peu à peu le physionomie des villages africains ; promotion de l'agriculture vivrière, ignorée plus ou moins systématiquement pendant la période coloniale, ou même, trop souvent, pendant les premières années de l'indépendance ; ce sont là, parmi bien d'autres, des orientations qu'il faut prendre et poursuivre avec persévérance. L'insistance de certains experts, comme René Dumont, l'audience du rapport Pearson, l'orientation actuelle de la Banque mondiale sous l'impulsion de M. McNamara renouvent la volonté d'un nombre croissant de gouvernements africains.

Mais le milieu rural n'est pas homogène, comme il a été signalé plus haut. Un véritable prolétariat rural commence à se former dans les zones de plantation. L'artisanat rural languit, ou se meurt. Les progrès techniques et économiques vont engendrer de nouvelles difficultés : l'implantation de la culture du riz, puis de la canne à sucre, dans la basse vallée du Sénégal tend plus incertaine la situation des Peuls, propriétaires de troupeaux, déjà déclinés par la sécheresse sahélienne. Les coopératives, dont bien des Africains estiment que leur esprit correspond à certaines traditions, ne fonctionnent pas souvent de manière satisfaisante. Les méthodes de gestion d'origine européenne, mal adaptées, entraînent des résultats décevants. Trop souvent, elles entraînent davantage de profits pour leurs animateurs que d'améliorations véritables pour les paysans concernés.

(Lire la suite page 14.)

Dans les revues...

ET THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS (vol. XXII, n° 5) publie pour la première fois deux photographies que le magazine américain a dû livrer en vertu de la loi sur la liberté de l'information. Elles représentent un homme qui d'après le F.B.I. la C.I.A. la Commission Warren, serait Lee Harvey Oswald, désigné comme l'assassin de John Kennedy. Les photos montrent qu'il s'agit d'un autre personnage, lequel (à la demande de qui ?) se faisait passer pour Oswald. Ainsi s'expliquent les tribus de la Commission Warren selon laquelle l'assassin avait agit tout seul. Mais alors, quel complot ? (3 avril 1975, Manhattan, 15 cents - 230 West 57 Street, New-York, N.Y. 10019.)

ET Toujours le pétrole. La REVUE FRANÇAISE PÉTRIQUES (n° 23), AFRIQUAINE se demande, dans l'éditorial de son numéro 110, si la nouvelle attitude de l'OPEP est une « capitulation » ou un témoignage de « divisme mondial » (février 1975, mensuel, 20 F. - 32, rue de Valenciennes, Paris). Dans le BULLETIN DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Pierre Desparries, conseiller référendaire à la Cour des comptes, expose ses vues personnelles, prises de son point d'observation, sur la crise de l'énergie et ses « étranges ramèdes » (janvier-mars, trimestriel, abonnement : 50 F. - 55, rue de Rivoli, Paris). Cependant que « Cyprien et théorie des jeux » de Chr. Stoffels, dans CONTEMPORAIN (n° 11) indice de violence l'exposé politico-économique. (Trimestriel, 25 F. - 1, rue du Mail, Paris.)

ET « Qu'est-ce que les Palestiniens ? » dans LA NOUVELLE CRITIQUE (n° 23), Maxime Rodinson raconte au dixième millénaire avant J.-C. pour tenter de cerner, géographiquement et politiquement, les contours de l'entité palestinienne. Il réablit le passage critiques vérités historiques (mars 1975, mensuel, 16,50 F. - 188, rue du Temple, Paris).

ET Dans la dernière livraison du JOURNAL OF PALESTINE STUDIES (vol. IV, n° 2), Elia T. Zureik, professeur de sociologie à la Queen's University, Canada, analyse l'impact du problème palestinien sur la mentalité de la jeunesse israélienne, les étudiants en particulier. Deux professeurs de droit américains s'y interrogent aussi sur l'usage de la terreur dans les relations internationales et ses implications juridiques (hiver 1974, trimestriel, le numéro : 3 dollars, F.O.B. 7164, Beyroth).

ET De son côté, la REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE (n° XXV - 1)

publie sous la signature d'Elizabeth Steiner-Picard, une analyse très posée des rapports lino-palestiniens, fondée sur une information de première main. (Six numéros par an, 20 F. P.u. - F.U.P., Paris.)

ET Les méthodes et avantages de la télédétection par satellite des cultures vivrières à l'échelon planétaire sont décrits par M. Archibald B. Park (ancien de la NASA, maintenant vice-président de la Earth Satellite Corporation) dans la revue de la F.A.O. sur le développement : CRESS (vol. 2, n° 1) : de vastes perspectives pour les paysans d'un contrôle mondial de la production agricole et de sa commercialisation à la faveur de ces données mondiales et des récentes décisions de la conférence alimentaire mondiale (janvier-février 1975, Mensuel, 2 F. - Via delle Terme di Caracalla, Rome).

ET Sous le titre « Le Dédé », POLITIQUE AFGORPHE (n° 17), qui raconte dans une nouvelle formule, consacré un numéro très vivant aux entreprises transnationales, avec un gros dossier sur la Banque mondiale (janvier-février 1975, six numéros par an, ce numéro : 17 F. - 14, rue des Petits-Bôtels, Paris).

ET Le n° 5 de la NOUVELLE REVUE SOCIALISTE décrit essentiellement une réflexion théorique et pratique sur le politique étranger. Le dernier numéro (7) consacre un important dossier sur le DOM et aux TOM. M. A. Vivien y revient, d'ailleurs, pour les socialistes et les communistes la singularité d'un « parler plus politiquement », « à l'occasion ». Cette attention, trop vite égarée, s'élève ici à se fixer et s'appropriant (mensuel, 10 F. - 11, cité Malesherbes, Paris).

ET L'expérience encore fraîche et l'action présente de M. Michel Jobert donnent un prix particulier à la large prospective pour une politique étrangère de la France qu'il trace dans LA NOUVELLE REVUE DES DEUX MONDES (n° de mai). Vos tous sentiments, désignant les messages, les déclarations, les objectifs et les efforts, dont on retiendra, s'il faut choisir, le plus intéressant et le plus actuel : « L'avenir méditerranéen » (mensuel, 10 F. - 15, rue de l'Université, Paris).

ET La dernière REVUE D'ALLEMAGNE est la dernière de vingt-cinq ans de République démocratique allemande (volume IV, n° 4, trimestriel, 20 F. Centre d'études germaniques, 5, quai Koch, Strasbourg).

ECONOMIA LE MENSUEL DE L'ACTUALITE ECONOMIQUE INTERNATIONALE VIENT DE PARAITRE AU SOMMAIRE DU NUMERO D'AVRIL Energie: qui a raison? Egypte: une économie avide de paix Le troisième âge de la conquête de l'espace ... et comme d'habitude

(Suite de la page 13.)

Autre source d'inégalité ou de conflit social : les différences ethniques et les structures traditionnelles. Dans certains pays, en Guinée, au Tzanzanie, l'arrivée au pouvoir de dirigeants africains a amené l'effacement volontaire ou forcé des chefs traditionnels.

entre Baoulés et Bétés de Côte-d'Ivoire; conflits pour la conquête du pouvoir économique au Cameroun, sont quelques exemples parmi d'autres; même si, objectivement, les inégalités entraînées par les différences ethniques ne sont pas aussi grandes qu'on le dit, elles sont ressenties comme telles par les populations intéressées.

et aux femmes dans l'économie moderne, et plus encore dans certaines formes d'économie traditionnelle. Bien souvent, en milieu rural, la tâche des femmes est à la fois plus lourde, plus ardue, plus constante que celle des hommes. Souvent les conditions géographiques et climatiques de l'agriculture donnent aux hommes des loisirs forcés.

liées bénéficient d'un standing incomparablement plus élevé que les ma-nouvriers des faubourgs (la Lumpen-prolétariat des bidonvilles, les paysans et éleveurs de la savane et du Sahel. Plus que d'une différence de degré, c'est presque d'une différence de nature qu'il s'agit, et elle va s'accroissant.

C'est encore ou Dr Nkurumah que l'on peut recourir. - En attaquant les Européens, Libanais, indiens et autres, les ouvriers tendent à oublier l'exploitateur indigène réactionnaire. - Mais il ne suffit pas de combattre, il faut construire. Certains gouvernements, tel celui de la Tanzanie, ont une conscience très nette du problème et s'efforcent de lui donner une solution globale.

Du désordre à la violence

LES analyses présentées ci-dessus comportent toutes un constat : l'inégalité sociale caractérise le monde actuel. Le désordre est général. Les disparités enregistrées témoignent d'écartes considérables. Ceux-ci concernent aussi bien les revenus, la culture, le logement que la santé, le pouvoir ou la dignité.

plus favorisés ou, dans la meilleure des hypothèses, n'opèrent qu'une redistribution horizontale entre malades et bien portants, californiens et chargés de famille, actifs et inactifs. La Sécurité sociale n'est plus qu'une assurance pour les individus et un facteur de régulation sociale pour le système.

le problème ne sera pas résolu pour autant. Bien ne sert de réformer la fiscalité ou la Sécurité sociale si l'on ne réduit pas les écarts de revenus primaires. En effet, les mécanismes de redistribution des revenus sont réduits lorsque l'effort demandé est trop fort. De même la réforme de l'enseignement reste sans effet si elle ne s'accompagne pas, et mieux encore, si elle n'est précédée d'une transformation des conditions sociales.

Pour subsister, ce système social requiert l'inégalité. L'écart entre les revenus primaires est la condition de la croissance. Celle-ci se réalise par l'exploitation des salariés et le pillage des richesses naturelles du tiers-monde.

CEUX qui croient au déterminisme du marché respectent la loi économique de répartition des revenus. Ils le font d'autant mieux qu'ils en sont les bénéficiaires. Mais ils auront de plus en plus de mal à faire admettre par les autres une loi qui s'appliquera dans un contexte social caractérisé par le renforcement et la multiplication des contradictions.

N'étant ni le fruit du hasard ni celui de la nécessité, l'ordre social ne peut, dans une démocratie véritable, être celui de la chance. Sinon nul ne pourra s'étonner si, sur le plan national comme sur le plan international, le désordre et l'inégalité engendrent la violence.

HARMONISATION IDEOLOGIQUE ET COORDINATION TACTIQUE

Une cascade de conférences communistes

PAR BERNARD FERON

LES dirigeants communistes poursuivent depuis plusieurs mois la préparation d'une série de conférences qui laissent paraître complémentaires les unes des autres et tantôt divergent. Cette mise au point souvent laborieuse confirme en tout cas que le mouvement qui se saisit du thème de son monothéisme ne peut ni ne cherche plus à cacher ses contradictions.

et sociale dépasse les frontières d'Etats et devrait aussi se livrer sur l'aire du Marché commun. Mais peut-on confronter les expériences de partis qui ne sont nullement comparables ? Le P.C. Italien, pour lequel la venue au pouvoir, associé à d'autres formations, n'est plus forcément une chimère, a des préoccupations proches de celles du parti français ou encore du parti espagnol condamné à la clandestinité mais soucieux de tenir sa place après la disparition du général Franco.

obtenir l'heureuse conclusion de la conférence sur la sécurité européenne qu'ils ont tant souhaitée, les gouvernements communistes devront sans doute faire quelques concessions sur la libre circulation des hommes et des idées. La tâche des gardiens de l'orthodoxie n'en sera pas facilitée.

Les partis communistes des pays membres du COMECON doivent-ils coordonner leur riposte ou réagir chacun pour son compte aux manœuvres et séductions de l'ennemi de classe ? La rencontre de Prague n'a pas apporté de réponse claire à cette question. Les Soviétiques auraient souhaité une offensive ou une contre-offensive concertée mais, une fois de plus, ils se sont heurtés aux Roumains décidés à rester souverains maîtres chez eux.

— seize partis étaient représentés — se retrouva à Prague du 17 au 19 février. L'idée de la conférence fut lancée lors d'une conversation entre dirigeants communistes soviétiques et italiens en 1974. Les deux pays ont par ailleurs eu par les Soviets qu'une conférence pouvait s'y attendre, les deux pays avaient, dès le départ, des conceptions différentes du déroulement et des objectifs de cette conférence.

CITE UNIVERSITAIRE « PAVILLON DU LAC » Suivre Boulevard des Poissards, Boulogne-Billancourt, Paris, 16ème arrondissement. Ouvert de 10h00 à 18h00. Téléphone : 883-33-52. Salle pour 200 personnes à 60 couverts.

LES contradictions ne sont pas les moins vives parmi les partis qui exercent le pouvoir. Les représentants des pays membres du COMECON se sont rencontrés à Moscou en décembre 1973 et janvier 1974, puis à Prague le 4 mars dernier. La composition des délégations indique que les problèmes idéologiques sont à l'ordre du jour. Deux questions sont posées. L'une provoquée par la guerre d'octobre 1973 : le camp socialiste peut-il doit-il exploiter la crise du capitalisme ? L'autre question est plus permanente : les Etats communistes ont-ils choisi la coopération avec les nations les plus développées du monde capitaliste. Cette collaboration apportée, en même temps qu'un meilleur être matériel des germes de libération. Depuis Khrushchev, les dirigeants de l'Europe orientale s'entendent à cette formule : la coexistence pacifique ne signifie pas la coexistence des idéologies, elle appelle au contraire un renforcement de la lutte sur ce terrain. De plus, pour

La même difficulté apparaît à propos de la conférence paneuropéenne des partis communistes. A cette différence que, dans ce forum, l'opposition aux thèses traditionnelles de l'U.R.S.S. est beaucoup plus importante. La première conférence de ce genre se réunit à Karlový-Vary en 1967. Les résultats furent décevants dans l'immédiat pour ceux qui en avaient pris l'initiative mais, à la longue, la réunion ne fut pas sans fruits : la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été dans une certaine mesure conçue à Karlový-Vary.

Les Soviétiques avaient un schéma beaucoup plus classique. Leur délégué à Varsovie, M. Pomonarev, préconisait la mise au point de deux documents, l'un de caractère politique proposant aux peuples du continent un certain nombre d'actions à entreprendre, l'autre plus idéologique rappelant la doctrine du communisme. Les Yougo-

slaves s'opposent à la discussion d'un document idéologique qui aurait nécessairement un caractère contraignant pour les participants. Les Italiens et les Roumains sont du même avis. Les délégués de l'U.R.S.S. ont cédé du terrain parce que l'essentiel, pour eux, dans la phase actuelle, est d'obtenir le concours de tous les partis frères qui n'ont pas choisi le marxisme. Peut-être se résignent-ils à la possibilité de revenir à la charge dans des conditions plus favorables, ou après avoir lassé leurs partenaires.

vi gn d s u d l'or tions sonn ving form récoi tribu tiens mis vicié entie l'obje l'on s

PEU gr seraiet pense dont l'institu respect sous-je l'égalité gouver Une dent ex présent: can un n'o de tion dor Tous c M. Kisi ni l'un thème s sous de ment à Paris. L vietnami directem tion de faisait re

GI RAO D

مركز الامن والاحل

1975/04/13

1975/04/13

1975/04/13

Responsables traditionnels et jeunes élites

Un inquiétant exemple de décolonisation "à la française"

M. OLIVIER STIRN, secrétaire d'Etat aux territoires et départements d'outre-mer, vient de se rendre en visite officielle aux Comores...

personnes: l'intérêt économique du territoire est quasiment nul. Reste la position stratégique, dans un océan indien où les places, à la veille de la réouverture du canal de Suez, se font chères...

en tout état de cause, que Paris soit décidé à imposer à tout prix sa volonté. Le choc est fait sans équivoque. La France a décidé d'appuyer M. Ahmed Abdallah...

Au bout de quelques années les importations, alors nombreuses, ne coordonneront pas toujours leurs commandes, il y aura des ruptures de stocks...

Par DANIEL JUNQUA

Corruption et soumission

CES méthodes ont aussi conduit au développement de la corruption. Les exemples abondent, et il n'est besoin que de tendre l'oreille pour être édifié à cet égard...

les mots et les valeurs occidentales n'ont plus la même sens et ne constituent qu'un rituel, destiné à donner à l'opinion publique de la métropole, ou du pays occidental protecteur...

Un Etat «pluri-insulaire»

DEPUIS, le politique du gouvernement a changé. Paris sait combien les pays africains reprocheraient une évolution qui ne respecterait pas l'unité de l'archipel...

l'île de la Grande-Comore vient d'être dotée d'un aéroport capable d'accueillir les long-courriers à réaction. M. Stirn, dans l'un de ses discours, prononcés sur l'île d'Anjouan...

l'autorité de la poignée de privilégiés qui dirigent le territoire est d'autant plus grande que les habitants, plongés dans le misère, ont de tout temps l'habitude d'obéir aux puissants...

(1) Siège du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM. (2) 1 franc C.F.A. = 0,02 FF.

Correspondance

Le fait palestinien

M. R. Amade, de Toulouse, nous écrit par l'intermédiaire de la lecture (Le Monde diplomatique, février 1975) et qui critique l'article de l'édition hebdomadaire de l'hebdomadaire palestiniens, historiens d'une conscience nationale (janvier 1975)...

était l'unique forme de dispute, un moyen de pression politique ou encore, selon la formule qu'il emploie, la "règle du jeu" dans le "jeu de la vie"...

Les Nations unies, l'O.L.P. et les mouvements de libération

M. Raymond Ferruti, assistant à l'université de Strasbourg-III, nous écrit, à propos de la « reconnaissance » de l'O.L.P. par les Nations unies, une lettre dont nous extrayons les passages suivants: (...) En 1970, l'Assemblée générale de l'ONU (...) avait adopté un « programme d'action » prévoyant entre autres que « des représentants des mouvements de libération seraient invités par l'Organisation des Nations unies (...) à participer, selon qu'il conviendrait, aux discussions relatives à leurs pays (...) »...

socialisent à l'indépendance et renforcent le bloc afro-asiatique de l'Assemblée générale de l'ONU. Admis le plus tôt possible au sein de l'Organisation des Nations unies ont été à faire adopter des résolutions de plus en plus anticoloniales, dans le but de contribuer à l'écoulement de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés (...)

de sécession, ni même les combattants du Bangladesh. Pourrait ces mouvements se réclamer ou se réclamer du droit à l'autodétermination. Or ce principe, compris de manière restrictive par l'Assemblée générale, ne peut servir de justification à une tentative de sécession qui est celle-ci à pour cadre une situation de dépendance coloniale. Un d'autres termes, seuls les territoires non autonomes, c'est-à-dire les colonies des Etats occidentaux, peuvent se prévaloir de ce principe.

L'Occident et le tiers-monde

Etudiants en sciences physiques et en sciences économiques à Toulouse. M. Jean-Marie Chazotte nous écrit une lettre dont voici les principaux passages: (...) L'article de M. K. Abdallah-Khodja (Le Monde diplomatique de mars) m'imprime les réflexions suivantes. Le titre résonne: « Nouvelle vision de transfert des techniques ». Il laisse accroire qu'une ancienne vision existe. Or je n'ai jamais eu connaissance d'un tel transfert...

Pour ce qui regarde la formation des futurs cadres techniques et scientifiques de ces pays, l'espèce pour ces derniers qu'ils ne comptent pas sur les universités et grandes écoles françaises, car en ce cas ils seront très déçus dans la mesure où les étudiants français ne veulent surtout pas voir s'ajouter à leurs propres problèmes ceux de ces « Martinis ».

(1) Résolution A/Res/2821 (XXV) intitulée « Programme d'action pour l'application intégrale et la délimitation sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés ». (2) Résolution A/Res/2822 (XXV). (3) En vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur. Cf. notamment la « Chronique mensuelle » de l'ONU, novembre 1974, p. 2 et 4. (4) Cf. résolution A/Res/2815 (XXVII). (5) Cf. résolutions A/Res/3111 (XXVIII), A/Res/3112 (XXVIII) et A/Res/3113 (XXVIII).

ELECTIONS LEGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

BRÉSIL (Elections législatives du 15 novembre 1974). SENAT. — Nombre d'électeurs inscrits: 25 646 974; votants: 25 925 451, soit 81,15 %; suffrages valablement exprimés: 27 219 525; bulletins nuls: 2 866 134. Répartition des voix et des sièges entre les différents partis: Alliance de rénovation nationale (ARENAN): 10 077 796 voix, 51,48 %; Mouvement démocratique brésilien (M.D.B.): 14 486 252 voix, 18 sièges.

ROUMANIE (Elections législatives du 9 mars 1975). Nombre d'électeurs inscrits: 14 900 032; votants: 14 894 180, soit 99,96 %; suffrages valablement exprimés: 14 893 292. Le Front de l'unité socialiste (parti unique) a obtenu 14 715 339 voix, soit 98,86 % et occupe les 349 sièges au Parlement.

ISRAËL ET LA PAIX

Une stratégie de la temporisation

La société israélienne serait-elle davantage prisonnière du passé que les pays arabes favorisés par le nouveau cours de l'histoire ?

De notre envoyé spécial GÉRARD CHALIAND



(Photo Roberto Salomon-Gamma.)

Après l'échec de la mission Kissinger et à la veille d'une éventuelle reprise des négociations de Genève, que veut Israël ? Quelle paix le gouvernement, divisé et reposant sur une majorité fragile, veut-il et peut-il conclure ? Quelle poix l'opinion publique israélienne acceptera-t-elle, compte tenu de sa méfiance à l'égard des Etats arabes ? Ces questions obligent à une triple évaluation : celle, politique, mais teintée de psychologie historique, des couches dirigeantes et plus largement de l'« establishment » israélien ; celle, sociologique, de l'opinion publique et, de façon plus globale, de la société israélienne, puisqu'elle reflète et influence à la fois les choix des directions ; enfin celle, stratégique et politique, d'un rapport de force conflictuel qui s'exprime de manière inégale à plusieurs niveaux : local (Palestiniens), régional (Etats arabes) et global (compétition Etats-Unis - Union soviétique). La troisième évaluation, la plus connue, dépend — ou moins à l'échelle de la volonté israélienne — des deux premières, qui le sont un peu moins.

Le sionisme et son message national et messianique ne paraissent pas devoir l'emporter, par rapport au Bund, au programme rationnel (les juifs, minorités culturelles et religieuses pleinement acceptés dans des ensembles nationaux) ou par rapport aux marxistes révolutionnaires qui croyaient à la résorption du problème juif — avec beaucoup d'autres — par l'avènement d'un système nouveau. Paradoxalement, avec l'antisémitisme moderne, le nazisme et le stalinisme, c'est l'utopie sioniste qui s'est révélée la moins irréaliste, même si elle n'a été que partiellement réalisée. Elle est, sous l'ongle national, une singulière révolution menée à force de volontarisme, de patience, d'intelligence politique et de nécessaire violence. Une terre : deux peuples. Si cet énoncé constitue le noyau du conflit, il ne rend aucun compte de sa complexité historique. L'implantation des colonies agricoles sionistes se situe, historiquement, dans le cadre de l'expansion européenne ; mais le sionisme n'est pas une colonisation classique : il ne connaît pas de métropole et n'utilise pas la main-d'œuvre locale (1905-1947). Le but des sionistes, notamment des deuxièmes et troisièmes vagues migrantes (alyas), est de construire une société normale, c'est-à-dire composée de l'ensemble des couches d'une société contemporaine, fondée sur le travail juif (evrele

invit). Mais les habitants arabes de la Palestine perçoivent l'arrivée des juifs (à partir de 1908, le nationalisme arabe s'exprime ouvertement) comme une irruption étrangère, d'origine européenne, qui représente un danger de dépossession. C'est ce qui adviendra, malgré les mouvements de refus palestiniens des années vingt et trente (1920, 1929, 1936-1939). La revendication nationale des Palestiniens est restée vivace depuis 1948 dans la mesure où le refus du monde arabe l'a relayée — tout en l'utilisant — (sinon pourquoi un Etat palestinien n'a-t-il pas été formé en Cisjordanie et à Gaza, hier entre les mains des Etats arabes et aujourd'hui revendiqués comme terre palestinienne par l'Etat palestinien ?). Les Etats arabes ont été à l'origine de la survie prolongée du mouvement palestinien et de sa faiblesse.

Deux logiques

Le refus arabe donne au conflit son caractère régional et sa dimension explosive dans la mesure où il s'agit d'Etats qui s'affrontent. Compte tenu de l'importance géopolitique, stratégique et économique de la région, il était inévitable que les deux grandes puissances mondiales

s'y livrent une compétition serrée par clientèles interposées (et plus interchangeable qu'il n'y peut paraître). Depuis 1967, Israël (2.800.000 juifs et 450.000 Arabes et Druzes) occupe des territoires peuplés de 1.050.000 Palestiniens : la population arabe représente désormais 40 % de l'ensemble. Cette occupation a eu trois conséquences essentielles : la renouveau du nationalisme palestinien, pris en charge par l'O.L.P. ; l'Egypte et la Syrie ont maintenu des intérêts nationaux à faire valoir au lieu d'un refus obstiné mais vague ; des tendances grandissantes en Israël à un annexionnisme non proclamé qui pose deux questions déterminantes pour l'avenir du sionisme : celle d'une minorité palestinienne qui, à terme, peut devenir majorité, et celle de la fin du « travail juif », l'utilisation d'une main-d'œuvre palestinienne supprimant désormais toute ambiguïté sur le caractère colonial de l'Etat (bien que les soldates soient évités).

Le contexte général du conflit (1) échappe largement à l'événement du nationalisme, si peu apte à rendre compte des cohérences, dans la mesure où les idéologies y ont joué et y jouent un rôle fondamental. Même à l'extérieur, les causes sont presque toujours épuisées non par la perception de deux logiques, mais par l'acceptation à peu près totale de l'une ou de l'autre, compte tenu des sensibilités culturelles. Il n'a pas fallu moins de quatre guerres en un quart de siècle pour que les Etats arabes, et au premier chef ceux qui sont directement concernés, acceptent l'idée de l'existence d'Israël et soient prêts, en échange d'une revendication qui est parue modérée en juin 1967 (la restitution des territoires occupés), à la reconnaître officiellement dans le cadre d'un règlement de paix. Pas moins de quatre guerres et d'un quart de siècle pour que le gouvernement israélien qui, hier, niait l'existence même des Palestiniens mentionne dans ses textes officiels (programme en quatorze points du 28 novembre 1973) les simples termes de « peuple palestinien ». Beaucoup de sympathisants inconditionnels de l'Etat hébreu mettent en doute la volonté des Arabes de reconnaître Israël. Ses adversaires, quant à eux, relèveront que, dans ses déclarations, le gouvernement israélien veut toujours ignorer le caractère national de l'entité palestinienne, alors qu'il est prêt à signer une paix avec Damas à condition de conserver le Golan et d'évacuer une partie du Sinaï en échange d'un engagement de non-belligérance.

tion croissante de la Grande-Bretagne et de l'Europe. Il allait s'aggraver avec la défaite de 1948, renforcé par un sentiment de frustration devant l'impossibilité de répondre globalement aux défis lancés par le monde contemporain dont Israël était l'expression à l'intérieur même du Proche-Orient. Objet d'une émulation verbale entre Etats arabes, Israël aura aussi été, pour le monde arabe et les Palestiniens, plus encore qu'une échappatoire, un puissant facteur de cohésion idéologique. De même, il est certain que l'obsession de la sécurité (Brahma), érigée comme principe dominant, a largement contribué, chez les Israéliens, à hâter l'intégration nationale et à renforcer le consensus.

Ainsi, des deux côtés, des logiques apparemment délinéaires ont-elles servi à des fins rationnelles. L'Etat d'Israël — comme la plupart des autres Etats — s'est construit par la force et en demeure tributaire psychologiquement. D'où sa difficulté, surtout depuis 1967, à adopter une attitude constructive sur le plan diplomatique, déterminée par une tradition d'intransigeance et de refus de compromis avec les Arabes, par l'exis-

BIBLIOGRAPHIE

- Michel Brecher : The Foreign Policy System of Israel, Oxford University Press, Londres, 1972. — Decisions in Israel's Foreign Policy, Oxford University Press, Londres, 1974.
- Y. Evron : The Middle East Nations, Superpowers and Wars, Elek Book, Londres, 1973.
- S.N. Eisenstadt : Israeli Society, Weidenfeld and Nicholson, Londres, 1967.
- J.P. Derriennic : Israël en guerre, Armand Colin, Paris, 1974.
- Maxime Rodinson : Israël et le refus arabe, Seuil, Paris, 1968. — « Israël, fait colonial ? », Temps modernes, n° 253 bis, 1967.
- S. Shitton : L'Economie israélienne, Cujas, Paris, 1971.
- Sabri Geris : Les Arabes en Israël, Maspéro, Paris, 1968.
- Amnon Kapeliouk : Israël : la fin des mythes, Albin Michel, Paris, 1973.
- Noam Chomsky : Guerre et paix au Proche-Orient, Belfond, Paris, 1974.

L'itinéraire du refus

et l'absence de curiosité se reflètent dans une propension à substituer à toute recherche l'image mythique d'un Etat maléfique manipulé par une conspiration locale et internationale. Il a toujours paru plus simple d'exorciser un problème par la magie du verbe, plutôt que d'envisager un compromis dicté par des rapports de force. Ainsi, en 1948, certains Arabes ont-ils regretté de n'avoir pas accepté le compromis de 1947 : en 1967, le compromis de 1948, etc.

L'obstacle palestinien

DES l'origine, les Israéliens affirmèrent que la paix avec les Etats arabes était leur objectif, mais l'obstacle principal, le peuple palestinien, n'a pas été reconnu comme entité nationale. La direction israélienne s'est toujours heurtée à un blocage inhérent à la difficulté de reconnaître le tort porté aux Palestiniens par la création de l'Etat sioniste (au-delà de toutes les arguties, un fait demeure indiscutable : le refus israélien de laisser les réfugiés palestiniens rentrer chez eux en 1949. « Les Palestiniens existent-ils en tant que peuple ? » est un écho à la question arabe : « Les juifs forment-ils un peuple ? ». « Les Palestiniens ne sont pas une nation » répond au slogan arabe : « Israël ne forme pas une nation. » Dans la pratique, aux yeux des Israéliens, les Palestiniens n'ont pas de statut collectif. Ce sont, tout à l'intérieur de l'Israël de 1948 qu'aujourd'hui à l'intérieur des territoires occupés, des individus arabes palestiniens sans représentativité, puisque l'O.L.P. ne les représente pas et qu'aucune liberté d'organisation politique à l'intérieur des territoires occupés ne leur permet d'exprimer leurs aspirations collectives. Minimiser le problème palestinien depuis le

début a été une caractéristique du sionisme par myopie volontaire. De 1881 à 1914, c'est la phase liée à l'illusion coloniale du type : un peuple sans terre pour une terre sans peuple ; de 1917 à 1940, c'est l'illusion libérale où, en substance, des responsables tels que Weizmann estiment que les Arabes accepteraient le sionisme parce qu'il apporterait le progrès, dont ils bénéficieraient ; avec la fondation de l'Etat commence une troisième phase, caractérisée par les idées de Ben Gourion essentiellement, qui admet le fait d'un rejet d'Israël mais estime que l'Etat juif peut tenir les Arabes en respect grâce à son avance technologique. Alimentée de nouvelles conquêtes à partir de 1967, cette attitude refuse, aujourd'hui encore, obstinément de tenir compte des aspirations nationales palestiniennes. Depuis 1948, la position officielle israélienne a été que les réfugiés appartenaient au monde arabe, qui n'a qu'à les intégrer.

A tort ou à raison, et particulièrement dans la vieille génération venue d'Europe, le refus arabe et ses proclamations ont été ressenties au niveau du subconscient collectif comme la menace d'un nouvel holocauste. A cet égard, la société israélienne présente l'apparent paradoxe, issu à la fois du divorce des générations, de la confusion entretenue entre propagande et réalité et de l'ambivalence des sentiments, d'être une société qui se sent à la fois sûre d'elle-même et vulnérable. Le souvenir de l'Holocauste subsiste, enrichi dans sa version militaire du rappel du sacrifice volontaire de Massada (3), et coexiste avec l'assurance d'une société certaine de sa supériorité militaire.

Le raidissement arabe procède d'une humiliation qui remonte au XIX^e siècle, avec la soumission à la domination ottomane puis la pénétra-

tance de tendances annexionnistes chaque année plus puissantes (malgré la guerre d'octobre 1973) et par la tentation de la majorité de la population de conserver le maximum des acquis territoriaux.

Quant aux Palestiniens eux-mêmes, victimes du conflit, ils n'ont pas échappé à deux contradictions fondamentales, d'origine idéologique, qui entourent la solution préconisée pour régler leur problème national : la surévaluation de la solidarité arabe, qui s'est soldée par la liquidation du gros des forces de la résistance en septembre 1970 par les Bédouins du roi Hussein ; et la référence, dans leur programme proclamé, à la constitution d'un Etat démocratique et laïque dans toute la Palestine du mandat (4), ce qui inclut Israël. La rhétorique employée à cet égard (lente prolongée durant un siècle si nécessaire, évocation de l'effondrement des royaumes francs après deux siècles et demi d'occupation) permet de mesurer les résonances quasi millénaristes rationalisées a contrario par les succès de l'entreprise sioniste.

(1) Pour une bonne introduction documentaire, cf. Irène Rieva-Hochstetler : Le Conflit israélo-arabe, P.U.F., Paris, 1974.
(2) Malcolm Kerr : The Arabs and the Israelis : Perceptual Dimensions to their Dilemma, University of California, Los Angeles, mimeo, 1972.
(3) Massada : l'histoire vraie de la mort de quelques centaines de juifs se défendant contre les Romains en l'an 73 et présumés se donner la mort plutôt que de tomber aux mains de l'ennemi.
(4) Sur le mouvement national palestinien, cf. Y. Jabbar : Les Palestiniens en Israël, Kater books, Jérusalem, 1974 ; G. Cheloni : Les Palestiniens palestiniens, le Seuil, Paris, 1970 ; W.S. Grant, F. Jabbar, A. Masaryk : The Politics of Palestinian Nationalism, University of California Press, 1972 ; J. Berque, J. Contand, L.J. Duclos, J. Edmundo, M. Rodinson : Les Palestiniens et la crise israélo-arabe, Editions sociales, Paris, 1974 ; Maxime Rodinson : Qu'est-ce que les Palestiniens ? in La Nouvelle Critique, n° 52, Paris, mars 1975.



l'apanage des Arabes. Simplement, ils s'expriment, chez les uns et chez les autres, de façon culturellement différente. Les écrans idéologiques chez les nations, joints ou refus des gouvernements d'envisager toutes les options possibles — à la fois pour servir un dessin ou pour complaire à l'opinion publique — aboutissent, d'un côté comme de l'autre, bien qu'avec des formes particulières, à des résultats sensiblement similaires. Sans doute, au-delà des calculs politiques et de la rationalité des plans militaires, cette déviance est-elle la racine de ce que l'on appelle, en histoire, les tragédies.

Comme bien d'autres nations depuis le XIX^e siècle, les Arabes et les juifs ont cherché à exalter leur passé à forte base religieuse (2) afin de faire revivre de façon séculière essentiellement, bien qu'avec des connotations religieuses importantes, une grandeur passée (chez les Arabes humiliés) et une indépendance étatique mettant fin au statut de minorité plus ou moins tolérée (chez les juifs).

Du côté arabe, la méconnaissance de l'adversaire, à peu près totale jusqu'à une date récente,

مكة لمن زيارها



Il y a en Israël — comme d'ailleurs aux États-Unis — une société à forte charge mythique. Au-delà des ressemblances immédiatement perceptibles — cultures issues de la Bible (carac-

téristique des protestants et des juifs), posé pionnier, — il y a plus profondément et, dans les deux cas très fortement marquée, une idéologie de la fondation qui, bien que largement codécoupe dans les faits aujourd'hui, continue de rester vivante dans les consciences, les symboles collectifs et les valeurs proclamées, une certitude morale de justice, issue du sentiment d'être un peuple à part (l'un et l'autre élu à sa façon); une cohésion idéologique et un consensus collectif très rares dans l'histoire des sociétés modernes.

Les pionniers sionistes arrivaient dans un pays dont la population consistait peut-être en une attitude classique chez des Européens au début du siècle. L'eurocentrisme était la norme à l'époque coloniale (considérée par Marx, malgré ses aspects négatifs, comme civilisatrice puisqu'elle mettrait fin au « despotisme oriental »), et l'on ne voit pas comment les pionniers, des premières colonies juives y auraient échappé. Les difficultés étaient perçues comme provenant d'abord de l'ampleur des vagues d'immigration vécues du côté juif pour résoudre le problème des populations arabes. Durant le mandat, où l'empire britannique oscillait entre Juifs et Arabes plutôt qu'il ne privilégiait unilatéralement la minorité juive, le projet d'un État binationnel (qui n'est pas le but du sionisme) fut évoqué. On n'en parlera plus après la création de l'État d'Israël, qui s'est faite contre la volonté et au détriment des Palestiniens.

Idéologie et réalités

COMME de nombreuses sociétés à forte tendance élitiste et volontariste qui s'efforcent de trouver une voie nouvelle à travers l'application d'un programme sous-tendu d'idéologie, Israël conserve, quelles que soient les déviations — et elles ne sont pas moins nombreuses d'ailleurs — un attachement aux valeurs fondatrices même si celles-ci se sont largement vidées de leur substance. Toute idéologie tend à s'institutionnaliser; ce qui est intéressant, c'est de chercher à voir quelle société a émergé des décombres de la rhétorique. Il subsiste encore très largement, au sein de la société israélienne, à la fois dynamique et conservatrice, tout un ensemble de symboles collectifs issus de l'image pionnière adaptée comme modèle. Le mythe pionnier était celui auquel les groupes immigrants étaient invités à s'identifier, comme c'est généralement le cas dans les sociétés fondées par immigration. L'idéologie pionnière a fourni un cadre à la nation en formation (5) et un symbole d'auto-identification même si l'on peut affirmer que, depuis plus de deux décennies, c'est l'armée qui joue en fait un

L'héritage des pionniers

rôle essentiel à la fois d'intégration nationale et d'éducation.

Cependant, la société pionnière qui précède et suit la déclaration Balfour — modèle que-ques-unes des institutions fondamentales du futur État — le système des partis et la place centrale qu'il occupe dans la vie politique et sociale du pays; la centralité de l'économie qui a déterminé l'importance du secteur public; le rôle particulier (puisqu'elle est patron et syndicat à la fois) de la puissante centrale Histadrout; les coopératives agricoles : kibboutzim et moshavim; la renaissance de l'hébreu comme langue nationale. De surcroît, ces premières vagues migrantes ont imprimé une superstructure particulière à ce qui, par la suite, deviendra l'État, que l'on peut qualifier de « superstructure transplantée » (6). L'organisation et la conception du collectivisme agricole des colonies juives sont héritées des idéologies urbaines d'Europe, transplantées dans un cadre où les hommes ne se heurtent pas à des problèmes de lutte de classe mais de lutte contre la nature et, bon an, mal an, contre les épidémies. Les nouveaux colons, issus d'Europe centrale et orientale, nourris de populisme russe, de socialisme puisés aux sources pré-marxistes et marxistes, marquent la société qu'ils vont engendrer par une série de valeurs et de structures, mais ils subissent à leur tour l'empreinte des réalités locales. Sous la pression des faits, les aspirations socialisantes dérivent pour laisser place entière à l'autre volet du projet sioniste : la fondation d'un État qui, par la force des choses, requiert une dynamique qui s'oppose aux sociétés arabes environnantes.

A titre de symboles, certaines des superstructures héritées de cette période continueront de faire partie de la société israélienne : accent mis sur le « travail juif », égalitarisme, rituels agricoles, volontarisme, enfin, plus important, notion d'une idéologie d'État : le sionisme. Mais la réalité n'a que peu alimenté la plupart de ces superstructures car la génération qui a suivi celle des pionniers idéologiques a été essentiellement confrontée aux Arabes et au développement économique soumis aux lois du marché. Peut-être la grandeur nationale de Ben Gourion a-t-elle été de préparer la voie à cette seconde génération; c'est lui, en effet, qui a contribué à liquider la gauche populiste (comme le Palmach, pour exemplifier) pour laisser la voie aux jeunes nationalistes-étatises, tels le général Dayan ou M. Shimon Peres. Ce glissement, qui s'est opéré assez rapidement par la liquidation progressive du Mapam et du Havdut Havadra, deux partis socialistes hier importants, peut se mesurer par l'évolution des kibboutzim (autrefois 5 % de la population, aujourd'hui 2,5 %) qui formaient, entre autres, la gauche du Mapai; on y engage désormais des travailleurs qui ne sont pas membres du kibboutz, tandis qu'en février 1973 le Mapam admettait l'établissement de kibboutzim en territoire occupé (entre Gaza et le Sinaï).

La création de l'État est le changement fondamental dans la structure de la société pionnière : les chefs des divers mouvements pionniers, des organisations de la communauté, deviennent le couche dirigeante. Après l'indépendance, les problèmes essentiels sont la sécurité, l'unité natio-

nale, l'expansion économique et l'absorption de nouveaux migrants. La centralisation économique et politique s'y accentue dans un petit nombre d'organes de décision, dirigés en gros par les mêmes hommes, depuis plusieurs décennies, ce qui rend la moyenne d'âge très élevée : le général Dayan, qui faisait, il n'y a qu'à, figure de « jeune Turc », est né en 1915. La démocratie israélienne est, en somme, une bureaucratie libérale dirigée par des castes issues des appareils des grands partis. On ne saurait d'ailleurs trop souligner l'importance des partis dans la vie politique israélienne, matrices des milieux dirigeants et groupes de pression puissants. Les modifications intervenues depuis 1948 n'ont rien changé, le pays demeure géré par les mêmes partis — le Mapai étant la colonne vertébrale du pouvoir, appuyé sur la Histadrout et les kibboutzim travaillistes. Comme dans toute bureaucratie, le pouvoir politique est fondé, jusqu'à présent, sur la fonction (l'ascension d'un Shimon Peres par exemple, est celle d'un bureaucrate). Bien que les partis religieux représentent à peine plus de 15 % de l'électorat, leur poids idéologique est beaucoup plus important, d'autant qu'ils occupent une position charnière garantissant toujours l'équilibre des coalitions gouvernementales. Crispés sur la tradition, ils ont largement concouru à infléchir les formations travaillistes vers le conservatisme et ont été gratifiés pour leur soutien d'une aide financière qui leur a permis d'étendre leur emprise dans le domaine éducatif.

Différenciations sociales

LES secteurs contrôlés par l'État ou, directement ou indirectement, par la Histadrout sont très importants : aéro-nautique, armement, transports publics, coopératives agricoles; le secteur public de l'économie ou sens large du terme représente 40 % du total. Les élections à la Knesset (Parlement) se font à la représentation proportionnelle, ce qui renforce le pouvoir des appareils des partis (7) qui déterminent l'ordre des candidats sur les listes. A travers ces structures politiques et économiques, une génération âgée de dirigeants a, jusqu'à présent, réussi à se maintenir ou à bloquer tout changement profond d'orientation, tant dans le domaine de la politique étrangère que dans le cadre de réformes internes. Le maintien de l'idéologie et de la structure sociale est dû à cette couche dirigeante qui suscite, par l'accent mis sur la sécurité (litéteben est un des mots clés du vocabulaire politique israélien), la justification de son maintien au pouvoir.

Sous l'angle social, les inégalités d'origine socioculturelle se sont accrues entre juifs « européens » et juifs « orientaux » malgré une symbolique fondée sur une idéologie égalitaire. Après 1967, les différenciations s'accroissent encore grâce à la montée de groupes de pression politico-financiers au sein de certains milieux liés à l'État. Cela ne doit d'ailleurs pas conduire à idéaliser le passé : à la fin du mandat, les différenciations sociales dans le pays étaient déjà largement accusées.

Sécurité et cohésion nationale



Ainsi s'est développée une nouvelle société dont la mentalité est, en grande partie, déterminée par l'âge — dans toute société migrante, le clivage des générations est très grand. La vieille génération d'origine européenne est extrêmement élitiste et méprisante vis-à-vis de la jeunesse; elle est également antisoviétique, compte tenu de la situation des juifs en U.R.S.S., notamment durant la période stalinienne; enfin, elle est fermée à toute compréhension des problèmes palestiniens et arabes. Mme Golda Meïr représente bien cette génération, pour laquelle tout ce que fait Israël est moralement juste. La génération suivante est moins monarchique; chez les « Orientaux », on constate bien souvent la perte des vertus traditionnelles sans qu'elles soient encore remplacées par la culture des sociétés industrielles; les sentiments sont fortement anti-arabes et l'illusion (gouchiste) selon laquelle ils représentent objectivement, compte tenu de leur condition socio-économique, des alliés possibles pour les Palestiniens semble peu fondée. La conscience de l'appartenance nationale l'emporte sur toute autre considération.

Chez les jeunes, le nationalisme, pour être plus tranquille et mieux équilibré, n'en est pas moins sans nuances. Quelles que soient leurs origines, on note chez eux une active recherche du bien-être matériel. Il n'y a pas eu, dans les années soixante en Israël, de mouvements de jeunes comparables à ceux d'Occident; certes, les apparences sont les mêmes : jeans, cheveux longs, musique « pop », mais c'est la panoplie sans l'essence : la protestation contre l'établissement.

Une nation "normale"

MÈME après le choc d'octobre 1973, Israël continue d'offrir le plus grand degré de consensus jamais atteint dans une démocratie. Il en résulte une sorte d'hégémonie idéologique : 90 à 95 % des Israéliens sont, soit favorables au gouvernement, soit se situent à sa droite et, comme le gouvernement cherche la ligne du plus grand consensus (quels que soient son programme et ses intentions au départ), il est amené à épouser, en politique étrangère, la dynamique profonde de la société israélienne, qui est de centre droit. Être libéral en matière économique, c'est déjà, en Israël, être défaitiste, sinon « gouchiste ». Institutions inchangées et soutiens adéquats, législation très lente, difficulté de faire aboutir des réformes, inégalités sociales très accusées, prééminence d'élites arrogantes qui

accroissent plus qu'elles ne servent; toutes ces caractéristiques latentes dans la société israélienne d'avant 1967 ont, depuis lors, pris de l'acuité sous le triple impact de l'occupation des territoires, du boom qui s'en est suivi et du climat économique qui règne depuis la guerre d'octobre 1973 (8).

L'occupation des territoires a provoqué des tensions de chauvinisme combinant à la fois les nationalismes religieux et séculier, exacerbé par des sentiments de supériorité et d'isolement à l'égard du monde extérieur. En même temps s'expriment des tensions sociales vivifiées par des sociétés nombreuses et des difficultés économiques. A l'intérieur d'une société dynamique (comme le montre, par exemple, les capacités d'adaptation de l'armée), les blocages sont devenus multiples. La cohésion exigée par l'état de belligérance l'emporte sur les contradictions internes, sociales ou économiques.

C'est cet état de belligérance, axé autour du concept de sécurité, qui assure le pouvoir sans conteste des groupes actuellement dirigeants. La paix éminente au premier plan d'autres problèmes moins aigus, qui mettront fin au consensus : réforme du système des impôts (9), problèmes cruciaux du logement, rôle de la religion et sa place dans la cité, inégalités sociales, etc. Tout indique la nécessité de réformes dans une société qui a besoin de se redéfinir, mais il est probable que les groupes actuellement dominants ne sont ni en mesure, ni désireux de contribuer à ces changements.

Entre-temps, l'existence d'Israël a dissocié, pour beaucoup de juifs, les images négatives véhiculées par les non-juifs. Les juifs d'origine européenne qui étaient des minorités « normales » se situent souvent aux avant-gardes dans de nombreux domaines sont devenus, en deux ou trois générations, les citoyens d'une nation « normale » avec ce que cela suppose de moyenne un peu ébranlée. Les jeunes générations respirent la santé physiologique et sont désintellectuées; sans doute y a-t-il un prix à payer pour être conforme (en ce sens, juifs et israéliens se ressentent différents). Cet appauvrissement intellectuel, parfois regrettable, est sans doute une nostalgie spécifique aux gens de la diaspora. La croyance que le sionisme permettrait une vie juive dans des conditions meilleures et une créativité enfin épanouie s'est trouvée déçue. A l'heure actuelle, qu'on le déplore ou non, Israël, à l'échelle de la créativité intellectuelle et notamment artistique, se caractérise par un élitisme provincial.

Après la guerre d'octobre

LA situation politique que connaît aujourd'hui Israël fut déterminée dans un passé récent par deux réalités : la victoire militaire de 1967, dont les gains territoriaux ont été conservés, et les conséquences de la guerre d'octobre. Cette dernière appelle quelques commentaires : il s'agit,

étrangères, tous deux convaincus que, si elle devait se prolonger, cette occupation remettrait en cause le caractère juif de l'État sioniste comme il a été mis fin à l'un de ses mythes constitutifs : le « travail juif ». S'agirait-il d'un néo-sionisme, ou n'est-ce qu'une phase provisoire? La question reste posée.

Depuis la fin de 1973, l'essence de la politique israélienne a été de réduire au maximum et d'écarter les implications politiques de la guerre d'octobre. Malgré les premières déclarations du premier ministre, M. Rabin, qui passe pour un partisan de la paix et non du « statu quo » et dont on disait qu'il accepterait assez volontiers de céder aux pressions américaines, il y a eu de différences entre son gouvernement et celui qui l'a précédé. Les pressions amercianistes sont restées à peu près de la même façon; selon une ligne de moindre résistance et le gouvernement, quelles que soient ses divergences internes et sa fragilité — et en partie à cause d'elles — suit une ligne cohérente de refus et de temporisation tout en conservant de la sorte le consensus populaire le plus large. Une chose paraît certaine : Israël refuse autant que faire se peut une négociation de paix imposée. Le problème n'est pas de savoir s'il en a les moyens, mais si les circonstances vont le lui permettre encore longtemps.

Certains courants, notamment parmi les militaires dépités et frustrés par les résultats de la guerre d'octobre, souhaitent un regain de tension régionale qui amènerait, à condition que le soutien de l'Amérique, ou au moins sa bienveillante neutralité, soit assuré, la possibilité d'une belligérance active qui modifierait les données de la situation. A cet égard, les rumeurs font état de plans les plus divers : occupation du Sud-Liban, d'une partie de la Transjordanie et du nord de l'Arabie Saoudite...

Mais Israël est conscient, dans les milieux plus sensibles aux calculs politiques, que la crise actuelle détermine une paralysie relative de ses possibilités guerrières. En principe, les États-Unis, malgré certaines menaces d'expéditions dans le Golfe, s'abstiennent de risquer les positions que leur diplomatie leur a récemment fait gagner au sein du monde arabe. D'autres courants estiment qu'il s'agit de tenir jusqu'à ce que l'Occident, et tout particulièrement les États-Unis, puisse considérer le pétrole du Proche-Orient comme secondaire, grâce à de nouvelles sources d'énergie.

L'ensemble de ces courants représente, d'une certaine façon, la gamme des options possibles pour le gouvernement israélien, qui, pragmatiquement, cherchera à appliquer la solution la mieux adaptée à sa finalité : conserver le maximum des avantages territoriaux. Graduellement, il semble que l'on ait passé du refus arabe ou refus israélien.

En attendant les élections américaines

COMME s'il jouait unilatéralement en faveur d'Israël, il s'agit en somme de gagner du temps. M. Rabin s'efforce de durer jusqu'aux prochaines élections (1978) à la tête d'un gouvernement à majorité juive qui s'est engagé à ne rendre aucune fraction de la Cisjordanie sans recourir à une nouvelle consultation électorale. Pour d'autres éléments du gouvernement, notamment autour du Rafi, qui n'ont pas des conceptions similaires à celles prônées par M. Rabin, il s'agit de renforcer leurs positions et, à cet égard, on s'accorde à prêter à M. Shimon Peres les meilleures chances.

Un dernier argument, et non le moindre, milite en faveur de l'attente : les élections américaines vont d'ici à 1976 paralyser une administration dont on espère ensuite une attitude plus favorable. Les options israéliennes et, en fait, limitées par la politique américaine et ses intérêts en Proche-Orient, puisque les États-Unis sont militairement et économiquement les dépendants d'Israël et son unique allié (situation de dépendance qui pourrait inquiéter un pays jaloux de sa liberté de choix...). Peut-on alors compter sur les États-Unis pour sauver ce que la majeure partie du gouvernement et de l'opinion publique souhaite conserver en matière de territoire?

Dans l'ensemble, depuis octobre 1973, la diplomatie américaine a remporté des succès non négligeables en Proche-Orient. De fait, la paix en Proche-Orient constitue pour les États-Unis l'option la plus rentable, compte tenu de leurs intérêts globaux. Pourquoi laisser à l'U.R.S.S. l'occasion de passer pour le champion de l'indépendance des peuples arabes? En attendant, pour Israël, la stratégie des petits pas de M. Kissinger a permis de gagner du temps. Mais après?

La déclaration (11) du président Assad faisant savoir que la Syrie était prête à reconnaître Israël avait plongé le gouvernement israélien dans un embarras heureusement dissipé par le pas en arrière effectué peu après par le chef de l'État syrien. Les négociations de Genève, si elles ont lieu, aboutiront à une impasse selon toute probabilité. L'intransigence israélienne n'échappe pas aux États arabes, tandis que se poursuit la politique des faits accomplis dans les territoires occupés, créant de nouveaux obstacles à une négociation dont, à tort ou à raison, le gouvernement israélien estime, dans sa majorité, qu'il a plus à perdre qu'à gagner. Par un apparent paradoxe, les Palestiniens de l'O.L.P., compte tenu des tensions à l'intérieur de la résistance et de leurs chances à peu près nulles de faire aboutir, même très partiellement, leurs revendications, ont à peu près les mêmes raisons à l'heure actuelle que le gouvernement israélien de ne pas voir aboutir, les négociations de Genève.

(Lire la suite page 18.)

(5) S.M. Eisenstadt : *Change and Continuity in Israeli Society*, The Dynamic Conservatism of a Small Revolutionary Society, Université hébraïque de Jérusalem, Minna, 1973.
(6) Salem Issaoui et J. Weinberg, directeur du Théâtre Camille de Tel-Aviv.
(7) Amos Elon : *The Israelis, Founders and Sons*, Bantam Books, 1971.
(8) Cf. J.P. Derrenne : *Israël en guerre* (Armand Colin, Paris, 1974), qui se révèle être un ouvrage le Uvre le plus pénétrant et le plus inédit sur Israël.
(9) Le rapport Nadal (actuellement sous presse), qui dénonce les scandales de l'impôt, ce manquement, pas d'attirer l'attention de l'opinion publique.
(10) Bauri chez le général Tal, le meilleur stratège israélien. Cf. Amos Kaprielian : *Israël, le fin des mythes* (éditions de Jacques Pauvert), Albin Michel, Paris, 1975, 318 pages.
(11) *Nuusweek*, 24 février 1975.

L'Etat juif et les Palestiniens



Le gouvernement israélien ne reconnaît pas l'entité nationale palestinienne; il refuse de reconnaître l'O.L.P. et s'oppose à toute idée de création d'un Etat palestinien à l'est des frontières d'Israël — c'est-à-dire en Cisjordanie. La rhétorique officielle qui étaye ces positions, elles-mêmes articulées autour de trois thèmes, se prête à la contradiction : 1° l'O.L.P. ne reconnaît pas Israël (Israël le lui rend bien); 2° la Cisjordanie et Gaza ne seraient pas viables économiquement (cette question a-t-elle été posée pour la Palestine de 1947 ou pour la Transjordanie?); 3° un Etat palestinien à l'ouest du Jourdain deviendrait une base soviétique (l'armée israélienne qui a triomphé de l'Egypte et de la Syrie ne pourra-t-elle, le cas échéant, vaincre l'Etat palestinien?).

Des discussions opposent en Israël les courants partisans de conserver la Cisjordanie et Gaza en accordant à leurs habitants la nationalité israélienne, ceux qui se refusent à leur accorder la nationalité israélienne (12) et d'autres éléments favorables à une quelconque forme de fédération avec la Jordanie qui permettrait de conserver le contrôle de la rive occidentale du Jourdain. Dans la pratique, la politique de l'Etat israélien tend à une intégration de ce qui est dénommé officiellement la Judée et la Samarie (Cisjordanie). Mais que « tous les droits démocratiques » puissent éventuellement être accordés aux habitants des territoires occupés reste une figure de rhétorique; un Etat juif par définition, et exclusivement juif, ne peut pas accorder « tous les droits démocratiques » à des non-juifs. Peut-il reconnaître aux Palestiniens le droit à la loi du retour? Reconnaitra-t-il aux Arabes israéliens le droit d'acheter des terres qui leur est refusé depuis la création d'Israël? Enfin, les droits démocratiques ne comprennent-ils pas aussi le droit à la sécession?

Ce qui serait ainsi offert ne serait rien d'autre que la version israélienne de l'« Etat démocratique » proposé par l'O.L.P. et qui paraît, à juste titre, irrisorable aux Israéliens: un Etat qui ne reconnaît pas l'entité nationale mais seulement des droits de minorité religieuse. En fait, ce statut est déjà celui des Arabes israéliens (quatre cent cinquante mille environ), qui disposent de droits individuels (restrints jusqu'au milieu des années 60) mais qui, après avoir été dépossédés de leurs terres, ne peuvent pas prétendre en acheter dans un pays dont ils sont, en principe, citoyens.

A terme, l'idée selon laquelle le bien-être économique est en soi suffisant et que le nationalisme peut être contenu autrement que par la contrainte est la contradiction la plus grave et l'illusion la plus dangereuse de la majorité de la classe politique israélienne — malgré le démenti de toute l'histoire contemporaine.

Les « faits accomplis »

ISRAËL avait établi, en avril 1973, quarante-deux colonies militaires (ma'alot) et civiles qui comprennent environ trois mille cinq cents personnes: quinze dans le Golan, trois dans le Sud-Sinaï, sept dans le Nord-Sinaï et à Gaza, dix-sept en Cisjordanie. Ce mouvement ne s'est pas arrêté après la guerre d'octobre: la population des colonies se chiffre maintenant à cinq mille personnes et leur nombre a dépassé quarante-cinq; cinq nouvelles (trois moshavim et deux kibboutzim) vont être bientôt installées dans la vallée de Petzuel (Cisjordanie). La plus peuplée des colonies est celle de Kiriat Arba, près d'Hébron, l'une des villes saintes du Judaïsme, occupée par près d'un millier d'Israéliens religieux. Par une de ces ironies dont l'histoire n'est pas avare, on y a entouré les habitations de barbelés surmontés de miradors. Le gouvernement doit faire face à une pression active de la part d'éléments ultra-nationalistes, tel le « Gush Enmoun », ou religieux chauvins (il y a d'autres courants plus spirituels en Israël), qui s'efforcent de pratiquer une colonisation « spontanée » parallèle à celle « légalement » menée par l'Etat.

Jérusalem-Est, qui a été annexée au lendemain de la guerre de juin 1967, a été flanquée, à l'est, de quartiers nouveaux: Ramat-Eshkol, French-Hill, Mont-Scopus (construction de la nouvelle université hébraïque), Ramat, Sanhedra Extension, Maalot-Daphna (très belle réussite architecturale), East Talpiot, Gilo, etc. Dans la vieille cité, la fraction dénommée « quartier juif », qui constitue environ un sixième de Jérusalem « intra-muros », est en pleine reconstruction. Il s'agit, pour les autorités israéliennes, d'en déplacer les familles arabes auxquelles sont offertes de dérisoires sommes compensatrices. Les expulsions prévues visent cinq cent quatre-vingt-cinq logements.

En Cisjordanie, le gouvernement confisque les terres « gouvernementales », les terres communales des villages ou rachète la terre des « absents » (souvent des expulsés). En dehors de deux mille cinq cents prisonniers régulièrement condamnés, il y a, selon le ministre de la police,

soixante et onze personnes en détention administrative. Les charges à leur encontre sont des présomptions — ce qui leur est en fait reproché c'est d'être membre du Front national palestinien, qui admet la représentativité de l'O.L.P. Les mesures individuelles d'expulsion frappent une bonne partie des élites intellectuelles, les détentions, le dynamitage des maisons des sympathisants actifs de l'O.L.P. ainsi que l'absence de sentence de mort et la politique des points ouverts font partie d'une politique visant à maintenir en Cisjordanie un climat d'occupation tolérable.

Ce n'est pas le cas à Gaza, « pacifié », restructuré, et entouré de barbelés. Les Israéliens avaient trouvé, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, non des sociétés indépendantes mais des populations soumises à des juridictions étrangères (égyptienne et jordanienne), ce qui a grandement facilité leur tâche d'occupants relativement discrets et économiquement efficients. Environ soixante-cinq mille Palestiniens travaillent de façon permanente en Israël, soit 10 % de la population active d'Israël (ce qui, à l'échelle française, représenterait environ 1,5 million de travailleurs); dans le domaine de l'emploi, on constate un mouvement de l'agriculture vers les services.

Depuis plus d'un an, la situation économique en Cisjordanie, compte tenu de l'inflation et de la hausse des prix, s'est nettement dégradée. Comparé au climat qui y régnait il y a une dizaine d'années (13), le sentiment national dans les territoires occupés s'est effimé de façon très sensible; l'euphorie a été grande parmi de très larges secteurs de la population ou lende-



main de la réception de M. Yasser Arafat aux Nations unies. Mais, comme toute organisation politique est interdite à l'intérieur des territoires occupés, les autorités israéliennes ont beau jeu d'affirmer que la population n'y est pas favorable à l'O.L.P.

Un phénomène inverse s'est produit en Israël, où l'on offre maintenant une condition de coopération aux réfugiés.

L'échec de la mission Kissinger a sans doute comblé les vœux des annexionnistes. Il n'a pas amélioré les chances de la diplomatie israélienne qui devra affronter la conférence de Genève dans des conditions qui ne cessent de se compliquer sur la scène du Proche-Orient.

L'Egypte, qui bénéficiait d'un large soutien financier de la part du roi Fayçal, reste, pour des raisons intérieures, l'Etat qui a le plus intérêt à conclure un accord avec Israël. En annonçant la prochaine réouverture du canal de Suez et la prorogation pour trois mois du mandat des forces de l'ONU dans le Sinaï, le président Sadate s'est livré de solides atouts dans sa recherche de la paix. Mais s'ils consentent un jour à un dégagement partiel de leurs troupes dans le Sinaï, les Israéliens voudront y conserver des positions militaires optimales leur épargnant de nouvelles surprises sur le terrain. Il est probable que leur gouvernement s'efforcera de créer ou Sinaï un « statu quo » territorial, avec tous les risques que cela comporte.

En théorie, le problème du Golon semble aisément résolu, la menace sur la sécurité d'Israël se limitant à un ensemble de fermes de la vallée du Jourdain, auxquelles on a ajouté maintenant d'autres établissements agricoles sur le Golon. En fait, si la Syrie pouvait être dissociée de l'Egypte, elle ne représenterait pas un danger. Elle n'a pas, à l'égard des Etats-Unis, une position comparable à celle de l'Egypte et, de surcroît, auprès de l'opinion publique israélienne, l'image du Syrien est extrêmement négative (surtout à cause des sévices infligés aux prisonniers israéliens). Aussi est-il probable qu'aucune négociation avec la Syrie ne sera entamée de plein gré par les Israéliens. Mesurant ce fait et voulant forcer l'Egypte à ne pas se dissocier, Damas avait récemment durci sa position et proposé à l'O.L.P. de créer un commandement militaire commun.

La Jordanie ne doit pas être sous-estimée, même si elle est aujourd'hui diplomatiquement affaiblie. Largement aidé sur le plan militaire et financier par les Etats-Unis depuis 1970, le roi Hussein exerce, grâce à son armée bétaïenne et à certaines couches sociales, un contrôle réel sur un pays pourtant peuplé de deux tiers de Palestiniens. Nombre de camps de réfugiés, notamment près d'Amman, ont été en partie atomisés et quadrillés. Malgré son effacement diplomatique (14), il serait erroné de croire le royaume hochémite, qui a pratiqué une discrète « jordanisation », incapable de jouer un rôle actif si les circonstances l'y autorisent. La nature du régime hochémite, c'est de survivre entre une solidarité arabe proclamée et une solidarité avec Israël née de la nécessité de contenir le nationalisme palestinien. La logique du refus du gouvernement

main de la réception de M. Yasser Arafat aux Nations unies. Mais, comme toute organisation politique est interdite à l'intérieur des territoires occupés, les autorités israéliennes ont beau jeu d'affirmer que la population n'y est pas favorable à l'O.L.P.

Une économie dépendante

Le point faible d'Israël, à l'heure actuelle, c'est son économie qui souffre d'une inflation rapide et d'une balance des paiements de plus en plus déficitaire. La cause majeure du déséquilibre est le budget militaire qui mobilise près de 30 % du produit national brut.

En temps normal, c'est-à-dire jusqu'en 1973, les importations n'étaient financées qu'à 60 % par les exportations — on consomme beaucoup dans ce pays aux moyens limités — le reste était comblé par des importations de capitaux, c'est-à-dire par la capacité du gouvernement israélien à trouver des fonds à l'étranger.

Le déficit, en 1972, dépassait de peu un milliard de dollars; en 1973, il atteignait près de 2 milliards et se chiffre aujourd'hui après la coûteuse guerre de 1973, à environ 3,5 milliards de dollars. La dépendance israélienne s'est accrue à l'égard des Etats-Unis, auxquels le gouvernement a demandé un prêt de 2,5 milliards de dollars dont il n'a jusqu'au présent reçu que 700 millions de dollars.

En 1973, les importations représentaient plus du double des exportations — dont 72 % en provenance des Etats-Unis et des pays du

Marché commun. Afin de réduire ce déficit et l'inflation (les prix ont augmenté en 1974 de 57,8 %) le gouvernement a pris une série de mesures, il y a quelques mois, parmi lesquelles la dévaluation de la monnaie — le dollar valant désormais 6 livres israéliennes au lieu de 4,2 — et le freinage des importations, complètes en février 1975 par une hausse des impôts indirects et directs: 7,5 % d'augmentation sur près d'un tiers des biens de consommation et, pour les employeurs, un impôt particulier de 7,5 %. Il reste cependant à trouver d'autres ressources pour équilibrer le budget, tandis que l'israélien est maintenant l'un des citoyens les plus taxés du monde.

Le gouvernement espère maintenir la hausse des prix, pour l'année courante, autour de 2 % par mois — ce qui représenterait, dans une hypothèse optimiste, environ 30 % d'augmentation. Pour l'économiste israélien Arnon, le gouvernement s'est montré timoré en se refusant, malgré la gravité de la situation, à un contrôle strict des prix, à une augmentation du chômage et surtout à une meilleure répartition des charges. De toute façon, en cas d'échec, le gouvernement sera amené, bien avant les prochaines élections, à une nouvelle dévaluation.

D'après M. Y. Rabinovitch, ministre des finances, la dette extérieure d'Israël se chiffre à 8 milliards de dollars et les prévisions des échanges pour cette année sont de 4 milliards de dollars pour les exportations et de 7,5 milliards pour les importations.

L'austérité paraît être une nécessité à laquelle il devient difficile d'échapper: mais elle n'est possible que si elle s'exerce sur les secteurs les plus fortunés dans un pays où les scandales financiers se sont multipliés depuis deux ans, tout particulièrement autour d'individus ou de groupes liés à l'administration.

Où se situe le réalisme ?

Israélien à l'égard de l'O.L.P. est justifiée dans la mesure où il est possible de restituer tout ou partie de la Cisjordanie au roi Hussein. Le mouvement national palestinien heurte à la fois les intérêts d'Israël et ceux de la Jordanie, qui, tous deux, veulent l'empêcher de créer un Etat. Les opérations de commandos-suicides à l'intérieur d'Israël continueraient, de même que les bombardements israéliens de représailles sur les camps de réfugiés palestiniens. L'existence, à partir de septembre 1974, d'un « front du refus » (F.P.R. de G. Habbache, F.P.L.P. de A. Djibril, et Front arabe de la révolution) oblige l'O.L.P. à ne pas se laisser dépasser. Cependant, cette dernière a discrètement manifesté son désir de conciliation: vouloir participer aux négociations de Genève, c'est reconnaître Israël. Quel que soit le règlement du conflit, il apparaît que, compte tenu de sa force réelle, militaire et surtout politique, le mouvement national palestinien en sera le perdant — à moins que la monarchie hochémite ne disparaisse. Sur le papier certes, après l'évacuation et la démilitarisation du Sinaï et du Golon, un Etat palestinien démilitarisé pourrait être créé en Cisjordanie et à Gaza, mais, de toutes les éventualités, celle-ci paraît la moins probable.

Le pari de la paix

MALGRÉ l'agressivité de leur stratégie, les Israéliens ont toujours proclamé que la paix était leur objectif, mais une paix de société post-guerrière, comme en Europe occidentale où elle est devenue une donnée quasi intangible et où les relations entre Etats sont absolument ouvertes. Une telle solution n'est pas possible aujourd'hui en Proche-Orient où un accord de paix reconnaissant l'Etat d'Israël, assorti de zones démilitarisées et garanti par les grandes puissances, serait, dans un premier temps, un pas important vers l'intégration psychologique d'Israël dans le régime (15). Mais cette solution nécessiterait un changement de personnel politique en Israël où la classe politique actuelle reste trop marquée par un état d'esprit et des préconceptions idéologiques pétries d'insouciance.

Il n'est pas exclu qu'avant les élections de 1978, par un simple glissement à l'intérieur des coalitions, la majorité gouvernementale actuelle se trouve modifiée en Israël. Elle pourrait, par des regroupements compliqués, glisser plus à droite (en matière de politique étrangère) si le Rafi, par exemple, se rapprochait du Likoud, ou vers le centre si, par exemple, les libéraux se détachaient du Likoud pour rejoindre les positions de M. Rabin. Quel qu'il en soit, la stratégie politique du gouvernement israélien est celle de « wait and see ».

Mais le conjoncture internationale se prête assez mal à un tel de situation en Proche-Orient, tandis que l'importance financière et économique — et par conséquent militaire — des Etats arabes va s'affirmer, au moins à moyen terme. Les leçons profondes d'octobre 1973 ne semblent pas avoir été tirées par le gouvernement israélien.

Une confrontation provoquée par la nécessité de contrôler les sources d'énergie pétrolière paraissent moins probable, il semble exclu que les Etats-Unis soutiennent la politique d'annexion du gouvernement israélien (en février 1975, pour 8 % seulement l'opinion publique américaine était favorable à une augmentation de l'aide à Israël).

Ainsi, au fil des années, il apparaît de plus en plus clairement que ce qui fait problème en Proche-Orient ce n'est pas le risque de destruction d'Israël — écarté tant que les Etats-Unis restent la puissance dominante et que l'Etat hébreu conserve sa supériorité militaire dans la région. Ce qui est en cause, c'est la volonté du gouvernement israélien de conserver le plus possible des territoires occupés et de refuser le pari de la paix ou prix d'une restitution.

On ne saurait lui reprocher, sur le plan du réalisme, de préférer rendre à la rigueur la Cisjordanie au roi Hussein plutôt qu'à l'O.L.P., mais son refus de toute évacuation devient insupportable.

La nostalgie de l'âge d'or de 1967-1973 est-elle trop forte en Israël? La paix est-elle aussi perçue comme une autre menace, celle d'un petit pays militairement puissant, mais provincial et sans grand attrait pour des immigrants éventuels en raison de ses ressources limitées? La meilleure chance pour l'existence à long terme d'Israël serait pourtant de faire la paix avec ses voisins. Les déclarations de M. Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, insistant pour que la paix soit conclue sans délai, insistent qu'Israël puisse s'intégrer au Proche-Orient, seraient-elles moins réalistes que la politique actuelle du gouvernement israélien?

Que la situation militaire d'Israël soit aujourd'hui meilleure que jamais n'est plus une garantie suffisante si l'on tient compte des bouleversements rapides qui se produisent dans les rapports internationaux. A peu d'exception près, les adversaires de l'annexionnisme en Israël se sont laissés terroriser. Pourtant, le temps travaille-t-il unilatéralement en faveur d'Israël? L'occupation péroro-sé indéfiniment contenir l'explosion du nationalisme? Une autre guerre apporterait-elle enfin une solution politique? Devont l'ampleur du problème, le pays manque de dirigeants de stature, capables, compte tenu des intérêts nationaux à long terme, de prendre des mesures impopulaires mais justifiées, comme Ben Gourion savait le faire. Il est probable que les choix israéliens, demain, seront moins faits par les hommes que dictés par les événements. Les Etats-Unis et aussi les réalités de l'économie israélienne paraissent être, en définitive, les véritables agents de décision d'un destin que les dirigeants du pays laissent se figer dans un état de bélligence qui leur paraît réaliste.

(Copyright Gérard Challaud et le Monde diplomatique.)
(Dessins de FLANTU.)

- (12) « Je ne crois pas que nous quitterons jamais la rive occidentale. Nous ne devons pas négocier avec l'O.L.P., même si elle reconnaît Israël, ni avec le roi Hussein sur une quelconque partie de la rive occidentale. Les habitants de la rive occidentale doivent rester jordaniens, avec leur représentation à Amman. Les points devant rester ouverts entre la Jordanie et Israël... » (Déclaration du général Dayan à Neusewek, 3 mars 1973).
- (13) G. Challaud : « La résistance palestinienne contre les Etats arabes en Israël », in Le Monde diplomatique de mars 1969.
- (14) Au nom de l'arabisme et de la religion, la Jordanie fournit cependant depuis mars 1975 des troupes au million d'Omnia pour lutter contre les maquis du Dhofar.
- (15) Voir l'ensemble du dossier « La Paix impossible », dans Le Monde diplomatique, novembre 1973, pp. 3 à 5.

Le Département des Relations Internationales de Citroën

Champ-de-Mars, 6/10, rue de la Cavalerie, 75015 Paris, Filiale de Ventes directes de la S.A. Automobiles Citroën créé, particulièrement,

CX

à l'intention de Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et des Organismes Internationaux, se tient à leur entière disposition pour tout renseignement qu'il leur plairait d'obtenir.

CITROËN CHAMP-DE-MARS S.A.
Tél.: TT CITRO-84833 - Tél. 667.69.20 - 783.52.76

CITROËN

Le carnet des ambassadeurs

- A l'occasion de la 28^e nationale, quatorzième anniversaire de l'avènement du roi Hassan II, le Dr Youssef Ben Abbas, ambassadeur du Maroc, a offert une réception le 3 mars.
- L'ambassadeur de l'U.R.S.S. et Mme Stepan Tchervonenko ont offert une réception le 10 mars à l'occasion du départ du conseiller culturel et de Mme Hans Hansseer.
- L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne et la baronne Sigismund von Braun ont donné une réception le 19 mars à l'occasion du départ du conseiller culturel et de Mme Hans Hansseer.
- M. Ot Sakum, ambassadeur, chef de la mission du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, a offert une réception le 20 mars à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du Front d'union nationale.
- A l'occasion du Novroz, l'ambassadeur de l'Iran et Mme Amir Chisty ont offert une réception le 21 mars.
- A l'occasion du 15^e anniversaire de l'indépendance, l'ambassadeur de Grèce et Mme Aristide N. Pilavachi ont donné une réception le 26 mars dans les salons de l'ambassade.

NECROLOGIE

- Nous avons appris le décès de M. Léon Mayrand, ambassadeur du Canada, survenu le 8 mars. Ayant été en poste à La Havane pendant six ans, il venait de publier un ouvrage, Vers un accord américano-cubain, dont nous avons rendu compte dans notre précédent numéro.
- M. Luis Amado-Blanco, ambassadeur de Cuba auprès du Saint-Siège depuis 1962, doyen du corps diplomatique au Vatican, est décédé le 8 mars. Il était l'auteur de romans et nouvelles en espagnol.

هكذا من زعيم

AU FESTIVAL DE ROYAN

Films sur les luttes en Proche-Orient

L'ÉCART des mondanités qui caractérisent les festivals de cinéma, les Rencontres de Royan se confirment une fois encore comme un lieu de réflexion sur le dimension sociologique du cinéma.

Toutefois, et malgré l'intérêt de ces œuvres de fiction, nous nous sommes davantage attachés aux films d'information et de témoignage sur les principaux points chauds du Proche-Orient.

Des films de réaction subsistent toujours, à Tarin par exemple, dans le Hadramout, où les notables, considérés comme les descendants directs du Prophète, sont littéralement intouchables.

terment, à l'ombre des somptueuses mosquées de Tarin, une armée d'esclaves à leur service. Dans cette ville de castes, et non de classes, comme à Mukalla, les moles d'ordre du gouvernement ne trouvent aucun écho, la révolution plébéienne.

Un deuxième film, réalisé par le même équipe, s'interroge sur les racines historiques de ce régime qui, face à l'islam, se réclame du socialisme scientifique. Communistes depuis mille ans ; les Carmathes du Sud-Yémen ont les derniers survivants de la secte lamellienne des Qarmat qui fut, au X^e siècle, à l'origine d'un vaste mouvement socio-politique dont l'idéologie est caractérisée par la volonté d'assurer le bonheur et l'égalité des hommes.

Le film est un beau document ethnographique, gâché par moments par un commentaire qui essaie, surtout au début, d'entretenir un vague suspense qui donne à l'expédition un désagréable aspect de safari. Les déclarations des vieux Qarmat, les cérémonies, les danses, la participation de la femme à la vie communautaire, l'édification collective de leurs imposantes maisons en pierre de taille seraient pu en passer d'un commentaire qui rejette constamment dans l'existence des témoignages exemplaires d'une organisation collective de société en pays islamique.

Par IGNACIO RAMONET

justesse politique et d'une haute qualité plastique. Le film expose, sur un ton passionné et militant, les fondements d'une lutte armée et insiste sur les nécessités d'une rigoureuse préparation idéologique et militaire ; aux scènes des exercices des quârlitras succède une séquence de combats réels tournée pendant une attaque avec l'intervention d'avions britanniques. Destiné à un public palestinien, ce film voudrait prouver le similitude entre la guerre du Dhofar et le combat du peuple palestinien.

Enfin et du fait national israélien. C'est d'ailleurs ce nouvel état de la question qui rend légèrement caduc le film Dialogue israélo-palestinien, du réalisateur américain Lionel Rogosin, auteur célèbre de On the Bowery (1955) et de Come Back Africa (1958), qui a tourné un cinéma direct un débat provoqué entre le Palestinien Rashid Hussein et l'Israélien Amos Kenan. Celui-ci reconnaît d'ambles les droits des Palestiniens à la terre de Palestine ; il précise toutefois : « Notre droit à cette terre n'est pas supérieur au vôtre, mais le mien est plus ancien qu'il est égal. » Et il ajoute : « Les Juifs sont les dhocaires que chassent les encêtres en Palestine II y a un million d'années. »

au public d'Europe occidentale qui entend parler de ce peuple qu'à l'occasion de détournements d'avions, de prises d'otages, d'attentats terroristes, le film se propose de montrer le calvaire d'un peuple plusieurs fois dépossédé, trahi, humilié ; d'analyser le double oppressement qu'il subit par la présence de l'occupant israélien et par sa dépendance envers les féodaux propriétaires des terres, soutenus et favorisés par l'occupant. Le discours du film permet de déduire que cette exploitation redoublée justifie toutes les formes de lutte, en particulier, parmi les populations civiles, la résistance civile, qui peut prendre un aspect original, comme par exemple la construction en commun d'une route par des lycéens et leurs professeurs, dont l'objectif était de faire acquiescer le sens du collectif, de désolonniser les individualités. Les officiers d'occupation qui interdiront la poursuite des travaux et expulsèrent vers le Jordanie le professeur qui avait pris cette initiative ne se trompaient pas : le sens du collectif soude un peuple, le constitue au-delà de toute répression, de toute dispersion, lui donne la force de surmonter les humiliations et d'avancer vers la victoire.

Edna Politi estime que la création, dans un premier temps, d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza constituerait non seulement une victoire pour les Palestiniens mais aussi pour les Israéliens de progrès qui pourraient enfin sortir d'une guerre qui dure maintenant depuis trois ans.

D'autres films ont abordé les problèmes soulevés par le conflit du Proche-Orient, en particulier De toute mon âme et avec mon sang, de Mustapha Abouali ; Révolution jusqu'à la victoire, du groupe Newsreel, et Kfar Kassem, de Borhan Alouli (1).

Ainsi, en ceant, pour la première fois, convoquer pour un débat politique les films de cinéastes militants palestiniens et de réalisateurs de gauche israéliens, les Rencontres de Royan se trouvent à elles-mêmes que, si un certain nombre de petites tracasseries de censure disparaissent, elles pourraient devenir le cadre privilégié pour une réflexion sur l'articulation du cinéma à la politique et sur ses répercussions dans la tissu même de celle-ci.

(1) Nous avons déjà parlé de ces trois films dans la page « Combats de Palestine » du Monde diplomatique de janvier 1975.

POUR DES PROJECTIONS-DÉBATS

- Sud-Yémen. Caba du monde arabe ; couleur, 52 min, réal. : G. Troeller - C. Deffarge - R. Rouleau.
- Communistes depuis mille ans ; les Carmathes du Sud-Yémen ; couleur, 44 min, réal. : G. Troeller - C. Deffarge - R. Rouleau - D. Bainsy.
- Le sultanat d'Oman ; couleur, 57 min, réal. : G. Troeller - C. Deffarge - R. Rouleau.
- DISTRIBUION : Agence française d'images, 24, rue de l'Étoile, 75017 Paris. Tél. : 330-37-85.
- Anathème au silence ; noir et blanc, 30 min, réal. : Fouad Al Thami, 1974.
- Les Vents de la Liberté ; noir et blanc, 30 min, réal. : Samir Nimer, 1974.
- DISTRIBUION : Cinéma Libre, 22, rue du Faubourg-du-Temple, 75010 Paris. Tél. : 351-86-85.
- Dialogue israélo-arabe ; couleur, 60 min, réal. : Lionel Rogosin.
- Pour les Palestiniens ; une Israélienne témoigne, noir et blanc, 85 min, 1974, réal. : Edna Politi.
- DISTRIBUION : Janine Suvarov, E.P. 517 - 17200 Royan. Tél. : (45) 65-56-20.

C'est à ce combat, précisément, qu'un nombre important de films étaient consacrés. Royan aura été le premier lieu culturel où des productions artistiques palestiniennes et israéliennes coïncident dans le souci d'amorcer un débat à partir d'un seul minimum : la reconnaissance réciproque du fait national pale-

La guerre du Dhofar

La République démocratique et populaire du Yémen soutient la lutte qui mène au-delà de sa frontière nord les partisans du Front populaire de libération d'Oman au du golfe Arabique (F.P.L.O.G.A.) dans la province du Dhofar. L'équipe Troeller-Deffarge-Rouleau a tenté d'expliquer, dans le Sultanat d'Oman, quelques-unes des raisons qui justifient l'existence de la guérilla. Le film remonte au coup d'Etat du 23 juillet 1970, lorsque le sultan Saïd Ben Taymour, qui régnait depuis trente-huit ans, fut destitué par son fils Sayed Qabus.

Celui-ci fit appel au frère du sultan déchu pour diriger un gouvernement dont la tâche essentielle devait être la suppression des aspects les plus rétrogrades de l'ancien régime. En fait, il se borna à ouvrir le pays aux capitaux occidentaux et arabes. Après avoir vainement proposé une « paix des brèves » aux guérilleros du Dhofar, le sultan a été conduit à augmenter considérablement le budget de l'armée, essentiellement dirigée par des mercenaires anglais qui se déclarent opposés à l'arabisation des cadres militaires recrutés traditionnellement parmi la minorité baloutcha.

Le film n'arrive pas à se débarrasser d'un ton « commémoratif du monde » qui banalise un problème politique majeur ; ainsi, édifié par les bien fêlées réformes du nouveau sultan, mais craignant que l'ouverture au capitalisme moderne ne vienne bouleverser le rythme languide de ce « pays oublié ».

Le film prend pitié de « ce peuple sans défense pris en tenaille par une révolution à la chinoise (sic) et un capitalisme sauvage ». La révolution avec laquelle une lutte populaire qui compte avec l'appui massif de la population locale et l'intervention cupide des grandes sociétés multinationales (Shell possède 80 % de la Petroleum Development of Oman) sont renvoyés dos à dos est une caractéristique de ces films qui, vient un très large public, contondent objectivité et nivellement.

Deux autres films sur la guerre du Dhofar nous remettent de plain-pied dans le politique. Le premier, Anathème au silence, réalisé pour l'Irak par le meilleur scénariste égyptien Fouad Al Thami en 1974, présente une suite de témoignages qui ont pour fonction d'expliquer pour quelles raisons, aujourd'hui, des paysans des artisans, des nomades, rejoignent les rangs du Front de libération. Le récit de ces témoins, qui nous ne voyons pas, commente des séquences de lutte, de formation, de répression dans les régions libérées. Le film insiste également sur le rôle de l'école dans la formation idéologique des enfants ; la tuile à portée de la main, ceux-ci apprennent les causes et les objectifs de la révolution, ils commentent également le fonctionnement du système impérialiste.

Les Vents de la Liberté a été réalisé pour Palestine Films (section cinématographique de F.O.L.P.) par le metteur en scène palestinien Samir Nimer, qui nous donne là un document d'une grande

A tous ceux qui trouvent que louer une voiture en Europe, c'est trop cher.

Bientôt, vous allez passer vos vacances en Europe. Et naturellement vous avez besoin d'une voiture dès votre arrivée, afin de profiter pleinement de votre séjour. Alors, plutôt que de louer un véhicule, achetez-le. Oui, vous avez bien lu : achetez-le. En effet, Locasim, filiale de Chrysler France a mis au point pour certains modèles de la gamme un système original de vente à crédit d'une voiture neuve avec garantie de reprise, qui tout compte fait est bien plus avantageux que la location. Pour en bénéficier, rien de plus simple : allez voir

l'agent Simca-Chrysler de votre ville. Choisissez le modèle Simca-Chrysler 1975 qui vous convient et précisez la durée de votre séjour. Vous serez surpris : disposer d'une voiture neuve avec garantie du constructeur et assurance tous risques sans franchise pour les vacances, ce n'est pas aussi cher qu'on le croit. En plus votre véhicule vous sera livré, là où vous arrivez. A Paris comme à Toulon, à Roissy comme à Marseille, à Barcelone comme à Athènes. N'importe où. Locasim vous souhaite un bon séjour.



Locasim, Division des Ventes à l'Exportation, 74 bis, rue Lauriston, 75116 Paris - France. Tél. 553.31.89

DECOUVERTE ET CULTURE Loisirs
Organisation technique : Correspondant agence Licence A 669
Le bilan des tentatives historiques de transition au Socialisme, l'ampleur des luttes anti-capitalistes du mouvement ouvrier européen et nord-américain des luttes impérialistes, enfin pourquoi il est fondamental de soutenir les luttes des mouvements ouvriers étrangers et de Libération Nationale, voilà ce que D.C.L. veut faire découvrir et comprendre.
D.C.L. créée en 68 à l'initiative du P.S.U. vit essentiellement de ses adhérents. D.C.L. anime des voyages d'étude, réalise des brochures, des montages audio-visuels, propose des vacances collectives et des rencontres militantes.
pour l'été 75
- D.C.L. ... avec le Peuple Palestinien (plusieurs séjours de trois semaines à BEYROUTH, en Juillet et Août) pour connaître la réalité de la lutte du Peuple Palestinien.
- Un voyage en SOMALIE ; en Juillet
- LE YEMEN DU SUD et L'ALGERIE ; en Juillet et août
autres voyages
CHINE - ALBANIE - PORTUGAL - PEROU - ROUMANIE ...
ADHÉREZ à D.C.L. !
94 rue Notre-Dame-des-Champs - 75006 PARIS
Tél. 325.00.00 - 693.77.78 (ouvert tous les jours de 10 h 30 à 19 h)

LE TIERS
...ative im
...sant

L'ONU, LES GRANDS

Les illusions de la « majorité automatique »

An terme de sa vingt-neuvième session, en décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a chargé un nouveau comité d'étudier le problème de la révision de la charte de San-Francisco de manière à permettre à l'Organisation de mieux remplir sa mission.

L'ONU apparaît encore un domaine expérimental de la coopération internationale. Elle ne fonctionne pas comme la charte l'avait prévu, ce ne fut jamais le cas. Pourtant, son échec est l'une des causes du désarroi de la communauté internationale aujourd'hui, car nous nous étions accoutumés à la considérer comme la « dernière de nos meilleures raisons d'espérer », bien à tort d'ailleurs. Ce n'est pas une institution à laquelle il faille s'accrocher comme des naufragés à une épave. Mais comme tentative d'apporter la paix dans les relations internationales, elle peut offrir l'occasion de tirer des leçons sur les méthodes qui marchent et sur celles qui ne conviennent pas. La Société des Nations est morte à la veille de la seconde guerre mondiale, emportée par les déchirements d'un monde qui ne put empêcher de reprendre les armes. Il faut aujourd'hui éviter la répétition du même phénomène, et cela ne pourra se faire que si nous révisons radicalement notre conception de l'organisation mondiale.

L'origine, l'appareil de maintien de la paix reposait sur trois institutions essentielles à l'ONU. Le Conseil de sécurité, tout-puissant, avait pour fonction de mettre en œuvre le système de sécurité collective des Nations unies. C'était au début un groupe compact de onze Etats membres de l'Organisation, dont les « décisions » concernant l'« action » des Etats membres avaient force de loi. Les grands alliés de la deuxième guerre mondiale (Etats-Unis, U.R.S.S., Grande-Bretagne, France et Chine) étaient les cinq membres « permanents » du Conseil, et toutes les décisions, prises à la majorité, devaient nécessairement recevoir l'adhésion de chacun des cinq membres permanents sans exception. Aujourd'hui, la composition du Conseil a été élargie à quinze Etats membres, mais le même système de vote reste en vigueur. Un comité d'état-major militaire devait être établi pour donner ses avis au Conseil, et les Etats membres de l'Organisation devaient s'engager à fournir des troupes et du matériel pour contribuer aux opérations de restauration et de maintien de la paix. Outre le recours à ces « forces des Nations unies », le Conseil de sécurité pouvait inviter les Etats membres à prendre diverses mesures économiques et militaires contre les Etats portant atteinte à la paix ou menaçant de le faire.

L'Assemblée générale rassemblait tous les Etats membres de l'ONU et était conçue essentiellement comme un forum annuel où se discutaient tous les problèmes relatifs à la paix internationale. Ses « recommandations » n'avaient pas de caractère obligatoire, sauf dans la mesure où elles intéressaient spécifiquement le fonctionnement interne des Nations unies elles-mêmes (pour le budget de l'Organisation par exemple). L'Assemblée pouvait transmettre les questions urgentes au Conseil de sécurité aux fins d'« action ». En 1950, face au

risque d'unanimisme parmi les membres permanents du Conseil à propos du problème de Corée, l'Assemblée vota sa fameuse résolution « Uniting for Peace » qui stipulait que l'Assemblée pouvait recommander une action à ses Etats membres lorsque le Conseil de sécurité était empêché de remplir son mandat par défaut d'unanimisme chez les cinq Grands. On a dit que cette résolution élargissait les pouvoirs de l'Assemblée, mais rien n'est plus éloigné de la vérité. D'abord, elle a toujours eu le pouvoir de « recommander » (plutôt que « commander») une action. En second lieu, il n'est pas possible à une institution d'élargir ses propres pouvoirs par une résolution n'ayant pas de caractère obligatoire.

La Cour internationale de justice, quant à elle, était une cour

réellement internationale, avec quinze juges représentant les principaux systèmes juridiques du monde. Sa juridiction s'étendait à ceux des Etats qui l'acceptaient, et ses décisions devaient avoir un caractère obligatoire. L'intention était d'offrir une possibilité de solution devant la Cour aux questions litigieuses susceptibles de dégénérer en conflits armés. Dès la conférence de San-Francisco, en 1945, il fut manifeste que la Cour aurait des problèmes. Des Etats refusèrent d'inscrire dans la charte ou dans le statut spécial de la Cour internationale l'obligation contraignante de se soumettre à sa juridiction. Le système de l'ancienne Cour permanente de justice fut perpétué, la charte étant laissée à chaque Etat de dire s'il acceptait et dans quelle mesure, la juridiction de la Cour à propos des conflits auxquels il était partie. En fait, treize et un Etats seulement ont

Par J.-W. SAMUELS*

accepté cette juridiction « inconditionnellement ». Quatorze autres l'ont fait en apportant des réserves plus ou moins importantes. Naturellement, il reste qu'un Etat dispose toujours de la possibilité juridique de se soumettre à la Cour pour un conflit particulier, mais cela est très improbable.

Le Conseil de sécurité émasculé

Ce système n'a jamais marché. De ses débris, il nous faut maintenant isoler ceux des facteurs remontant aux origines qui ont interrompu la marche vers l'idéal proclamé. Le Conseil de sécurité fut immédiatement émasculé, du fait de la guerre froide. A peine les Nations unies étaient-elles nées que les grandes puissances se lançaient dans la bataille idéologique de l'après-guerre, qui n'a jamais cessé depuis.

Exigeant pour agir une unanimité presque toujours impossible à obtenir, le Conseil fut dépourvu de ses pouvoirs dès le début. Aucun comité d'état-major militaire ne fut institué, aucune troupe ou matériel ne fut jamais mis à la disposition des Nations unies sous leur entier commandement — en tant que force armée capable d'établir la paix. Les forces de « maintien de la paix » qui ont été constituées ont vu leur compétence et l'autorité des Nations unies dont elles dépendaient bien plus limitées qu'il n'était prévu dans la charte. Fait aggravant, pendant plus de vingt-cinq ans, le siège de la Chine aux Nations unies, et partant au Conseil de sécurité, fut occupé par un régime qui ne survivaît que grâce au contrôle presque total des Etats-Unis et qui ne gouvernait qu'une minuscule portion du territoire et de la population de la Chine.

L'Assemblée générale fut conçue dans un monde qui comptait une soixantaine d'Etats. Des disparités existaient en termes de puissance économique et militaire, au plan démographique aussi, mais ces différences étaient légères par rapport à celles qui, aujourd'hui, existent

parmi les quelque cent quarante Etats membres des Nations unies. A l'Assemblée, chaque Etat dispose d'une voix, quelles que soient ses dimensions géographiques ou sa puissance. Il fut un temps où le déséquilibre entre la puissance réelle de l'Etat et son pouvoir de vote à l'Assemblée générale était compensé par l'existence des blocs qui s'étaient constitués autour des grandes puissances. Les petits Etats votaient aux côtés de celui qui les avait parrainés, et la volonté de l'Assemblée reflétait dans une grande mesure celle du pouvoir mondial. C'est un système qui a depuis longtemps disparu. Se disputant la popularité des petites Etats, les grandes puissances ont cédé au grandiose de la liberté à ceux qui, autrefois, votaient comme eux. Une nouvelle coalition est née de l'usage de cette liberté, les petites puissances se sont rassemblées pour voter ensemble au sein d'un bloc composé des Etats moins puissants. Et leur nombre est étonnant. Sur près de cent quarante Etats membres, cent quatre font partie de ce bloc, « Groupe des 77 », ou « majorité automatique », quelle que soit la manière dont on s'y réfère, c'est sa volonté qui gouverne à l'Assemblée générale. Un immense décalage s'est ainsi introduit entre la puissance et la responsabilité réelles et le pouvoir de vote, si étonnant aujourd'hui qu'il rend illusoire presque toutes les décisions de l'Assemblée portant sur les grands problèmes litigieux.

Quant à la Cour de justice, l'évidence manifeste est que les Etats ne veulent plus y avoir recours. Depuis 1945, quarante-trois cas de conflits entre Etats seulement ont été portés devant elle. De ce petit nombre, une vaste majorité n'a jamais atteint le stade de la décision sur le fond du problème. Dans seize cas seulement, la Cour a pu faire progresser le droit international et la paix, ou se prononcer sur leur bien-fondé. Pour le reste, elle s'est bornée à des décisions portant sur des questions relatives à sa propre procédure et à sa juridiction. Le bilan est si décourageant que l'Assemblée générale, dans une résolution adoptée à la fin de 1974, fut amenée à réaffirmer, faisant référence particulière à la Cour internationale de justice, que le recours au règlement en justice des conflits juridiques ne doit pas être considéré comme un acte inamical entre Etats.

Que les Nations unies aient échoué, c'est une constatation assez affligeante en soi. Mais, comme si cela ne suffisait pas, nous sommes en train d'aggraver le mal en persévérant dans la même voie. Et nous créons ainsi deux situations psychologiques désastreuses qui

s'entraînent mutuellement. D'une part, la poursuite de l'échec entraîne une sorte de désespoir à l'égard du mécanisme de la paix internationale : « Si les Nations unies ne marchent pas, alors il ne nous reste plus qu'à faire la guerre. » D'autre part, le flot de résolutions, déclarations et accords, sans signification ni portée, qui

continue de s'écouler entretient chez certains un sentiment trompé d'accomplissement.

La seule voie constructive aujourd'hui est celle du réalisme. Il faut admettre que les Nations unies ont échoué, et de cet échec, tirer les leçons qui aideront à construire une meilleure institution internationale pour demain.

La « souveraineté nationale » en question ?

Q'AVONS-NOUS appris ? On peut citer quelques conclusions vitales :

1) Les contacts réguliers à l'échelon multinationaux sont valables dans certaines limites. La notion d'Assemblée générale rassemblant une fois par an tous les Etats est utile, car les réunions ad hoc sont fort difficiles à organiser : chaque rencontre nouvelle pose une multitude de problèmes de logistique et de protocole. Pourvoir disposer d'un forum régulier régi par des procédures établies, facilite grandement l'échange de vues à l'échelon multilatéral.

2) On peut sérieusement s'interroger sur l'utilité de la plupart des résolutions votées par l'Assemblée. Celles qui sont à l'unanimité sont souvent d'une telle platitude qu'il vaudrait mieux ne point les formuler. Et celles qui lui sont arrachées à force de débats acrimonieux, grâce à la nouvelle majorité automatique et contre le gré des Etats qui détiennent la puissance réelle, ont souvent pour effet d'accroître le trouble dans la communauté internationale plutôt que de la résoudre. Les résolutions sont formulées dans une terminologie trompeuse qui ne signifie rien. Une préférence serait de limiter les réunions de l'Assemblée à un simple échange de vues, franc et sincère. De toute manière, les résolutions n'ont pas de caractère obligatoire. Lorsqu'il faut entreprendre une « action », des décisions doivent être prises. Pourquoi faire adopter des recommandations sans signification lorsque aucune « action » n'est envisagée ?

réalité : on pourrait par exemple convenir que des décisions nécessitent une majorité absolue à l'intérieur de deux blocs, chacun correspondant à une situation fondamentalement différente.

L'abolition du principe « un Etat, un vote » (ou de la « souveraineté nationale » elle-même) serait peut-être l'une des propositions les plus radicales que l'on puisse faire à propos des Nations unies. On a souvent dit que cette « égalité » est tolérable à l'Assemblée, où les votes ne conduisent pas à des décisions juridiquement contraignantes, mais plutôt à des « recommandations » et à des « recommandations », sauf en ce qui concerne les problèmes purement internes de l'Organisation. Mais cet argument passe à côté de l'essentiel, à savoir que les résolutions de l'Assemblée générale ont acquis une énorme force politique, certains diront même une certaine nature légale. Le juriste international averti est las d'entendre parler des « parties » ou des « signataires » ayant souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme si cette résolution de l'Assemblée était plus qu'une simple résolution. Qui réellement sait que cette Déclaration n'est pas un traité ni un document signé ? Qui sait encore qu'il a fallu dix-huit ans aux Nations unies pour élaborer deux accords fondés sur cette Déclaration : le pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques et le pacte sur les droits sociaux et culturels, et que ces deux traités, après avoir été approuvés à une écrasante majorité par l'Assemblée générale en décembre 1966, ne sont toujours pas en vigueur, car des Etats ont refusé d'y devenir parties ? Les peuples du monde pensent que la Déclaration universelle est un accord international de caractère obligatoire. Elle a acquis une force bien supérieure à sa nature juridique, et c'est la seule résolution de l'Assemblée qui soit dans un tel cas.

Un Etat devrait-il disposer d'un pouvoir de veto sur les « décisions » de l'Organisation ? D'une part, le manque d'unanimité parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité a paralysé ses opérations ; à lui seul, ce fait plaide pour la limitation du pouvoir de veto. Mais, d'autre part, il nous faut examiner sérieusement la gravité de l'effet d'une action qui serait entreprise sans le concours des deux grandes super-puissances, au moins dans une question présentant pour elles deux un intérêt vital. Il en résulterait un risque si grand pour la paix mondiale qu'il vaudrait peut-être mieux dans ce cas que l'Organisation s'abstienne. Le veto constitue un cran de sécurité nécessaire permettant d'éviter qu'une action internationale ne nous précipite dans la guerre. Toutefois, il conviendrait de revoir quels Etats disposent du pouvoir de veto. Aujourd'hui, parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, il y en a deux (la Grande-Bretagne et la France) qui n'ont pas la même puissance que les trois autres et se trouvent en réalité au même niveau qu'un certain nombre d'autres pays, comme le Japon et l'Allemagne occidentale pour n'en citer que deux. Là aussi, un mécanisme devrait permettre de revoir de temps à autre le pouvoir de veto, au fur et à mesure qu'évolue la puissance réelle des Etats.

Adapter le droit international

QUANT à la Cour internationale de justice, il y a peu de chose que l'on puisse faire en vérité. Cela tient au fait que son échec n'est pas inhérent à sa Constitution mais à un refus d'utiliser la voie juridique comme moyen de résoudre pacifiquement les conflits internationaux. Bien des raisons peuvent expliquer cette attitude, dont la moindre n'est sans doute pas la condition incertaine du droit international actuel. Parfois, des conflits surviennent dans des domaines échappant encore aux règlements du droit international — comme la mer, l'environnement et les autres droits territoriaux — et pour lesquels il reste à conclure des accords entre Etats. La Cour n'a guère de rôle à jouer ici, comme en témoigne son intervention dans les cas récents des eaux islandaises et des essais nucléaires français. D'autres fois, même dans des domaines mieux « réglementés », l'apparition de nouveaux Etats en si grand nombre produit une grande

fermentation. Le droit fut élaboré par un petit nombre d'Etats, européens pour la plupart, et ses règles demandent à être réexaminées par les nouveaux venus qui se montrent de plus en plus rétractaires au concept de « droit reçu ». On ne peut plus dire désormais que l'accession à la qualité d'Etat implique une acceptation des règles existantes du droit international.

Que les Nations unies aient échoué, cela ne signifie pas que la paix soit condamnée de nos jours. Mais c'est la fin d'une expérience de coopération internationale qui a eu son utilité. A partir des leçons fondamentales que nous en tirons, nous devons introduire dans l'Organisation des changements radicaux de manière à nous doter d'une institution internationale capable de faire face aux réalités présentes. Car si on laisse les Nations unies tomber dans le même oubli que la Société des Nations, les conséquences pourraient en être incalculables.

* Professeur à la faculté de droit, University of Western Ontario, London, Canada.

Jesse homme 29 ans
FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE
Ingénieur agronome
Diplômé d'économie
Docteur-Ingénieur (physique)
3 ans d'expérience Outre-mer
dans
Coordination projets interministériels
cherche
POSTE DE RESPONSABILITE
France ou Outre-mer
Ecrire :
« Monde diplomatique » n° 25
qui transmettra.

A VENDRE
IMMEDIATEMENT
IMMEUBLE à usage
de CENTRE CULTUREL
à PARIS
Quartier des **ÉCOLES**
SURFACE DE PLANCHERS : **650 M²** environ
Parfaitement équipé pour cet usage
LIBRE EN 1976
Exclusivité Jacques PASTEYER
7, rue d'Aguesseau - PARIS (8^e)
Téléphone : 266-35-84

سكول من ريجيم

ET LE TIERS-MONDE

Une prérogative importante : la reconnaissance de situations

LORSQUE l'on invoque les pouvoirs des Nations unies, on mentionne rarement leur pouvoir de reconnaissance des situations qui est pourtant très significatif du point de vue politique. Dans son action journalière, l'Organisation est en effet amenée à qualifier des faits et situations : existence d'un Etat, d'un gouvernement, d'un mouvement de libération nationale, etc.

Si, dans bien des cas, il ne s'agit pour elle que de constater des faits, parfois la matière est hautement politique, soit que les réalités présentent à diverses interprétations, soit que certains Etats ne tiennent pas à ce qu'un statut juridique déterminé, lié à la qualification, puisse être attribué à une entité donnée. Lorsque l'Organisation prend en compte positivement la question posée dans un tel contexte, son acte n'est pas simplement cognitif ou déclaratif d'une situation donnée. Il apporte un soutien officiel à une revendication et partant, l'officialise, voire la légitime. En un mot, il la reconnaît. La portée politique est aussi significative si la question est tranchée de manière négative.

La procédure la plus spectaculaire de la qualité d'Etat est la procédure d'admission dans l'Organisation ou dans ses institutions spécialisées. C'est la consécration suprême à laquelle la plupart des Etats aspirent. Même si elle s'impose par les Etats membres, en particulier par ceux qui n'ont pas voté en faveur de l'admission, l'Etat admis pourra siéger et s'exprimer en tant que tel dans les divers organes de l'ONU. La position des Etats discutés s'est toujours renforcée : c'est le cas d'Israël, souvenant cité à titre d'exemple, mais aussi de pays comme la Biélorussie et l'Ukraine, la Mongolie-Extérieure, la Malaisie, la Mauritanie, la République démocratique allemande, etc.

La reconnaissance de la qualité d'Etat peut aussi découler d'une qualification explicite. Un bon exemple nous est fourni par la résolution 3061 (XXVIII) du 2 novembre 1973, par laquelle l'Assemblée générale des Nations unies s'était félicitée de l'accession récente à l'indépendance du peuple de la Guinée-Bissau qui a créé l'Etat souverain qu'est la République de Guinée-Bissau. C'était une consécration officielle de la qualité d'Etat avant l'admission qui devait avoir lieu en septembre 1974.

La qualification explicite peut, en revanche, être négative, comme ce fut le cas par la résolution 169 (1961) du Conseil de sécurité, rejetant entièrement l'admission de l'Etat qu'est la République de Katanga (sous la direction de Moïse Tshombe) en tant qu'Etat souverain indépendant, ou par la résolution 216 (1965) du Conseil priant « tous les Etats de ne pas reconnaître ce régime minoritaire raciste illégal de la Rhodésie du Sud ».

La qualification est implicite lorsqu'un organe de l'ONU adresse une recommandation à un Etat tiers en tant que tel ou l'invite à participer à un débat auquel cet Etat tiers est intéressé (art. 32 de la charte). Un autre exemple est donné par les résolutions adoptées en conclusion sous les auspices de l'ONU. Pendant de nombreuses années, les organes de l'ONU ont utilisé la clause dite « de Vienne », qui limitait l'adhésion « à tous les Etats membres des Nations unies, à toutes les parties au statut de la Cour internationale de justice et à tous les Etats membres des institutions spécialisées, ainsi qu'à tous autres Etats invités par l'Assemblée générale à devenir parties au présent traité ». Le dernier membre de phrase ne faisant l'objet d'aucune action de la part de l'Assemblée, cette clause, de 1955 à 1973, avait pour effet de permettre l'adhésion aux traités des Etats non membres de l'ONU, parties au statut de la Cour internationale de justice (Suisse et Liechtenstein) ou membres d'institutions spécialisées (R.F.A., République du Vietnam et Corée du Sud) ; elle interdisait, en revanche, l'ouverture du traité à la R.D.A. et à la République démocratique du Vietnam et à la République populaire de Corée ! Seuls les traités comportant une clause d'adhésion pour « tous les Etats » permettant aux trois Etats socialistes d'adhérer aux conventions multilatérales à vocation universelle.

Depuis 1973, la R.D.A. est entrée à l'ONU et la République populaire de Corée dans plusieurs institutions spécialisées (dont l'O.M.S. et l'UNESCO). Par ailleurs, lors de sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a chargé de politique à l'égard de la République démocratique

du Vietnam, qu'elle a expressément invitée à suivre les travaux de la conférence de Caracas sur le droit de la mer (résolution 3087 (XXVIII) du 16 novembre 1973) et de celle sur la prescription en matière de vente internationale d'objets mobiliers corporels (résolution 3104 (XXVIII) du 12 décembre 1973). De tels actes ont pour effet de reconnaître la qualité d'Etat à celui qui en est l'objet.

La représentativité des gouvernements

CHACQUE année, la commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée examine les pouvoirs des représentants des Etats et fait son rapport. En cas de changement de gouvernement, c'est le nouveau qui représente l'Etat, même s'il procède d'un coup d'Etat ou s'il s'agit d'un changement de régime, pourvu que son effectivité soit acquise. La situation est plus complexe lorsque l'effectivité est partagée. Bien que le règlement intérieur de l'Assemblée favorise le gouvernement en place, le dernier mot revient à l'Assemblée, c'est-à-dire à l'opinion politique majoritaire qui se dessine en son sein.

C'est ainsi qu'en 1960, devant faire le choix entre la représentation envoyée par Kasavubu et celle de Lumumba, l'Assemblée temporairement admise deux mois plus tard celle de Kasavubu.

En 1962, l'Assemblée donna la préférence à la représentation envoyée par la République du Yémen sur celle du royaume.

Le cas le plus célèbre est celui de la Chine, où les Etats-Unis et leurs alliés ont pu maintenir en dehors de ses droits le gouvernement effectif de la République populaire de Chine pendant vingt-deux ans. C'est probablement l'exemple le plus frappant du caractère discrétionnaire du pouvoir de l'Assemblée pour qualifier les situations. La discrétion faisait d'ailleurs place ici à l'arbitraire.

Depuis la session de 1973 de l'Assemblée générale, la question s'est posée à propos de la représentation du Cambodge. Le pouvoir de Lon Nol, issu d'un coup d'Etat en 1970 avec l'appui de la C.I.A., étant presque confiné à la capitale et les forces du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge prôné par la prise de Sihanouk constituant la plus grande partie du territoire.

Le 5 décembre 1973, saisie de la question du « rétablissement des droits légitimes du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge » par l'Assemblée générale des Nations unies, l'Assemblée générale des Nations unies a pris la décision de renvoyer le débat à l'année suivante à une très faible majorité de 52 voix contre 50 avec 22 abstentions. La question est en cours de discussion devant l'Assemblée générale.

De la onzième à la dix-septième session de l'Assemblée, les pouvoirs de la délégation hougroise ont été renouvelés bien qu'aucune autre délégation n'en présentât de concurrent. L'Assemblée voulait ainsi marquer sa désapprobation au renversement du gouvernement Imre Nagy par l'intervention soviétique de 1955.

Depuis quatre ans, l'Assemblée générale rejette les pouvoirs de la délégation sud-africaine à des majorités grandissantes : 71 voix contre 2 et 45 abstentions en 1970, 88 voix contre 29 et 17 abstentions en 1974, où le texte était plus ferme et demandait en outre au Conseil de sécurité d'examiner les rapports entre l'ONU et l'Afrique du Sud « compte tenu de la violation continue » par l'Afrique du Sud « des principes de la charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ». Jusqu'à présent, les présidents successifs de l'Assemblée s'étaient bornés à interpréter le vote comme une condamnation très ferme de la politique poursuivie par le gouvernement sud-africain et comme un avertissement très solennel à ce gouvernement. En 1973, le conseil juridique de l'ONU expliqua (Doc. A/8160) que ce vote ne pouvait

retirer à l'Afrique du Sud le droit de participer aux séances de l'Assemblée générale, droit et privilège inhérents à la qualité de membre qui ne pourraient lui être retirés juridiquement que par la procédure de suspension ou d'exclusion.

L'argumentation est cependant discutable, il y a une différence entre suspension de la qualité de membre et irrégularité de la représentation de ce membre. Cette dernière caractéristique peut justifier la perte de droit de vote pour défaut de représentativité de la délégation. Il est vrai que ceci peut conduire l'Assemblée dans la voie du contrôle de la représentativité des gouvernements, mais ceux qui s'en indignent aujourd'hui ont-ils protesté lorsqu'il s'agissait d'écarter la Chine communiste de son siège ?

Par JEAN J.-A. SALMON *

Quoi qu'il en soit, le Conseil de sécurité n'ayant pu décider d'exclure l'Afrique du Sud à la suite du triple veto occidental, l'Assemblée a, quant à elle, procédé le 22 novembre 1973, par 81 voix contre 22 avec 19 abstentions, à l'exclusion de la délégation de l'Afrique du Sud de sa vingt-neuvième session.

La qualité de « peuple »

DANS la mesure où certains droits sont reconnus aux peuples, la détermination concrète des groupes qui peuvent justifier de cette qualification est importante. Plusieurs droits sont en cause. Le droit international contemporain traite les peuples comme sujets lorsqu'il proclame l'égalité des droits des peuples, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des peuples à disposer de leurs richesses naturelles, le droit des peuples colonisés ou faisant l'objet d'une occupation étrangère à se libérer de la domination coloniale et étrangère, etc.

Il serait trop long de retracer ici les multiples occasions où l'Assemblée générale a qualifié tel ou tel peuple de « peuple colonial », ayant droit à se voir appliquer notamment la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ; on se bornera à rappeler les plus connues et les plus récentes, s'agissant des peuples Zimbabwe, de Namibie, du Mozambique, d'Angola et de Guinée-Bissau avant son indépendance.

C'est néanmoins à propos du peuple palestinien que l'action de l'Assemblée est la plus spectaculaire. Ceux qui n'étaient jusqu'alors que des « réfugiés » ont eu, à partir de 1969, droit à l'appellation de peuple palestinien, à la faveur de majorités grandissantes : la première résolution faisant allusion aux « droits inaliénables du peuple de Palestine » (2305 E (XXIV) du 18 décembre 1969) fut adoptée par 48 voix contre 22 avec 47 abstentions. Le 22 novembre 1974, l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine, y compris :

- a) le droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère, et
- b) le droit à l'indépendance et à la souveraineté ».

Ce texte, beaucoup plus précis que ceux de années précédentes, a recueilli 88 voix contre 8 avec 37 abstentions (en 1973 : 87 pour, 8 contre et 33 abstentions).

Les mouvements de libération nationale

S'AGISSANT d'Etats ou d'organisations internationales, il existe des règles relatives à leur représentation dans les relations internationales et en particulier, au sein des organisations internationales. Quel organe peut valablement représenter un peuple, parler au nom de ce peuple ? Si, pour certains, un peuple est représenté par ceux qui luttent pour la libération nationale, d'autres soutiennent que ce n'est pas là tout

le peuple. On saisi immédiatement tout le contenu idéologique du concept de représentativité.

C'est peut-être ce qui a éloigné longtemps l'ONU de toute prise de position à cet égard. Elle entendait des représentants des mouvements de libération nationale à titre d'« experts » ou de « pétitionnaires », mais pas comme « représentants ».

Il semble que c'est en 1972 que, pour la première fois, l'Assemblée générale a reconnu la représentativité des mouvements de libération nationale. On trouve ainsi dans la résolution 3318 (XXVII) du 14 novembre 1972 le considérant suivant :

« Ayant invité, en consultation avec l'Organisation de l'Unité africaine et par son intermédiaire, des représentants des mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert et du Mozambique à participer, en qualité d'observateurs à l'examen de la question de ces territoires... ».

Puis le paragraphe suivant, qui est capital :

« 2. Affirme que les mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert et du Mozambique sont les représentants authentiques des véritables aspirations des peuples de ces territoires et, en attendant l'accession de ces territoires à l'indépendance, recommande à tous les gouvernements, aux institutions spécialisées (...), de veiller, lorsqu'ils auront à traiter de questions relatives à ces territoires, à ce que ceux-ci soient représentés par les mouvements de libération en question de manière appropriée et en consultation avec l'Organisation de l'Unité africaine. »

Des résolutions analogues portaient sur les mouvements de libération nationale du Zimbabwe (résolution 2945) et de la Namibie (résolution 3051).

Le système fut généralisé par la décision de l'Assemblée générale du 13 octobre 1973 d'inviter les leaders des mouvements de libération nationale des territoires coloniaux en Afrique qui sont reconnus par l'O.U.A. à continuer à participer au tant qu'observateurs aux débats concernant leurs pays respectifs.

L'institutionnalisation du système est apparue avec netteté lors de l'adoption de l'article 63 du règlement intérieur de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer (Caracas), le 12 juillet 1974. Cet article, relatif aux observateurs de mouvements de libération nationale, dispose :

« 1. Les mouvements de libération nationale reconnus dans leurs régions respectives par l'Organisation de l'Unité africaine ou par la Ligue des Etats arabes peuvent désigner des représentants qui participent en qualité d'observateurs... »

Cette disposition est intéressante, car elle montre comment l'Assemblée générale s'est débarrassée du problème délicat qui consistait à choisir les mouvements représentatifs. Elle laisse le choix de deux organisations régionales : l'O.U.A. et la Ligue arabe.

Cet article fut adopté par 88 voix pour, 2 contre (Israël et Afrique du Sud) et avec 35 abstentions.

In concreto, les mouvements suivants furent invités : deux pour l'Angola, le Mozambique, la Namibie, deux pour la Rhodésie du Sud, deux pour l'Afrique du Sud, les Comores, les Seychelles, les Afars et les Issas et l'Organisation de libération de la Palestine. On notera l'absence des mouvements de libération de l'Erythrée ou d'Oman.

La décision prise le 14 octobre par l'Assemblée générale d'inviter l'O.L.P. à poursuivre le débat sur la question de la Palestine se situe donc dans une évolution qui n'est rien d'attendu. Le résultat du vote — 105 voix pour, 4 contre (dont Israël et les Etats-Unis) et 20 abstentions — est un beau succès pour l'O.L.P. vu les termes particulièrement nets de la résolution :

« L'Assemblée générale, considérant que le peuple palestinien est la partie principale intéressée à la question de Palestine, invite l'O.L.P., qui est le représentant du peuple palestinien, à participer aux délibérations de l'Assemblée générale sur la question de Palestine... »

La limitation des pouvoirs des Etats

L'ASSEMBLEE générale de l'ONU a été amenée à plusieurs reprises à déclarer illégaux la pré-

sence d'Etats sur certains territoires déterminés ou à refuser de reconnaître la validité de leurs pouvoirs à propos de ces territoires.

De ce dernier type, on notera la résolution 3181 (XXVIII) de l'Assemblée adoptée le 17 décembre 1973 par 108 voix et 8 abstentions, approuvant les pouvoirs des représentants du Portugal « étant bien entendu que ces derniers représentants du Portugal, « étant bien dans ses frontières européennes et qu'ils ne représentent pas les territoires sous domination portugaise de l'Angola et du Mozambique, ni ne peuvent représenter la Guinée-Bissau, qui est un Etat indépendant ».

Du premier type — déclarations d'illégalité de la présence d'Etats sur certains territoires déterminés — on peut mentionner plusieurs exemples :

— La résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale, adoptée le 27 octobre 1966, mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la territoire du Sud-Ouest africain et affirmant que l'Afrique du Sud n'a plus aucun droit d'administrer ce territoire. Le Conseil international de justice, par son avis du 21 juin 1971, a confirmé l'obligation pour l'Afrique du Sud de cesser d'occuper ce territoire.

— Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à propos de l'occupation illégale par Israël de Jérusalem ou d'autres territoires arabes. La résolution 2969 (XXVII) de l'Assemblée demande notamment à tous les Etats de ne pas reconnaître les changements opérés et les mesures prises par Israël dans les territoires arabes occupés et les invite à éviter des actions, y compris sur le plan de l'aide, pouvant constituer une reconnaissance de cette occupation.

— La résolution précitée 3061 (XXVIII) de l'Assemblée du 2 novembre 1973 qui condamne l'occupation illégale de certains secteurs de la Guinée-Bissau par les forces armées portugaises.

On mesure par ces divers exemples combien le pouvoir de qualification des situations qu'exercent les organes de l'ONU — dans un monde où le droit international a acquis un caractère éminemment relatif et où chacun veut qualifier unilatéralement les situations qui le concernent — revêt une importance importante. Même s'il n'a pas toujours un caractère obligatoire pour tous les Etats membres, l'exercice du pouvoir de qualification ou de reconnaissance est opposable à l'Organisation en tant que telle et, au point de vue politique, contribue à la stabilité, voire légitimité des situations qualifiées.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Directeur de la publication : JACQUES PAUVET
 Rédacteur en chef : CLAUDE JULIEN
 Rédacteur en chef adjoint : MICHELINE PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)

France, D.O.M., T.O.M., ex-coloniaux (251 pages)	55
Etranger	75

PAR AVION (abonnement et taxes)

Europe (y compris Turquie d'Anatolie, Chypre, Maldives, Algérie, Maroc et Tunisie)	87
Afrique francophone, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion	96
Comores, Indonésie, Laos, Viet Nam du Sud, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle Hébrides, Polynésie française, République du Yémen, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna	116
Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Egypte, Syrie	101
Birmanie, Chine, Corée, Hong Kong, Japon, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Philippines, Singapour, Taiwan, Timor, Thaïlande, Vietnam du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, autres pays d'Océanie	140
Autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	121

Rédaction et administration : 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09 (Cibecode postal PARIS 0° 4207-23)
 Tél. Rédaction : 70-91-20
 Tél. Publicité : LAF 05-02
 Téléfax : Le Monde 85.572 Paris
 Adr. télégraphique Jourmondé Paris

Edité par la S.A.R.L. Le Monde.
 Gérants : Jacques Favre, directeur de la publication, Jacques Saragat.

Imprimé par le "Mondé" à Paris, 10, rue de Valenciennes, PARIS-XXI

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

* Professeur à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles.

SOULÈVEMENTS DES MINORITÉS ET DES NATIONS OPPRIMÉES

Quand l'histoire agit dans le présent

L'histoire a tendance à servir de manuels scolaires et de ouvrages savants pour entrer dans l'action. Elle a fait irruption dans les mouvements régionalistes qui dénoncent le lamination centralisateur...

et qu'il faut se tout cas redécouvrir, réhabiliter, déposséder pour le mettre au service d'un devenir. C'est ainsi que les modèles des Vietnamiens en guerre sont les héros qui, au cours des siècles, ont résisté aux invasions venues du Nord...

de commémoration (mur des Fédérés). Les militants de base du mouvement ouvrier connaissent l'origine du 1^{er} Mai, peuvent-ils situer leur action d'aujourd'hui dans la grande fresque d'un siècle de luttes?

colloque (2) qui analysera l'histoire vécue par des groupes dont la mémoire collective contribue à nourrir l'action présente.

La mémoire du groupe et les professionnels

L'EXPANSION rapide de la production historique est frappante, et bien des historiens semblent s'en flatter. Incompréhensibles volumes pour le grand public, un recensement incomplet dénombre trente-six collections, films de télévision et de cinéma, des centaines de thèses, des magazines populaires et champs de colloques à tout propos...

robes neuves de Clio, dont se félicitent certains, sont mises à la mode du patchwork, grâce à des emprunts adroits à la sociologie, à la psychologie, à la démographie, à la climatologie, à la psychanalyse, à la sémiotique... La spécialisation forcée multiplie les sous-domaines particuliers, convertis en autant de champs des trésors...

Devenue spectacle, l'histoire est transformée en pièce de musée (on « entre dans l'histoire » comme une poterie entre au musée) ; elle questionne l'histoire comme à la fois bien connue, mais qu'il n'est plus qu'un objet de connaissance passive, d'exotisme du passé, et qu'en même temps le processus « moderne » tend à détruire. Tout se passe comme si la société, ou au moins ses forces dominantes, cherchaient à se mettre en état d'« apesantour historique »...

groupes cherche à être lui-même en refusant les mécanismes de nivellement, d'uniformité, de conformisme « écrit » (Sartre). Pour ce faire, il s'appuie sur sa mémoire de groupe, laquelle est donc fondée sur un rapport conflictuel avec le présent, qui même au même temps, l'existence d'un avenir différent.

Chassée de l'école, massivement présente à la télévision

La crise de l'histoire commence dès l'école : la réforme Haby la liquide purement et simplement dans une vague rubrique « sciences sociales et naturelles ». Simultanément, la télévision l'accueille à bras ouverts, multiplie les émissions historiques et les jeux télévisés fondés sur l'érudition historique...

toire enseignée, prise entre la spécialisation de la recherche et la concurrence des médias, se vide par les deux bouts. Son maintien n'est plus nécessaire et la tendance nouvelle est de « déshistoriser » l'école, l'alignant sur une société qu'on pousse vers l'« apesantour historique » comme à l'habitude dans les différents médias...

teurs et spectateurs sont conduits à consommer passivement et individuellement la matière historique selon les mêmes recettes que les autres médias sociaux...

Le rapport au passé joue donc ici à deux niveaux. Ce ne sont pas seulement les protagonistes du mouvement ouvrier, paysans, qui mesurent leur empiètement dans des luttes antérieures...

Résister aux mécanismes de nivellement

P ourtant, la réponse à toute cette demande populaire en savoir historique est « traitée » selon les mêmes recettes que les autres médias sociaux...

propos de discussions sur la localisation de la nouvelle université prévue pour le Corse. Les militants bretons jugés à Paris en 1972 pour divers attentats involontaires, et donc renvoyés en Bretagne dans ce qui est la France et la dernière duchesse titulaire de Bretagne, prévoyant que les sujets bretons ne pourraient être jugés qu'à Rennes...

que mettent les nouveaux mouvements régionaux sur les luttes paysannes et ouvrières de l'Ouest, de l'Est et du Midi. Les vieux particularismes, appuyés surtout sur les notables « cultivés » des villes petites et moyennes, sur les sociétés savantes et académies locales, évitaient prudemment de poser le problème...

« Redécouvrir l'histoire des peuples qui composent la France »

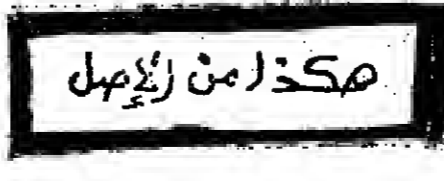
Avec l'essor des mouvements breton, occitan, corse, alsacien, c'est bien « une certaine idée de la France » et donc de son histoire qui est remise en question...

Cet encrage dans le passé est le plus souvent un encrage dans le passé populaire, dans les luttes et dans la culture du peuple : Pastoz breton, ou insurrection paysanne des Cascazes rouges en Bretagne du nord au dix-septième siècle...

renvengé aujourd'hui et revit, souvent par d'autres médiations que le livre d'histoire et le discours historique, notamment par le théâtre itinérant ou la chanson populaire...

(1) Cf. P. Nora et J. Le Goff, *Faire de l'histoire*, Gallimard, Paris, 1974, 3 vol. ; P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Le Seuil, Paris, 1971 ; J. Berque, *Le Nouvel Empire*, Editions du Jour, Paris, 1974, etc.

« Notre passé... L'écocart porte sur l'histoire historique et politique. Par exemple, plutôt que Bonaparte, on met en valeur Paoli et son épouse mère universelle de Corse de 1768.



venit à la réévaluation de leurs rapports économiques et politiques avec le pouvoir central, monarchique ou républicain. La caractéristique essentielle est de postuler le courant centraliste de l'histoire de France est un de ces postulats admis partout comme une évidence. Que ce soit, à droite, «les quarante ans qui ont fait la France» ou l'excitation par un Michéa. D'où le rôle de l'Etat national. Que ce soit, à gauche, la valorisation de l'œuvre des Jacobins et de leur héritier Napoléon ou la référence marxiste aux progrès du «marché national» dans le sillage du capitalisme. Il s'agit toujours d'insister sur le caractère irréversible, bénéfique pour tous, de l'intégration politique et économique progressivement réalisée en France au cours des siècles. Le mouvement ouvrier (cf. les écrits de Maurice Thorez) se définissait comme l'héritier de la monarchie féodale et de la bourgeoisie capitaliste, capable de

mener à bien l'œuvre inachevée de construction nationale. On remet aujourd'hui en question les effets de cette intégration à travers toute l'histoire de France et notamment au dix-neuvième et au vingtième siècles ; des rapports d'inégalité et de dépendance se sont progressivement installés, pense-t-on, Occident, Bretons, sur les plans économique, culturel, politico-administratif. Il s'agit donc d'une réévaluation de l'œuvre de l'Etat, à rebours comme le veut le M. Bloch et comme l'ont trop oublié ceux qui se disent ses héritiers. La polémique entre E. Le Roy Ladurie, demeurant «piété pour les envahisseurs» dans le *Nouvel Observateur* et analysant soigneusement pour le Midi les étapes de son intégration avec le Nord, et d'autre part les intellectuels occidentaux de gauche, qui refusent cette

analyse, porte au fond sur le sens dans lequel on doit lire l'histoire, si pas seulement sur son contenu factuel. Pour le premier, il suffit de descendre le cours des siècles, sans s'impliquer soi-même. Les seconds remettent en question le passé, à partir des évidences et des éprouves du présent. Cette remise en question du passé peut s'opérer elle-même à plusieurs niveaux. Pour certains, et c'est le cas de la plupart des auteurs du mouvement, au lendemain de la dissolution de quatre d'entre eux par Raymond Marcellin, de s'attaquer au « principe intangible » de l'unité nationale, et d'être « des imbéciles, qui ne comprennent rien à l'histoire ni au monde moderne ». Il semble pourtant que ce soit à partir des retombées du monde moderne dans leur région natale que s'amorce la réévaluation de leur histoire.

Occidents de gauche se sont récemment dérangés à l'endroit de l'ancien entretenu Raymond Vil... Ils ont dénoncés les « fautes », qui sont celles de la « mythologie de l'âge d'or » occitan. Ils ont appelé à « liquider ces rêves », pour mieux affronter le présent. Leur rapport au passé est un dialogue tendu d'abord sur les exigences du présent.

Au cours d'une interview radiophonique (Europe-1, 30 janvier 1974), Alexandre Sanguinetti a accusé les mouvements régionaux au lendemain de la dissolution de quatre d'entre eux par Raymond Marcellin, de s'attaquer au « principe intangible » de l'unité nationale, et d'être « des imbéciles, qui ne comprennent rien à l'histoire ni au monde moderne ». Il semble pourtant que ce soit à partir des retombées du monde moderne dans leur région natale que s'amorce la réévaluation de leur histoire.

connaissaient guère que des structures tribales ou patriarcales, plus sensibilisées à leur passé particulier qu'au passé national palestinien. C'est pourquoi la réévaluation de la culture populaire palestinienne compte tant aujourd'hui : poésie de résistance avec Mahmoud Darwich et Sami al Kassem, jeune cinéaste arabe avec le film *Kafar Kassem* (1) sur un village martyr des conflits israëlo-palestiniens, chants et danses traditionnels des enfants... Rapport au passé et pratique sociale sont étroitement liés : le projet d'un Etat démocratique correspond une étape du passé avec ses leçons, ses erreurs à ne pas répéter. L'O.L.P. insiste aujourd'hui pour rejeter toute tutelle des régimes arabes, tutelle qui avait conduit en 1949 les Palestiniens vers l'exil ; dans cette perspective, l'O.L.P. insiste aujourd'hui sur sa légitimité en tant qu'unique représentant du peuple palestinien, des Nations unies à Genève.

Tiers-monde : quel passé pour quel avenir ?

En Afrique, en Asie, en Océanie, en Amérique latine, le tiers-monde a connu, depuis l'indépendance, un passé riche et complexe. L'histoire est restée l'enjeu de luttes idéologiques passionnées et essentielles. Luites nationales, luites sociales et politiques, batailles d'idées s'appuient toujours sur certaines formes de l'histoire : la lutte pour le territoire, pour le territoire, pour le territoire... La lutte pour le territoire, pour le territoire, pour le territoire... La lutte pour le territoire, pour le territoire, pour le territoire...

spécifiques, mutilé les langues, brisé la continuité historique. Les mouvements nationaux rénaissants ont été réaffirmation, réanimation du passé national culturel : affirmation par les « Abores » australiens d'une Australie américaine au capitaine Cook, revendication de l'indianisme ou de la négritude, etc. On revendique la spécificité d'un passé et national antérieur aux Blancs. Cette quête du passé s'incarne dans les messianismes, les réformismes religieux, les mouvements culturels, les révoltes populaires, le marxisme, etc. tant ambiguë, contre un présent d'humiliation et d'impuissance, le passé est un refuge, le passéisme une issue à la « décadence ». Mais

en même temps il permet de réduire le présent à un « moment » de l'histoire, un « moment » qui peut donc être dépassé. Un avenir différent s'ouvre ainsi, par ce détour vers le passé qui réduit un présent apparemment irrédécible. Avec les mouvements de libération nationale et notamment les luites armées, le rapport au passé est plus actif, plus offensif. On évoque les batailles, les héros qui ont fait la nation, les héros qui ont fait la nation, les héros qui ont fait la nation...

toriques jusque-là presque inexistantes. C'est ainsi que souvenirs phéniciens, pharaoniques ou berbères en Liban, en Egypte ou au Maroc, image de la « Grande Syrie » cananéenne, traditions ophiocéphales, maronites ou chrétiennes, se mêlent aux références au fond arabe commun et le devenir arabe commun. Il s'agit alors de briser la continuité historique et socio-politique du monde arabe, l'implantation artificielle de l'Etat d'Israël, axe principal de la pénétration impérialiste en terre arabe, a joué dans le même sens.

Le rapport au passé est au cœur des conflits les plus vifs du mouvement national et populaire arabe, comme des interventions stratégiques internationales. Ceci est particulièrement net dans les cas opposés du Liban et de la Palestine.

Le rapport au passé nourrit dans le tiers-monde une problématique d'une haute actualité, bien qu'il se présente avec ses conditions propres dans les différents pays. Il est au centre du mouvement de libération nationale, mais il est aussi l'axe le long duquel évolue le rapport des forces à l'intérieur de chaque société. Quel rapport existe entre la lutte et chaque courant politique établi ? Comment le rapport des forces se conserve-t-il et que rejettent-ils ? Comment non seulement le passé au service de l'avenir ? Telles sont les préoccupations majeures non seulement des intellectuels du tiers-monde mais surtout des mouvements populaires. C'est toute leur évolution qui est ici en jeu.

Petit lexique tricontinental

● ABU DHAR AL-GHIFARI : compagnon de Mahomet, partisan d'une vie communautaire dans l'islam primitif. Figure tutéaire du socialisme arabe.

● BRIGADES MORALES : à l'époque de l'unité populaire au Chili, des artistes non professionnels couvraient les rues de Santiago de fresques éloquentes et les luites éphémères du passé et du présent ; ces murs sont devenus blancs.

● GHANA, MALI : leur indépendance reconquise, les anciens colons du Sénégal et de la Gold Coast ont repris les noms de deux empires noirs indélébiles, jusque-là enfouis dans la mémoire collective et familiale seulement à quelques érudits.

● HANOI : « Notre tâche fondamentale, disent les historiens de Hanoi, c'est de tirer les leçons du patriotisme et de la résistance du peuple vietnamien au cours des siècles. L'étude du passé doit être inscrite au service du présent. » En 1961, la contre-offensive de Giap contre le blocus du Delta par De Latrie et le général Du Layard fut déjouée par Tran Hung Dao (du nom du héros national qui repoussa les Mongols au treizième siècle).

● LAPU-LAPU : pour les Philippines, Magellan n'est pas un pionnier du savoir géographique, mais le premier envahisseur venu de l'Occident. Une statue est érigée sur la plage où il tomba, frappé par le chef tribal Lapu-lapu.

● MANHATTAN : quand les maîtres indiens se réunirent en 1974 la nation désastreuse d'Alcatraz, ils offrirent 24 dollars :

le prix payé au dix-septième siècle par les Blancs pour déloger de la terre indienne qu'ils chassèrent de Manhattan.

● P-LIN PI-KONG : on dit en Chine que le passé doit être au service du présent. A. Sans doute « la Chine d'aujourd'hui est un développement de la Chine historique » (Mao Tse-toung, 1938). Mais ce passé a aussi des aspects négatifs. Le mouvement anti-contraire s'en prend aux fondements mêmes de la civilisation.

● QUÉBEC : « Les historiens qu'on nous a racontés sur notre passé étaient faits pour nous maintenir, nous peuple québécois en dehors de l'histoire... Ce petit manuel veut nous réposer de notre histoire, premier pas de la reposition de nous-mêmes pour passer un grand pas, la possession de notre avenir. » (« Petit manuel d'histoire du Québec », Montréal, 1972).

● TUFAMAROS : le nom des révolutionnaires uruguayens reprend celui de l'Inde Tupac Amaru, dernier leader du siècle de la résistance aux Espagnols. Au dix-huitième siècle, ce nom avait déjà été symbolemment assumé par le chef d'une grande révolte indienne.

● YARMOUK : une des unités de l'armée de libération palestinienne porte le nom de cette victoire remportée en 636 par les arabes contre les Byzantins qui leur avait ouvert toute la Syrie.

en même temps il permet de réduire le présent à un « moment » de l'histoire, un « moment » qui peut donc être dépassé. Un avenir différent s'ouvre ainsi, par ce détour vers le passé qui réduit un présent apparemment irrédécible.

avec les mouvements de libération nationale et notamment les luites armées, le rapport au passé est plus actif, plus offensif. On évoque les batailles, les héros qui ont fait la nation, les héros qui ont fait la nation, les héros qui ont fait la nation...

Le rapport au passé est au cœur des conflits les plus vifs du mouvement national et populaire arabe, comme des interventions stratégiques internationales. Ceci est particulièrement net dans les cas opposés du Liban et de la Palestine.

Le rapport au passé nourrit dans le tiers-monde une problématique d'une haute actualité, bien qu'il se présente avec ses conditions propres dans les différents pays. Il est au centre du mouvement de libération nationale, mais il est aussi l'axe le long duquel évolue le rapport des forces à l'intérieur de chaque société.

Les femmes et leur passé

FACE aux interrogations des féministes sur la condition des femmes, l'histoire reste muette. A moins qu'elle s'attache au quotidien le plus humble. Le gros livre de Ph. Arès (*L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*) ne fait guère place au statut et au rôle des femmes, même comme mères : Van Ruyssse (*Histoire de la répression sexuelle*) ne s'arrête qu'à la répression qui frappe les hommes ; et on peut multiplier les exemples.

C'est la lutte même des femmes qui a fait surgir de telles questions. L'histoire nouvelle et inspirée, sur l'oppression historique des femmes, des recherches qui ne visent pas à faire de l'histoire, mais à nourrir une lutte. Quatre grands thèmes s'en dégagent :

1) Comment s'est agrippée l'oppression effectuée la soumission des femmes à l'autorité masculine ? Réflexion menée en partie sur la base des travaux d'Engels (la renversement du droit maternel fut la grande défaite historique de la femme et repère de critique par Kate Millet (la *Politique du Sexe*), par Shulamith Firestone (la *Dialectique du Sexe*), par un collectif de femmes marxistes (la *Exploitation*), etc. Les travaux de S. Moscowici alimentent

aussi cette réflexion sur les origines de la patriarcat, abasissé apparait dans les fréquentes références aux Amazones, chez Monique Wittig par exemple.

2) On critique le discours masculin sur les femmes, S. Firestone, Luce Irigaray (Spéculation) dénoncent la misogynie de la théorie freudienne.

3) En contrepoint, des auteurs spécifiquement féministes sont repensés et mis en lumière, celles-là même qui méprisent les hommes au nom de leur propre système de valeurs. Tout un courant du féminisme de rupture dans la recherche d'un féminisme de la différence (Annie Leclerc, Parole de femme) ; on est loin du féminisme de régulation, mais émergeant dans les mouvements du dix-neuvième et du vingtième siècles.

4) Mais ce féminisme moderne cherche aussi à s'ancrer dans les luttes du passé ; périodes révolutionnaires (marche des femmes sur Versailles en octobre 1789, clubs de femmes de 1848, pétroleuses de la Commune), grandes crises (la femme et le travail en 1918, à « l'arrière »), grandes figures féministes, de Flora Tristan aux suffragettes. Ce n'est pas par hasard qu'un récent *Journal de L.P.F.* a repris les noms de « pétroleuses ».

ARMEMENTS ET RELATIONS INTERNATIONALES

Inventaires de l'Apocalypse

TOUT ce que l'on peut faire, techniquement, depuis le ciel, la mer, d'ailleurs cette lettre à regarder dans les colonnes qu'est le radar transhorizon et les missiles antimissiles qui s'envolent comme la lumière, si vite qu'ils atteignent leurs objectifs entre deux battements de cœur... À l'ère de l'atome, la guerre présente à l'humanité ce qu'est Albert Legault et Georges Lindsey de ces mégalomanes engrangées par les Super-Grands — c'est ce jour passives dans les casiers où elles sont rangées. Le feu nucléaire (1) leur offre une précieuse synthèse des possibilités et des limites des systèmes militaires contemporains ; il introduit au grand débat stratégique de notre temps — malgré ses complexités croissantes. L'ouvrage relève d'une herméneutique complexe, pluridisciplinaire, des questions internationales. Physicien nucléaire, Georges Lindsey a animé le groupe de recherche opérationnelle du Centre de recherche sur la guerre anti-sous-marin de POTAN, avant de diriger le Defense Research Analysis Establishment d'Ottawa. Politologue, Albert Legault enseigne les relations internationales à l'université Laval de Québec. L'un des chercheurs canadiens les plus connus en Europe, il a publié de nombreux ouvrages évoquant les conditions de fonctionnement de la société internationale à l'ère nucléaire. Les opérations de maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix... La dernière partie du jeu nucléaire donne une idée « assez générale que précise » des phénomènes de fusion et de fusion, puis présente au lecteur les mystères stratégiques offen-

sifs — ce « prodigieux bond technique qualitatif dans l'ordre des armes récentes », les difficultés et les exigences de la détente anti-missile, qui a soulevé aux Etats-Unis de si violents débats, le bombardier, hier pilote maître de l'arsenal stratégique des Grands, aujourd'hui relégué à un rôle relatif arriéré-plan du fait de sa vulnérabilité, et, bien entendu, le sous-marin lance-missiles, meilleur soldate et anonyme, tout à la fois « prisonnier et véritable gardien de l'Apocalypse ». Encore impuents à l'égard de l'atome, les armes stratégiques de l'avenir, sur les conséquences de son emploi, la menace qu'il représente pour l'humanité ; la seconde partie (niveau inventaire) dans le sillage de ces volontés « stratégiques », c'est le moderne « discours de la dissuasion ». Sur la dialectique de la dissuasion, son organisation matérielle et psychologique, sur l'état théorique de multiples situations d'équilibre et d'instabilité, inspirée de la méthode d'analyse de G.D. Kaye, on retrouve le rapprochement de la stratégie et du système d'Albert Legault dont la thèse de doctorat, soutenue à Genève en 1964, portait déjà sur le « concept de dissuasion ». Couronnement logique de l'ouvrage : les auteurs ouvrent le dossier du désarmement et de la maîtrise des armements. « Utopie du désarmement général et complet : trop d'obstacles barrent traditionnellement la route, qui sont isolément ou cumulativement insurmontables : le contrôle des armements, par le biais

de mesures dites « collatérales » qui s'imploquent à l'échelle régionale, voire mondiale, tendent à ralentir le cours des armements, à empêcher la prolifération des armes nucléaires, à maintenir certaines régions en dehors du déploiement des armes nucléaires, à éviter le déclenchement d'un conflit nucléaire, ou à en limiter les effets ; un compromis que consacrent, simple analyse des potentiels militaires pour s'élever aux motivations des acteurs et aux conséquences politiques du surarmement des Super-Grands, et que les développements s'appuient sur une connaissance certaine des stratégies modernes. Pourquoi alors un débat de masse sur l'atome, le commentaire politique n'est pas à la hauteur de l'analyse technique. Il tourne trop souvent au cliché — « Soyons en alerte ! Les Etats sont des monstres froids », ou au jugement tranchant — « les erreurs dans la conduite des négociations (SALT) sont imputables à M.M. Nixon, Kissinger et Gerard Smith » — d'autant plus surprenant que l'opinion présumptive de l'auteur précède toujours le fait objectif. Surtout la « langue de bois » des experts, le style trop souvent télégraphique, l'aspect-catalogue — les huit missions de la dissuasion pour l'O.S.S. — le plus dant l'originalité consiste à reprendre le même sujet sous quatre angles différents, au prix de multiples répétitions... constituent, hélas ! un énorme potentiel de dissuasion à l'encontre de tout lecteur non averti.

de mesures dites « collatérales » qui s'imploquent à l'échelle régionale, voire mondiale, tendent à ralentir le cours des armements, à empêcher la prolifération des armes nucléaires, à maintenir certaines régions en dehors du déploiement des armes nucléaires, à éviter le déclenchement d'un conflit nucléaire, ou à en limiter les effets ; un compromis que consacrent, simple analyse des potentiels militaires pour s'élever aux motivations des acteurs et aux conséquences politiques du surarmement des Super-Grands, et que les développements s'appuient sur une connaissance certaine des stratégies modernes. Pourquoi alors un débat de masse sur l'atome, le commentaire politique n'est pas à la hauteur de l'analyse technique. Il tourne trop souvent au cliché — « Soyons en alerte ! Les Etats sont des monstres froids », ou au jugement tranchant — « les erreurs dans la conduite des négociations (SALT) sont imputables à M.M. Nixon, Kissinger et Gerard Smith » — d'autant plus surprenant que l'opinion présumptive de l'auteur précède toujours le fait objectif. Surtout la « langue de bois » des experts, le style trop souvent télégraphique, l'aspect-catalogue — les huit missions de la dissuasion pour l'O.S.S. — le plus dant l'originalité consiste à reprendre le même sujet sous quatre angles différents, au prix de multiples répétitions... constituent, hélas ! un énorme potentiel de dissuasion à l'encontre de tout lecteur non averti.

PAR CHARLES ZORGBIBE

À partir de novembre 1969, les pourparlers directs des Deux Grands sur la limitation des armements stratégiques.

Quels espoirs entraient-il propos de ces négociations ? Peut-être Legault et Lindsey auraient pu faire la part de la tâche critique — celle d'un Dieter Steinhilber, par exemple, — d'une course aux armements par la maîtrise des armements à leur exclusion est d'une optimisme raisonnable ; le premier jalon aura été posé si les Deux Grands se penchent qu'« il ne se recherchent ni l'un ni l'autre la supériorité stratégique » et surtout que « la mesure réelle du meilleur rendement pour ne point aggraver l'instabilité d'un système dont l'équilibre est perpétuellement à rétablir ».

PARUS presque dans le même temps et sur le même thème, l'étude de Raymond Bousquet, *Force et stratégie nucléaire du monde moderne* (2), désamorce le lecteur. On le regrettera d'autant plus que l'auteur, ancien ambassadeur à Bruxelles et à Ottawa, ancien député de Paris, est, lui aussi, dépasser la

(1) Le Feu nucléaire, par Albert Legault, le Seuil, Paris, 1973, 236 pages, 25 F.

(2) Force et stratégie nucléaire du monde moderne, par Raymond Bousquet, Larousse, Paris, 1974, 392 pages, 25 F.

(1) Cf. *Le Monde diplomatique*, janvier 1975.

SOCIÉTÉ

LE REFLEX — Maurice T. Maschino.

« Roman? Alors c'est le roman de soi, et jamais auteur et personnage n'ont été à ce point et de ce mouvement... »

L'insupportable, c'est la société bloquée, fermée, racisée, jusqu'à dans chaque... Car, bien entendu, ce roman d'un couple est d'abord politique, social, philosophique, mais avec la même violence...

Comment Francis Jeanson, dans le dialogue-préambule (où il exprime les idées les plus intéressantes) peut-il reprocher à Maurice T. Maschino de ne pas chercher à... »

(1) Fédèle M'Arabet: Jo Femme alpine. Maspero, Paris, 1964, 144 pages (épuisé).

PROCHE-ORIENT

JUIFS ET ARABES. — Albert Memmi.

Gallimard, Paris, 1974, 224 pages, 6,90 F.

C'est dans la place que tinnent dans l'œuvre d'Albert Memmi la défense et la libération du colonisé, et d'abord du colonisé arabe. La place, c'est-à-dire l'endroit, du destin du peuple d'Israël — au sens large — et il reprend ici le thème de la « performance »...

Pe sera pon. donl insti respi. sous l'Ego gouv. Ur dent prése. cun t. n'o. tion d. Tous. M. K. ni l'u. terme sous. c. ment. Paris. vietno. direct. tion c. faisai.

S.O.S. CULTURE! livres et disques français. Résidents à l'étranger, ouvrez un compte par une provision de 150F minimum ou équivalent en devises. Vous commanderez livres et disques disponibles... inter-livres 38-40, avenue des gobelins 75013 paris

“Les fanfares perdues” de Georges Buis

Par YVES FLORENNE

N'ATTENDONS pas pour le dire, et disons-le comme on le ressent, parvenu d'une halaine à la dernière page: voilà, dans le genre, un des livres les plus passionnants et vrais qu'on puisse lire aujourd'hui.

« Mais qui est-il? Les lecteurs de la Grotte et de la Barque le savent déjà. Un général, auteur de deux romans — deux parce qu'il n'a pas encore et le temps d'en écrire davantage... »

CE que le lecteur ne cesse de lire et d'abord dans les deux domaines majeurs: la guerre et l'« empire ». En 1937, l'auteur est lieutenant de chars, ces chars qui « ne servent à rien » — c'est là la doctrine — qu'il « satisfait l'opinion ».

CE que le lecteur ne cesse de lire et d'abord dans les deux domaines majeurs: la guerre et l'« empire ». En 1937, l'auteur est lieutenant de chars, ces chars qui « ne servent à rien » — c'est là la doctrine — qu'il « satisfait l'opinion ».

Dans l'intervalle, il aura fait la guerre en Algérie, mais pour décoloniser l'Algérie. Il y reviendra pour assurer le passage à l'indépendance. Ce n'est pas une conversion: l'indépendance des peuples colonisés est protégée, il l'a non seulement présentée, touchée, au Levant mais aussi. Coup de foudre pour le Liban, débuts de l'amitié avec Gabriel Bonnotte et Georges Schéhadi.

C'est sans Leclerc que Georges Buis fait la guerre: il le suit en Indochine. De ce grand fragment de l'histoire émerge, touche à touche et retouche, hors de l'ethnographie, sur fond d'admiration, la figure du chef de la mort appelée un « cri de reconnaissance et de tendresse ».

ENTRE tant de portraits, c'est bien entendu à un autre portrait que le moins en dit Jean Leclercq. Il le sent, résiste, mais comment se dérober? Dans ce tableau de trente années, il faut bien que lui-même se dégage de sa propre peinture.

Le Seuil, Paris, 1975, 228 p., 39 F.

ÉCONOMIE

PLANIFIER L'ENTREPRISE. — Ouvrage collectif sous la direction de M. Cremer et J.M. Dubois.

« La planification, c'est le moyen de mobiliser les énergies, de coordonner les actions, de rendre plus efficace l'utilisation des ressources... »

POUR COMPRENDRE LA CRISE. — René Maury.

Paris, Adin Bichel, 1975, 271 pages, 23 F.

Malgré son titre ambitieux, ce livre ne traite de « la crise » que du point de vue de son caractère conjoncturel et de son caractère structurel.

Le Seuil, Paris, 1975, 228 p., 39 F.

TIERS-MONDE

DEVELOPPEMENT SANS DEPENDANCE. — Pierre Uri.

Calmann-Lévy, Paris, 1974, 264 pages, 20 F.

Synthèse d'idées élaborées au cours de quinze années d'expérience commune énoncées dans le plan international de l'ouvrage de Pierre Uri propose un « style d'action » à l'égard du tiers-monde qui ne repose pas seulement à l'urgence de ses besoins mais aussi sur ses aspirations à la dignité.

Le Seuil, Paris, 1975, 228 p., 39 F.

AFRIQUE

IN THE EYE OF THE STORM; ANGOLA'S PEOPLE. — Basil Davidson.

Penguin African Library, Londres, 1975, 322 pages, 90 pecces.

Le 31 janvier 1975 l'Angole a cessé d'être officiellement une province portugaise pour devenir un pays indépendant.

Le Seuil, Paris, 1975, 228 p., 39 F.

AFRIQUE

HISTOIRE DE L'AFRIQUE. — Robert Cornevin.

Éditions Fayot, Paris, 1975, tome III, 691 pages, 139 F.

Dans ce nouveau volume de son histoire de l'Afrique, Robert Cornevin s'est attaché à retracer les destinées d'un certain nombre de pays dont le statut de transition est d'être assés pour certains de leur histoire, et d'être d'autres de leur histoire.

Le Seuil, Paris, 1975, 228 p., 39 F.

HISTOIRE

HITLER. — Robert Payne.

Reichel-Chastel, Paris, 1974, 567 pages, 53,75 F.

Antenne de grandes biographies d'ailleurs les livres — de la trilogie Marx, Lénine, Staline, de Gandhi et Malraux — Robert Payne s'est attaché à Hitler. Du génie allemand nutritionnel au tombeau wagnérien du bunker, ce très gros livre veut se tenir constant, ne rien lâcher dans l'ombre. Bien entendu, les interrogations sont de l'auteur, ainsi que la reconstruction des dialogues, le film en pages et le schéma d'un drame hors d'œuvre. Si jamais, selon la formule, l'histoire n'est que comme un roman — très noir... — c'est bien celle-ci.

ÉDITIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

POLITIQUE

LE MOUVEMENT ANARCHISTE EN FRANCE - DES ORIGINES A 1914 (tome I) et DE 1914 A NOS JOURS (tome II). — Jacques Rancière. François Maspero, Paris, 1975, 419 pages et 45 F.

leur... sinien

مركز لدراسات

Organisation des Etats americains

Les propositions de la commission chargée de la réforme du système interaméricain

CHARGÉE par la troisième Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) de préparer une réforme du système interaméricain, la commission spécialement créée à cet effet a achevé ses travaux le 28 février. Deux protocoles ont été adoptés, sur la révision de la charte de l'O.E.A. et sur la réforme du traité interaméricain d'assistance réciproque (T.I.A.R.).

Les travaux de la commission spéciale sont consignés dans vingt-sept volumes où réserves, amendements et contre-propositions traduisent les difficultés rencontrées pour rapprocher les positions des vingt-trois délégations. Il se dégage cependant de ces textes deux constantes qui permettent d'apprécier l'esprit de la réforme: accroître le poids des pays de l'Amérique latine dans le cadre interaméricain, introduire dans un système en fonction des principes de la démocratie représentative la notion de pluralisme idéologique et politique.

Détente avec Washington au Conseil économique et social

Siégeant à Washington du 10 au 15 mars, le Conseil interaméricain économique et social (C.I.E.S.) a repris l'examen du texte de la nouvelle loi sur le commerce du gouvernement américain. Des ouvertures des travaux, le secrétaire général de l'O.E.A. a regretté que l'Equateur et le Venezuela aient été exclus du fait de leur appartenance à l'OEPE, des avantages tarifaires consentis par les Etats-Unis dans le cadre de la convention ITO. Cette prise de position, partagée par toutes les délégations, n'a pas empêché le Conseil d'exprimer sa satisfaction devant les éclaircissements fournis par le représentant de Washington.

Une programmation plus poussée

JUSQU'À maintenant le débat était essentiellement resté centré sur des questions comme celles de savoir quel pourcentage du P.N.B. des pays développés devrait être affecté à l'aide au développement et sur les motivations économiques et morales qui justifiaient son existence.

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

causes demandant que les initiatives des Etats-Unis en matière de commerce extérieur tiennent compte des engagements que ceux-ci ont souscrits dans le cadre du système interaméricain, le représentant de Washington a donné l'assurance que son gouvernement consulterait ses partenaires avant d'adopter des politiques de nature à porter atteinte à leurs intérêts commerciaux.

Conseil de l'Europe

Les travaux de la commission européenne des droits de l'homme

A la plus grande partie de la session de la commission européenne des droits de l'homme, qui s'est déroulée à Genève du 13 au 21 mars, a été consacrée à l'examen des conclusions finales des parties dans l'affaire étatique Irlandaise contre Royaume-Uni.

En outre, la commission a examiné un certain nombre de requêtes individuelles qui se trouvaient à différentes étapes de la procédure.

Environ soixante-dix requêtes ont été soit déclarées irrecevables, soit rayées du rôle. Dans cinq autres affaires, la commission a décidé de communiquer les requêtes au gouvernement mis en cause (la Belgique pour deux affaires, la République fédérale d'Allemagne pour deux affaires également et les Pays-Bas pour une affaire).

La commission a également abordé l'examen de la recevabilité de l'affaire du Sunday Times. Elle a ajourné, à la demande de l'avocat de la requérante, l'examen de l'affaire Erlmann, en attendant l'issue des poursuites pénales engagées contre la requérante.

La commission a adopté son rapport dans les affaires concernant l'événement sexuelle au Danemark (Kjeldsen et c. contre le Danemark) qui sera transmis, après avoir été complété, au comité des ministres.

Au cours de cette session les deux nouveaux membres de la commission, nouvellement élus, MME Georges Tenekidis (Grèce) et Stefan Trechsel (Suisse), ont pris part à l'examen des affaires membres de la commission. Le comité des ministres se compose désormais de dix-huit membres, la Grèce et la Suisse ayant ratifié la convention

européenne des droits de l'homme le 28 novembre dernier.

CLASSE EUROPEENNE DU SPORT. — La première conférence ministérielle du domaine du sport a réuni à Bruxelles les 20 et 21 mars les ministres responsables du sport de vingt et un pays européens. Elle a pour objet de discuter d'une charte européenne du sport pour tous, définissant les principes de la politique de développement du sport, la discussion de rôle des pouvoirs publics dans la promotion des activités sportives et l'examen des possibilités de coopération internationale dans ce domaine.

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE. — Les directeurs d'administration pénitentiaire de quinze pays membres du Conseil de l'Europe, réunis à Strasbourg le 25 au 27 février, ont décidé d'entreprendre une enquête sur le recidivisme. Ils se sont également préoccupés du problème du travail en prison, et notamment de l'adaptation des conditions de travail et de réhabilitation aux normes de l'extérieur. La Chambre des représentants de l'Assemblée de l'Organisation de l'Europe occidentale a été tenue sur les questions pénales et a été discutée.

Organisation européenne de recherches spatiales

La création de l'Agence spatiale européenne: les discussions se poursuivent

LES SUPPLÉMENTS des ministres de la science des pays membres de l'Organisation européenne de recherches spatiales (O.E.S.P.), réunis à Paris les 11 et 13 mars, ont procédé à un examen des questions relatives à la création de l'Agence spatiale européenne (European Space Agency - ESA), qui aurait dû intervenir le 1^{er} avril 1974.

Les suppléments des ministres seraient arrivés à un accord sur deux de ces questions: le choix d'un candidat au poste de directeur de l'Agence et le texte de la convention qui créera l'ESA.

La participation financière des pays européens aux frais de fonctionnement du champ de tir de Kourou n'aurait, quant à elle, pas encore fait l'objet d'un accord.

LE PROGRAMME SPACELAB. — M. Hertz Spöcker, directeur par intérim du programme Spacelab, entrepris en commun par l'ESRO et la NASA, a été reçu par le directeur de l'Agence pour la science et les applications spatiales de la Chambre des représentants de l'Assemblée de l'Organisation de l'Europe occidentale le 29 février, au cours d'une conférence de presse.

Union interparlementaire

Les droits de l'homme au Chili

LA COMMISSION spéciale de l'Union interparlementaire chargée de réunir des informations sur la situation au Chili a siégé à Genève les 27 et 28 février. Constatant qu'aucune mission n'avait pu être envoyée au Chili, et se fondant sur des informations par des organisations internationales ainsi que sur les témoignages de parlementaires chiliens,

la commission s'est déclarée convaincue que le gouvernement du Chili continuait de supprimer les libertés et droits fondamentaux et n'avait engagé aucun processus de progrès vers une «normalisation». Le rapport de la commission devait être soumis au conseil interparlementaire.

LIQUE DES ETATS ARABES. — Le bureau de boycott économique de la Ligue des Etats arabes tenu sa trente-neuvième session au Caire du 23 février au 5 mars. Cette session était consacrée à l'établissement d'une nouvelle liste de près de 1 000 établissements, dont un certain nombre de banques, avec lesquels les Arabes refuseront à l'avenir de traiter, que ce soit pour effectuer des placements financiers ou dans le cadre de commerce international, en raison de leurs liens ou relations avec Israël.

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD. — L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a désigné le 19 mars l'amiral Isaac C. Kidd, Jr (Etats-Unis) au poste de commandant en chef de la région atlantique. Cette zone s'étend de l'Amérique au tropique du Cancer. L'amiral, qui prendra ses fonctions au mois de mai, succède à l'amiral Ralph Cousins.

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. — La commission des affaires générales de l'Assemblée de l'Europe occidentale (U.E.O.) a adopté, au cours d'une réunion à Paris le 27 mars, un rapport sur l'Union européenne et l'O.E.C.D., qui sera soumis à la session plénière de l'Assemblée de Bonn au mois de mai.

ORGANISATION DU TRAITÉ CENTRAL. — Le colloque sur les aspects juridiques et les propositions patronales, qui a réuni à Téhéran, du 23 au 27 février, des représentants de cinq pays membres de l'Organisation du traité central (CENTO), a adopté des recommandations qui prévoient notamment l'échange d'informations entre les pays membres dans le domaine des relations du travail, en particulier en matière de législation.

Le CENTO a réuni les 3 et 4 mars, à Lysitpur (Pakistan), un groupe d'experts des pays membres chargé de déterminer les moyens les plus appropriés pour parvenir à une utilisation optimale des ressources en eau de l'Irrawadi, du Fekistan et de la Turquie.

RECHERCHE NUCLEAIRE. — Le conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (O.E.R.N.), réuni pour sa cinquante-quatrième session à Genève le 21 mars, a désigné M. Jean C.P. Van Hoes (Belgique) et John E. Adams (Grande-Bretagne) au poste de directeur général de l'Organisation. M. Adams sera responsable de l'administration du CERN, du fonctionnement du matériel et des services, ainsi que de la construction des bâtiments et des grands appareils; M. Hoes sera responsable des activités de recherche de l'Organisation. Ils entrèrent en fonctions le 1^{er} janvier 1975 pour une durée de deux ans.

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — M. John Speake a succédé, au mois de février, à M. Michael Hollis au poste de spécialiste de la santé publique de la Commission du Pacifique sud.

CROIX-ROUGE. — La Croix-Rouge a renforcé au début du mois de mars ses programmes d'assistance à la population cambodgienne, en raison de la détérioration des conditions de vie des populations. Une quarantaine de délégués et de médecins participent à cette action de secours.

La suite des offres de services du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) visant à apporter assistance et protection aux victimes du conflit en Erythrée, les délégués du C.I.C.R. ont resté en attente à Addis-Abeba, n'ayant pas reçu, au début du mois de mars, l'autorisation de se rendre à Asmara. Le ministre érythrien des affaires étrangères avait répondu au C.I.C.R. que le gouvernement faisait face à la situation et qu'il n'y avait pas d'urgence.

AFRIQUE AFRICAINE DE FORMATION ET DE RECHERCHE ADMINISTRATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT (CAFAD). — Le comité permanent du CAFAD s'est réuni à Tanger les 24 et 25 février dernier pour réexaminer le projet de mise en œuvre d'un programme d'activités pour 1974. Il a revu le programme approuvé pour 1973 et celui de 1974, y compris le programme de formation pour la gestion des projets de développement.

L'ONU ET L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Vers une refonte des priorités

POUR les praticiens du développement il est devenu urgent d'opérer de nouvelles distinctions. Les priorités en matière de développement sont en perpétuelle transformation, mais elles ont rarement été aussi violemment bouleversées que dans les années qui viennent de s'écouler.

deux pays sous-développés - le plus touchés - par le coût accru de denrées aussi indispensables que les produits alimentaires, les carburants et les engrais. En 1971 déjà, l'Assemblée générale avait fait une catégorie à part des vingt-cinq pays les moins développés qui constituent un revers par tête excessivement bas, une faible capacité industrielle, un taux d'analphabétisme important et dont la croissance économique était restée inférieure à la moyenne au cours de la première Décennie du développement - c'est-à-dire les années soixante.

nécessaire de déterminer un mode de répartition systématique et plus rationnel pour la deuxième tranche de programmation, qui couvrirait les années 1977 à 1981.

redistribution des fonds qui lui sont alloués (il n'y a encore que quelques initiés qui savent que pour 85 % des ressources de l'Organisation sont exclusivement consacrées au développement).

Par I.G. PATEL*

De nouveaux critères de sélection

* Sous-directeur du Programme des Nations unies pour le développement.

